JOINVILLE-LE-PONT EN COMMUN

PROGRAMME 2026

Union des gauches, des écologistes et des citoyen·nes

ENFIN LA GAUCHE !

JOINVILLE-LE-PONT EN COMMUN

PROGRAMME 2026

élections municipales
des 15 & 22 mars 2026

Union des gauches,
des écologistes
et des citoyen·nes

SOMMAIRE

SOMMAIRE 5

PRÉAMBULE 6

ÉDITORIAL 8

POUR UNE RÉELLE DÉMOCRATIE LOCALE 10
1. Pour la démocratie directe et la mobilisation citoyenne 12
2. Une démocratie représentative responsable et transparente 14
3. Favoriser l'auto-organisation des Joinvillais·es 16
4. Pour un numérique accessible et raisonné au service de la démocratie 19

POUR LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE COMMUNALE 22
1. Une planification consciente, démocratique et sociale 24
2. Un urbanisme qui redonne sa place au vivant 25
3. Mener la révolution écologique sur l'énergie et les transports 29
4. Favoriser une consommation de proximité et une alimentation saine 33
5. Protéger les animaux domestiques et indigènes 35

POUR LES SERVICES PUBLICS, LA SANTÉ ET LES FAMILLES 38
1. Élargir le domaine du service public au service des bénéficiaires et des agent·es 40
2. Pour un accès à la santé universel et diversifié 42
3. Pour l'enfance, l'éducation et les familles 44
4. Renforcer les politiques publiques à destination des seniors 49

POUR LE POUVOIR DE VIVRE ET LE POUVOIR D'ACHAT 52
1. Pour un droit au logement digne et effectif 54
2. Renforcer l'action sociale en direction de toutes et tous 59
3. Une commune pour l'emploi et la formation 61
4. Pour des commerces de proximité et accessibles 64

POUR L'ÉMANCIPATION PAR LA CULTURE, LES SPORTS ET LES LOISIRS 66
1. Renforcer et diversifier l'offre culturelle au sein des équipements municipaux 68
2. Pour une culture locale, populaire et participative 70
3. Faire du sport un vecteur d'émancipation collective et individuelle 72

POUR UNE VILLE PROTECTRICE ET INCLUSIVE 74
1. Une ville pionnière de la lutte contre toutes les discriminations 76
2. Pour la sécurité, la sûreté et la tranquillité publique 80
3. Une ville résiliente, formée, organisée et solidaire face aux crises 83
4. Une ville engagée sur le territoire comme à l'international 85

ANNEXES 88
1. Comment ce programme a-t-il été co-construit ? 89
2. Agir à toutes les échelles pour transformer la ville 92
3. Notre approche budgétaire humaine et rigoureuse 94

PRÉAMBULE

Joinville en commun est la liste d'union des gauches, des écologistes et des citoyen·nes pour les élections municipales des dimanches 15 et 22 mars 2026 à Joinville-le-Pont. Portée par Agnès Astegiani, Alexis Leclerc--Dalmet, Carla Pritzker et Yann Le Gigan, elle rassemble des habitant·es engagé·es dans une démarche collective, populaire et profondément ancrée dans la vie locale.

L'union des gauches pour gagner avec Joinville en commun

Notre liste s'inscrit dans la continuité des dynamiques nationales d'union de la gauche, du Nouveau Front Populaire en 2024 et de la Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale en 2022. À ces occasions, nous nous sommes réuni·es localement pour participer à l'élan national, combattre l'extrême droite et porter une vision de gauche de rupture. Dans un monde traversé par les crises climatiques, sociales, démocratiques et humanitaires, nous sommes convaincu·es que l'unité est une condition indispensable de la victoire et du changement. À Joinville-le-Pont aussi, l'union est la clé pour répondre aux défis du siècle.

43 années d'une même politique de droite : ça suffit !

Après 43 années de gestion ininterrompue par la droite, le constat est sans appel : ségrégation sociale, recul des services publics, bétonisation massive, privatisations à outrance et brutalisation du débat public. Joinville a été enfermée dans une politique du passé, incapable de répondre aux urgences sociales, écologiques et démocratiques de notre époque.

L'absence d'une alternative de gauche lors des élections municipales de 2020 a laissé le champ libre à cette continuité. Nous affirmons aujourd'hui qu'une rupture nette est nécessaire : sans alternative claire, la droite et l'extrême droite prospèrent. L'alternance est notre objectif premier.

La rupture avec la droite locale implique un changement profond de méthode et de priorités. Il s'agit de rompre avec la complaisance envers les promoteurs immobiliers, de favoriser un logement réellement accessible pour toutes et tous, de généraliser la mixité partout, tout le temps, de gérer durablement les ressources, de redonner sa place au vivant en ville, et de s'engager clairement contre l'extrême droite et l'internationale réactionnaire qui tente d'imposer ses idées partout, y compris à l'échelle municipale.

Un projet de gauche de rupture pour une ville démocratique, solidaire et écologique

Notre projet pour Joinville-le-Pont s'articule autour d'un principe simple et exigeant : remettre les besoins des habitant·es au cœur de l'action publique. Fidèles aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, nous voulons bâtir une ville qui reconnaît chaque habitant·e comme citoyen·ne à part entière, capable de participer aux décisions qui la ou le concernent. Pour garantir une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, il faut une commune qui protège, qui émancipe et qui prend soin.

Nous proposons un projet municipal qui articule justice sociale et bifurcation écologique, en agissant avec et pour les habitant·es. Cela passe par la reconquête et le développement des biens communs et des services publics dans tous les domaines essentiels de la vie quotidienne : logement, école, urbanisme, santé, petite enfance, transports, eau, alimentation, énergie, sécurité et tranquillité publique.

Co-construit avec les habitant·es et la société civile organisée, notre programme municipal se décline en plus de 500 mesures concrètes, couvrant l'ensemble des compétences communales et intercommunales, voire au-delà, pour transformer durablement le quotidien des Joinvillais·es. Nous assumons pleinement d'incarner, en tant que seule liste de gauche, une alternative crédible et ambitieuse pour Joinville-le-Pont.

Enfin la gauche, seule alternative pour Joinville-le-Pont !

ÉDITORIAL

par Agnès Astegiani
tête de liste de Joinville en commun

Joinville-le-Pont est à un moment charnière de son histoire. Notre ville change, ses habitant·es aussi, mais les réponses politiques apportées depuis trop longtemps restent figées. Face aux urgences sociales, climatiques et démocratiques, nous ne pouvons plus nous contenter de gérer l'existant. Nous devons choisir, collectivement, de transformer Joinville.

Avec Joinville en commun, nous faisons le choix de l'intelligence collective et de la sincérité politique. Ce programme n'est pas né dans un bureau fermé : il est le fruit de plus d'un an d'échanges, de rencontres, de débats, d'écoute attentive des habitant·es, de la société civile organisée et des forces vives de notre commune. Il traduit une conviction forte : une autre politique municipale est non seulement possible, mais nécessaire.
Depuis plus de quarante ans, la droite dirige Joinville-le-Pont sans partage. Cette longévité n'est pas un gage de stabilité, elle est devenue un frein. Frein à la justice sociale, frein à la transition écologique, frein à la démocratie locale. Notre ville mérite mieux qu'une gestion à courte vue, tournée vers les intérêts privés et les logiques d'entre-soi. Elle mérite un projet qui place l'humain, le vivant et l'intérêt général au cœur de chaque décision.

Joinville-le-Pont s'inscrit aussi dans une histoire municipale de gauche et du mouvement ouvrier. Nous voulons honorer l'héritage de Robert Deloche à la Libération, d'Amélie Trayaud en 1953, et de Guy Gibout entre 1977 et 1983. Elle et ils ont incarné, à différentes périodes, une action municipale progressiste, populaire et profondément humaine. Leur engagement pour les services publics, la culture, l'éducation, le sport et l'émancipation par le collectif a durablement marqué notre ville. Se souvenir de cet héritage n'est pas un acte de nostalgie, mais l'affirmation que la gauche réussit à Joinville, et que raviver leur souvenir peut aujourd'hui inspirer une nouvelle génération pour écrire la suite de notre histoire commune.

Être maire aujourd'hui, ce n'est pas seulement administrer. C'est protéger face aux inégalités, anticiper face au dérèglement climatique, garantir l'accès aux droits, faire vivre la démocratie au quotidien. C'est aussi refuser la banalisation des idées de l'extrême droite, défendre sans ambiguïté l'égalité, la solidarité et la dignité pour toutes et tous. À l'échelle municipale, ces combats sont concrets : ils s'incarnent dans le logement, l'école, l'alimentation, l'eau, l'énergie, la sécurité, la tranquillité publique, la culture, l'espace public.

Notre programme est exigeant parce que les défis le sont. Il est ambitieux parce que Joinville en a les moyens. Il est radical au sens premier du terme : il s'attaque aux racines des injustices et des déséquilibres. Et surtout, il est profondément municipal, ancré dans la réalité de notre ville, de ses quartiers, de ses habitant·es.

Je suis fière de porter notre liste d'union des gauches, des écologistes et des citoyen·nes. Fière de l'équipe qui m'entoure, de sa diversité, de son engagement, de sa compétence. Ensemble, nous voulons ouvrir une nouvelle page pour Joinville-le-Pont : une ville plus juste, plus démocratique, plus écologique, une ville qui prend soin.

En mars 2026, nous avons rendez-vous avec l'histoire locale. Je vous invite à vous emparer de ce programme, à le discuter, à le faire vivre, et à nous rejoindre pour construire, en commun, l'avenir de Joinville-le-Pont.

Agnès Astegiani,
tête de liste de Joinville en commun

POUR UNE RÉELLE DÉMOCRATIE LOCALE

La démocratie locale est le premier levier pour une révolution citoyenne à Joinville-le-Pont. C'est dans la commune que la citoyenneté prend vie, que les décisions concrètes s'incarnent, et que la confiance dans les institutions peut se reconstruire. Pourtant, ici comme ailleurs, la vie démocratique locale s'essouffle.

Nous croyons à une démocratie vivante, fondée sur la participation directe, la transparence et la confiance mutuelle. Une pratique quotidienne, partagée, ouverte à toutes et tous. Dans notre vision, les citoyen·nes ne sont pas de simples spectateur·ices des décisions municipales : iels en deviennent les principales·aux acteur·ices.

Faire de Joinville une ville démocratique, c'est redonner du pouvoir à celles et ceux qui la font vivre. C'est permettre aux habitant·es de comprendre, débattre, proposer et contrôler. C'est replacer la souveraineté populaire au cœur de la vie municipale, grâce à des outils clairs et accessibles — assemblée citoyenne, conseils de quartier, référendums locaux, consultations ouvertes — et grâce à une exigence éthique sans faille dans la représentation politique.

Mais la démocratie, ce n'est pas seulement voter et contrôler : c'est aussi faire ensemble. C'est pourquoi nous voulons encourager l'auto-organisation des Joinvillais·es, renforcer le tissu associatif, soutenir les initiatives citoyennes et ouvrir de nouveaux espaces collectifs — comme la future Maison du Peuple. Nous voulons également faire du numérique un allié de cette démocratie : un numérique éthique, accessible et transparent, au service du lien social et du pouvoir citoyen.
Nous avons une conviction forte : la démocratie locale est le socle de toutes les transformations à venir. C'est par elle que se construira une ville plus juste, plus écologique, plus solidaire. C'est à l'échelle de notre commune que peut se réinventer la promesse républicaine : celle d'un peuple qui décide pour lui-même, dans la clarté, la dignité et le respect du bien commun.

Pour la démocratie directe et la mobilisation citoyenne

Les grandes décisions sont trop souvent prises loin des habitant·es. Joinville-le-Pont ne fait pas exception : il existe un budget participatif qui peine à mobiliser les Joinvillais·es depuis 4 éditions ; il existe des conseils des enfants et des seniors qui sont insuffisants pour que chacun·e puisse se saisir de la vie démocratique locale. Trop souvent, la démocratie dite « participative » se résume à une gestion du consentement : on consulte, on écoute poliment… mais la décision est déjà prise. Cela nourrit la défiance, l'abstention et l'impuissance

Nous voulons rompre avec cette logique. La démocratie, c'est le droit de comprendre, de proposer, de contester, de construire ensemble et de décider au quotidien. Et ce droit ne doit pas être réservé à celles et ceux qui se sentent légitimes : nous voulons aller vers les habitant·es que l'institution ne sait pas encore écouter.

C'est pourquoi nous proposons une révolution démocratique locale. Cela passe par des dispositifs clairs, accessibles et engageants. Cela passe aussi par un effort massif d'éducation populaire pour rendre les enjeux politiques lisibles et pour les mettre à débat.

Nous voulons que Joinville expérimente des nouveaux modes de démocratie directe, où le peuple gouverne vraiment, et où la concertation ne se contente pas de mettre en scène l'écoute mais permet de peser réellement sur les décisions.

Une assemblée municipale citoyenne et des conseils de quartiers pour décider autrement

1. Expérimenter la création d'une assemblée municipale citoyenne avec des membres tiré·es au sort parmi l'ensemble des Joinvillais·es de 16 ans et plus pour que tous les âges, professions, catégories socioprofessionnelles et quartiers y soient représentés. L'assemblée municipale citoyenne sera associée à la construction des politiques publiques, notamment par la préparation des conseils municipaux et par la désignation de ses membres dans les commissions municipales (CCAS, CRSPD, CLSM…). Elle sera également chargée du contrôle de l'éthique du conseil municipal.

2. Indemniser et former les citoyen·nes tiré·es au sort pour permettre leur participation à l'assemblée municipale citoyenne.

3. Mettre en place des conseils de quartier de proximité, consultatifs sur l'ensemble des projets communaux, composés d'habitant·es volontaires et des membres de l'assemblée municipale citoyenne.

4. Donner un droit de motion à l'assemblée municipale citoyenne et aux conseils de quartier leur permettant d'inscrire un sujet à l'ordre du jour du conseil municipal.

5. Mettre en place des dispositifs de garde d'enfants gratuits pour les personnes participant à l'assemblée municipale citoyenne par exemple en fournissant des chèques emploi service universel (CESU).

6. Garantir un contrôle citoyen de la gestion des services publics locaux, notamment en ouvrant la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) aux associations et aux membres de l'assemblée municipale citoyenne, avec la possibilité d'auditionner des expert·es et de demander tout document utile.

7. Élargir les missions de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en lui donnant la mission de contrôler le respect des critères d'attribution de logements, de places en crèche ou des marchés publics par exemple.

8. Faire vivre le conseil municipal des enfants (CME) comme un lieu de formation citoyenne, d'éveil et de curiosité politique, de débats, de pensée libre et critique. Cela inclut la création de commissions dédiées à la lutte contre les discriminations et à la bifurcation écologique.

(1) Bonnes pratiques : une assemblée municipale citoyenne inspirée de l'Assemblée citoyenne de Paris

La ville de Paris s'est dotée fin 2021 d'un dispositif de démocratie directe similaire à notre proposition d'Assemblée municipale citoyenne. Au sein de cette assemblée non partisane, 100 citoyen·nes tiré·es au sort évaluent les politiques publiques et soumettent des propositions de délibérations au Conseil de Paris. Les membres choisissent les objets de travail qu'ils estiment prioritaires, auditionnent des élu·es, des agent·es et des expert·es extérieur·es et délibèrent collectivement afin d'émettre des recommandations.

Cette Assemblée est par exemple à l'initiative du "Code de la rue" parisien, visant à optimiser et apaiser l'espace public, en agissant sur les conflits d'usage liés à la circulation et aux modes de déplacement, au stationnement, aux activités sur le domaine public et à la signalétique, et en proposant, pour ce faire, des mesures concrètes en matière d'aménagement, de verbalisation, et de sensibilisation du grand public.

Des référendums locaux et des consultations accessibles à toutes et tous

9. Convoquer des référendums et consultations locales, ouverts dès 16 ans, y compris aux étrangers·ères résidant sur la commune, pour les grands projets structurants.

10. Donner aux citoyen·nes la possibilité d'organiser une pétition qui, si elle réunit au moins 5 % des habitant·es, est défendue en conseil municipal par le ou la citoyen·ne porteur·se de la pétition et donne lieu à une réponse du conseil.

11. Offrir à l'assemblée municipale citoyenne ou à 10 % des habitant·es réuni·es en une pétition le pouvoir d'initier un référendum d'initiative citoyenne local.

12. Aller au-delà des dispositifs légaux de concertation, comme les enquêtes publiques, avec des méthodes issues de l'éducation populaire pour multiplier les modes de participation citoyenne à la vie municipale (porte-à-porte, enquêtes de terrain, cahiers de doléances, marches exploratoires, interventions d'associations dans les établissements publics, forum numérique…).

13. Organiser pour le budget général de la commune un débat d'orientation public.

Une démocratie représentative responsable et transparente

À Joinville comme ailleurs, les habitant·es expriment une attente forte de transparence, de clarté et de participation dans la vie publique. Ce n'est pas le désintérêt qui domine, mais le désir d'être davantage associé·es aux décisions qui les concernent. Beaucoup de citoyen·nes souhaitent comprendre, suivre et contribuer à l'action municipale, mais les outils existants ne sont pas toujours pensés pour être accessibles ou véritablement mobilisateurs.

Nous voulons faire de la démocratie locale un levier d'émancipation, de confiance et d'implication collective. Pour cela, nous défendons une nouvelle manière de représenter et de gouverner : plus transparente, plus lisible, plus partagée. Être élu·e, c'est rendre des comptes, être au service de l'intérêt général et agir sous le regard des habitant·es. Nous souhaitons renforcer ce lien démocratique, en donnant à chacune et chacun les moyens de suivre, comprendre et influencer les politiques locales.

Cela implique une éthique exigeante, une probité sans faille, une transparence radicale. Cela implique aussi de reconnaître les droits des élu·es minoritaires, de garantir un fonctionnement pluraliste du conseil municipal, et d'ouvrir les décisions aux regards citoyens. Enfin, cela exige une transparence de tous les instants : sur les contrats passés, les indemnités, les conflits d'intérêts, les absences aux conseils, les décisions prises et leurs justifications.

Notre objectif est simple : faire de Joinville-le-Pont une ville exemplaire en matière de démocratie représentative, où la gestion publique est lisible, partagée, contrôlée. Une ville où les élu·es assument d'être mis·es sous contrôle citoyen permanent, pour mieux servir l'intérêt général.

Des élu·es, de la majorité comme de l'opposition, intègres et exemplaires

14. Avoir une maire qui n'exerce ni mandat départemental, régional ou national, et qui n'effectuera pas plus de deux mandats consécutifs.

15. Réduire l'indemnité de maire et d'adjoint·e pour indemniser l'ensemble des élu·es du conseil municipal, y compris dans l'opposition.

16. Moduler le montant des indemnités allouées aux élu·es en fonction de la participation effective aux séances plénières.

17. Favoriser la saisine de la référente déontologue du territoire en cas de manquement à la probité en la faisant connaître auprès des Joinvillais·es au travers de campagnes de communication. ✪

18. Suspendre de ses fonctions exécutives tout·e élu·e mis·e en examen pour atteinte à la probité.

19. Retirer définitivement les fonctions exécutives à tout·e élu·e condamné·e pour atteinte à la probité.

20. Exiger des élu·es qu'iels publient tous leurs rendez-vous avec les représentant·es d'intérêts privés et qu'iels refusent cadeaux, gratifications, avantages en nature de toute sorte de leur part.

21. Encadrer l'usage des frais de réception pris en charge par les finances municipales notamment pour empêcher qu'ils soient utilisés pour des événements uniquement destinés à la majorité ou pour un événement privé.

✪ Ne relève pas directement des compétences de la commune, voir page 88 ("Agir à toutes les échelles pour transformer la ville")

22. Appliquer un principe de sobriété budgétaire et mettre fin aux pratiques fastueuses, notamment en matière d'événementiel et de communication.

23. Rendre publique la déclaration de patrimoine de la maire.

24. Produire une déclaration de patrimoine publique pour l'ensemble des élu·es de Joinville en commun et encourager l'ensemble des élu·es du conseil municipal à en faire de même.

Un conseil municipal ouvert et pluraliste

25. Ouvrir la possibilité aux Joinvillais·es d'intervenir lors des conseils municipaux, par exemple en posant des questions transmises en amont du conseil municipal de façon analogue aux élu·es d'opposition.

26. Faciliter l'exercice du droit de propositions des élu·es de l'opposition comme de la majorité (ordre du jour du conseil municipal, droit d'amendement).

27. Associer les élu·es minoritaires aux phases de négociation prévues dans les procédures d'attribution des marchés publics et des concessions.

28. Associer les élu·es minoritaires à la désignation des membres non élu·es de la Commission consultative des services publics locaux.

29. Élargir le droit à la protection fonctionnelle à tous·tes les élu·es, même celles et ceux n'ayant pas reçu de délégation de l'exécutif.

30. Garantir que toutes les commissions municipales et intercommunales soient ouvertes à l'opposition. ✪

31. Instaurer un principe d'égalité du temps de parole entre les femmes et les hommes dans le règlement intérieur du conseil municipal.

(31) En pratique : l'égalité du temps de parole entre les femmes et les hommes dans le conseil municipal

Lors du conseil municipal du 8 avril 2025, l'analyse du procès-verbal montre un déséquilibre flagrant : près de 90 % du temps de parole a été monopolisé par des hommes. Les femmes élues, pourtant présentes en nombre quasi équivalent, ont eu peu d'occasions d'intervenir, d'exprimer un point de vue ou de porter des propositions. Ce constat n'est ni propre au 8 avril, ni à Joinville : dans la plupart des assemblées locales, la parole publique reste inégalement répartie, reflet d'un déséquilibre persistant entre femmes et hommes dans les espaces de pouvoir et de représentation.

Cet écart n'est pas anodin. Il traduit une inégalité symbolique et politique, qui affaiblit la vitalité démocratique. La parole, c'est le pouvoir : pouvoir d'influencer une décision, de représenter un collectif, de rendre compte à la population. Lorsque ce pouvoir est accaparé par un genre, c'est toute la diversité des points de vue, des expériences et des sensibilités qui s'appauvrit. Garantir un temps de parole équilibré, c'est donc non seulement agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi pour une démocratie plus riche, plus juste et plus représentative.

Concrètement, nous proposons d'inscrire dans le règlement intérieur du conseil municipal un principe d'égalité du temps de parole. Chaque groupe politique devra veiller à répartir la prise de parole entre ses élu·es, en tenant compte du genre. La maire, en tant que garante du bon fonctionnement démocratique de l'assemblée, sera chargée de veiller à cette équité, notamment par un suivi genré des interventions dont il sera rendu compte dans les procès-verbaux des conseils municipaux. À terme, l'objectif est simple : faire du conseil municipal de Joinville un lieu exemplaire, où la parole de toutes et tous a la même place, la même légitimité et la même écoute.

Une transparence totale au service du contrôle citoyen

32. Publiciser et, pour les documents déjà rendus publics, améliorer l'accessibilité et la clarté de l'ensemble des documents communicables, parmi lesquels les délibérations, arrêtés réglementaires, comptes-rendus des séances plénières, rapports des concessionnaires, rapports annuels sur le prix et la qualité du service, observations de la chambre régionale des comptes, etc.

33. Publier les informations détaillées sur les coûts de chaque chantier, de chaque délégation de service public et sur les décisions financières de la collectivité avec un travail d'explication pour les rendre accessibles à toutes et tous.

34. Rendre davantage visibles l'assiduité des conseiller·ères municipaux·les aux séances plénières, le montant de leurs indemnités, le nombre et la rémunération des collaborateur·ices de cabinet, les frais d'avocat·es engagés par la commune, les jugements rendus, etc.

35. Améliorer la visibilité du conseil municipal par un enregistrement systématique et accessible à toutes et tous en format vidéo disponible sur le site de la ville.

36. Rendre compte de l'assiduité des conseiller·ères municipaux·les et des travaux réalisés en commission.

37. Créer une commission de suivi des contrats de la commande publique, qui examinera notamment leurs avenants et leurs contentieux.

38. S'assurer de l'accessibilité universelle des communications institutionnelles (langage facile à lire et à comprendre, sous-titrage, langue des signes, version audio, usage du braille).

Favoriser l'auto-organisation des Joinvillais·es

À Joinville comme ailleurs, les habitant·es expriment une attente forte de transparence, de clarté et de participation dans la vie publique. Ce n'est pas le désintérêt qui domine, mais le désir d'être davantage associé·es aux décisions qui les concernent. Beaucoup de citoyen·nes souhaitent comprendre, suivre et contribuer à l'action municipale, mais les outils existants ne sont pas toujours pensés pour être accessibles ou véritablement mobilisateurs.

Nous voulons faire de la démocratie locale un levier d'émancipation, de confiance et d'implication collective. Pour cela, nous défendons une nouvelle manière de représenter et de gouverner : plus transparente, plus lisible, plus partagée. Être élu·e, c'est rendre des comptes, être au service de l'intérêt général et agir sous le regard des habitant·es. Nous souhaitons renforcer ce lien démocratique, en donnant à chacune et chacun les moyens de suivre, comprendre et influencer les politiques locales.

Cela implique une éthique exigeante, une probité sans faille, une transparence radicale. Cela implique aussi de reconnaître les droits des élu·es minoritaires, de garantir un fonctionnement pluraliste du conseil municipal, et d'ouvrir les décisions aux regards citoyens. Enfin, cela exige une transparence de tous les instants : sur les contrats passés, les indemnités, les conflits d'intérêts, les absences aux conseils, les décisions prises et leurs justifications
.
Notre objectif est simple : faire de Joinville-le-Pont une ville exemplaire en matière de démocratie représentative, où la gestion publique est lisible, partagée, contrôlée. Une ville où les élu·es assument d'être mis·es sous contrôle citoyen permanent, pour mieux servir l'intérêt général.

Créer une Maison du peuple à Joinville-le-Pont

39. Construire, aux abords de la place Verdun, un nouveau lieu central de sociabilité ouvert à toutes et tous : une Maison du peuple dont la forme et le fonctionnement seront précisés en concertation avec les citoyen·nes et la société civile organisée.

40. Accueillir, au sein de la Maison du peuple, une Maison des associations agrandie et repensée, succédant à celle abandonnée par le conseil municipal sortant, permettant notamment leur domiciliation, la mise à disposition facilité de locaux (pour leurs permanences, assemblées générales, événements…), le stockage et le partage de matériel, l'accompagnement de projets et l'organisation de formations.

41. Accueillir au sein de la Maison du peuple un point information jeunesse (PIJ) renforcé, aux horaires d'ouverture étendues et réellement accessibles aux jeunes.

42. Organiser des temps forts réguliers au sein de la Maison du peuple pour favoriser la reconnaissance des initiatives citoyennes locales, le recrutement de bénévoles et les synergies entre associations, collectifs, entreprises et syndicats locaux.

43. Créer, au sein de la Maison du peuple, une pépinière des associations joinvillaises pour accompagner la création de nouveaux projets citoyens locaux, en s'appuyant notamment sur le partage de compétences des associations et entreprises implantées localement.

44. Créer, au sein de la Maison du peuple et en lien avec la Ressourcerie existante, un établissement municipal de mutualisation d'équipements en cohérence avec les besoins résidentiels et la superficie de la commune (tondeuse, outillage divers, etc.) accompagné de formations et de partenariats avec des associations comme les Compagnons Bâtisseurs pour assister les habitant·es et notamment les plus précaires dans la rénovation et l'entretien de leur habitation et/ou de leur jardin.

(39) En pratique : la Maison du peuple, nouveau cœur battant de la vie démocratique et associative locale

La Maison du peuple de Joinville-le-Pont sera un lieu vivant, populaire et accessible à tous·tes. Implantée idéalement aux abords de la place de Verdun, elle incarnera une nouvelle manière de faire commune : un lieu de rencontre, d'organisation, de formation et de solidarité. Sa conception, son aménagement et son fonctionnement seront co-construits avec les habitant·es, les associations, les syndicats et les collectifs citoyens, afin que chacun·e puisse s'y reconnaître et s'y sentir légitime.

Au sein de cette Maison du peuple, la nouvelle Maison des associations retrouvera toute sa place. Elle offrira un véritable soutien logistique et matériel aux structures locales : locaux partagés, espaces de réunion et d'assemblée, salles d'activités, mutuelle d'équipements, aide à la communication, formations au montage de projets… Les associations pourront également y être domiciliées gratuitement, y tenir leurs permanences, stocker leur matériel et collaborer entre elles dans un esprit d'entraide et de mutualisation. La Maison du peuple deviendra ainsi un outil d'émancipation collective et de reconnaissance de l'engagement citoyen, en valorisant la diversité et la richesse du tissu associatif joinvillais.

Plus largement, la Maison du peuple sera un lieu de vie et d'initiatives ouvert : accueil d'expositions, débats publics, ateliers citoyens, ressourcerie, cafés solidaires, soirées de présentation de projets, bourse au bénévolat, etc. Véritable pépinière d'idées et de solidarités, elle accompagnera la création de nouvelles associations et d'initiatives citoyennes locales, notamment par le partage de compétences entre acteurs. En lien avec la Ressourcerie de Joinville, un atelier municipal de mutualisation d'équipements permettra aux habitant·es d'emprunter du matériel, d'apprendre à l'utiliser et d'en prendre soin collectivement.

Accompagner les associations locales dans la bonne réalisation de leurs activités

45. Favoriser les initiatives citoyennes joinvillaises en élaborant avec le Mouvement associatif et les associations locales une charte d'engagement municipal pour la vie associative.

46. Permettre le prêt gratuit des infrastructures municipales aux associations et collectifs (salles polyvalentes, gymnases, etc.).

47. Renforcer le service municipal de graphisme et d'illustration pour le mettre au service des associations locales.

48. Généraliser les conventions pluriannuelles pour financer les associations à hauteur réelle du travail qu'elles fournissent

et définir des objectifs partagés entre les associations et la commune, sans les utiliser comme une manière de faire de la délégation de service public au rabais.

49. Faire de l'enjeu égalitaire un critère de subvention : exercice paritaire des responsabilités, encouragement aux pratiques féminines dans des domaines où elles sont peu présentes.

50. Proposer des formations aux bénévoles (comptabilité, communication, santé mentale, premiers secours...).

51. Recenser proactivement les initiatives citoyennes locales et refonder l'annuaire des associations locales pour qu'il soit un outil d'identification efficace du tissu associatif joinvillais.

52. Appliquer une égalité de traitement entre les associations tout en portant une attention particulière aux petites associations et associations naissantes.

Favoriser une intervention permanente du peuple, des syndicats et de la société civile organisée

53. Développer les panneaux d'expression libre avec un objectif de 2 à 3 panneaux par quartier dans des lieux fréquentés.

54. Organiser une soirée annuelle de célébration de la citoyenneté des jeunes majeur·es de Joinville, au cours de laquelle leur sera notamment remise leur carte d'électeur·ice.

55. Proposer des conférences et séances d'éducation populaire régulières aux habitant·es.

56. Soutenir, notamment par des appels à projets, la création de cafés et tiers-lieux associatifs avec des dimensions culturelles, économiques et environnementales.

Pour un numérique accessible et raisonné au service de la démocratie

Le numérique a profondément transformé notre manière de nous informer, d'échanger et de participer à la vie publique. Pourtant, cette révolution technologique a aussi creusé des inégalités. À Joinville-le-Pont, comme ailleurs, de nombreuses personnes se trouvent en difficulté face à la dématérialisation croissante des démarches administratives. Pendant que certains services publics ferment leurs guichets, d'autres se digitalisent sans accompagnement, laissant de côté les plus fragiles.

Nous voulons faire du numérique un bien commun et non un outil d'exclusion. Cela suppose de garantir à chacun·e le choix du mode de relation avec la mairie, numérique ou physique, mais aussi d'assurer une véritable médiation pour accompagner celles et ceux qui en ont besoin. Dans une ville du XXIe siècle, l'accès au numérique est un droit civique autant qu'un service public.

Il ne s'agit pas seulement de rattraper un retard : Joinville doit devenir un territoire pilote d'un numérique citoyen, éthique et sobre. Cela passe par des outils municipaux transparents, éco-conçus et accessibles, construits avec les habitant·es, les associations et les agent·es.

En somme, notre ambition est simple : que le numérique, à Joinville, serve la démocratie et le lien social, plutôt que de les remplacer.

Faire du numérique local un bien commun sobre et citoyen

57. Refonder le numérique local et les outils numériques municipaux (site Internet de la ville, plateforme MonJoinville...) en visant l'acquisition du label national Territoires, Villes et Villages Internet.

58. Co-construire une plateforme facile d'utilisation succédant à l'extranet "mon compte citoyen" en organisant un hackathon civique réunissant des citoyen·nes, des associations des agent·es, des élu·es et des développeur·euses.

59. Faire reposer le numérique municipal sur des logiciels libres, respectueux de la protection des données et éco-conçus. Cela permet de réaliser des économies sur l'achat des licences logiciels, de prolonger la vie des serveurs et des postes de travail avec des logiciels plus légers et de garantir l'indépendance et la sécurité vis-à-vis des multinationales et des pays qui peuvent s'avérer hostiles et intrusifs.

60. Faire évoluer l'application de réservation des activités périscolaires pour pouvoir identifier les places libérées et diminuer la charge mentale parentale sur la réservation des places.

61. Expérimenter des jardins de tranquillité numérique, véritables espaces hors connexion en milieu urbain.

(58) En pratique : un hackathon civique pour refonder l'extranet communal "mon compte citoyen"

L'actuel extranet "mon compte citoyen" de la ville de Joinville-le-Pont est aujourd'hui peu ergonomique, difficile d'accès et mal adapté aux usages quotidiens des habitant·es. La navigation y est confuse, les démarches y sont souvent longues, et nombre de fonctionnalités utiles (signalement, prise de rendez-vous, suivi des demandes) sont incomplètes, défaillantes voire absentes. En résulte une fracture numérique locale : au lieu de simplifier la relation entre la mairie et les citoyen·nes, cet outil la complique, décourage l'utilisation des services en ligne et nourrit un sentiment d'éloignement vis-à-vis de l'administration municipale.

Pourtant, un bon outil numérique peut devenir un véritable levier de démocratie locale — à condition d'être conçu avec et pour ses usager·ères. Les citoyen·nes sont les mieux placé·es pour exprimer leurs besoins, les agent·es pour en garantir la faisabilité, les élu·es pour en traduire les enjeux politiques. C'est pourquoi nous voulons refonder complètement l'outil numérique municipal en adoptant une démarche de co-construction fondée sur les usages réels, la simplicité et l'accessibilité universelle.

Concrètement, nous organiserons un hackathon civique, un grand atelier collaboratif ouvert à tous·tes, réunissant pendant quelques jours citoyen·nes, développeur·euses, associations, agent·es municipaux et élu·es. Ensemble, elles et ils imagineront et prototyperont la future plateforme citoyenne de Joinville : un espace unique pour suivre les décisions locales, déposer des propositions, effectuer ses démarches administratives, signaler un problème ou participer à la vie publique. Ce format innovant permettra de créer un outil public utile, inclusif et réellement au service des Joinvillais·es, tout en incarnant la philosophie même de notre programme : une ville co-construite, participative et ouverte.

Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme

62. Garantir le choix entre démarche physique ou dématérialisée, en s'assurant que toute dématérialisation de service public ne signifie pas la fermeture de l'accueil physique.

63. Doter la bibliothèque municipale d'un rôle de médiation numérique, en lien avec les associations locales, le point information jeunesse (PIJ), la maison des solidarités et de l'emploi (MSE) et le centre communal d'action sociale (CCAS), notamment en organisant des permanences pour aider à la maîtrise des outils informatiques à destination de tous les publics et en formant les agents en conséquence.

64. Aider à la migration vers les logiciels libres pour baisser les coûts et limiter l'obsolescence des appareils (par exemple de Windows vers Linux).

65. Recenser les algorithmes et intelligences artificielles utilisées sur la commune et en rendre compte au public.

66. Proposer une charte municipale de l'utilisation de l'intelligence artificielle par les services municipaux.

67. Protéger notre patrimoine numérique, avec un programme pour sécuriser, mettre à jour ou archiver les ressources numériques locales afin de les protéger contre la décadence numérique (disparition des pages internet) ou les attaques malveillantes.

68. Organiser des sessions de médiation à destination des écolier·ières joinvillais·es pour les sensibiliser aux opportunités et dangers du numérique.

Pour un cyberespace public inclusif

69. Modérer activement les réseaux sociaux municipaux.

70. Former les équipes de communication à la prévention et gestion du cyberharcèlement.

71. Afficher clairement une charte de respect numérique sur les pages officielles de la ville.

POUR LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE COMMUNALE

Notre écosystème global est en état d'urgence écologique et appelle à une réaction coordonnée à toutes les échelles. La planification écologique communale, c'est l'ambition de transformer en profondeur notre ville pour qu'elle soit vivable, respirable et résiliente face aux urgences du présent et aux menaces de demain. À Joinville-le-Pont, cela signifie débétonner et revégétaliser nos rues, faire de la place à la nature en ville, redonner toute sa valeur au vivant dans chacune des politiques menées.

Ce qui existe déjà est parcellaire, largement insuffisant au regard des enjeux. Nous faisons le constat de constructions nombreuses aux normes a minima. Les aménagements ne sont pas pensés dans leur ensemble ; une petite rue est refaite par-ci, par-là, un parc est construit sur une dalle bétonnée... C'est loin d'être assez ambitieux, loin de répondre aux enjeux immenses de transformation globale. Il faut aller beaucoup plus loin, beaucoup plus vite.

Loin des aménagements ponctuels ou symboliques, nous affirmons qu'il faut penser et agir globalement. Notre démarche s'inscrit dans la logique de la planification. À cette fin, nous prendrons des mesures fortes et radicales en la matière, tout en prenant en compte tous les avis et les besoins de la population, spécifiques à chaque quartier. Agir sur une ligne de crête en conjuguant justice sociale et justice écologique démocratiquement. Œuvrer préventivement sur le moyen et long terme tout en s'organisant pour répondre rapidement et efficacement aux alertes climatiques sévères.

Une planification consciente, démocratique et sociale

La transition écologique ne peut pas se décréter d'en haut : elle doit se construire avec et pour les habitant·es. La planification écologique communale doit reposer sur une vision collective, fondée sur la justice sociale, la démocratie locale et la connaissance partagée. Chacun·e doit pouvoir comprendre les enjeux, débattre des choix à faire et contribuer à la transformation de la ville.

Cela passe d'abord par l'éducation et la formation : car on ne change pas durablement les pratiques sans donner à toutes et tous les moyens de comprendre les défis écologiques. La transition ne se fera pas contre les habitant·es, mais avec elleux, en valorisant les savoirs, les métiers et les initiatives locales. La commune a un rôle moteur à jouer pour créer une véritable culture écologique commune, en accompagnant aussi bien ses agent·es que les citoyen·nes dans cette montée en compétence.

Faire de Joinville une commune écologiste, c'est aussi choisir la cohérence et la transparence : évaluer nos politiques publiques, réduire concrètement nos émissions, refuser les grands projets inutiles et destructeurs, et orienter chaque décision vers la préservation du vivant et du bien commun. En conjuguant démocratie, pédagogie et écologie, nous voulons bâtir une planification lucide et partagée, à la hauteur des défis climatiques et sociaux de notre temps.

Co-construire les politiques écologiques locales

72. Établir avec les habitant·es, durant la première année de mandat, un état des lieux des sources d'émissions de gaz à à effet de serre, des pollutions, de la production de déchets, de l'état de la biodiversité et de l'artificialisation des terres sur le territoire communal et intercommunal. ✪

73. À partir de ce bilan, organiser un débat citoyen d'orientation écologique visant à mettre en œuvre la règle verte sur le territoire communal et intercommunal et à établir une programmation pluriannuelle des politiques publiques en faveur du climat et de la biodiversité.

74. Valoriser et soutenir les initiatives citoyennes et les acteur·ices locaux·ales du climat et de la biodiversité.

Faire de Joinville-le-Pont une commune écologiste

75. Voter en conseil municipal une trajectoire de réduction des émissions des gaz à effet de serre compatible, voire mieux-disante, avec les accords de Paris pour le patrimoine et les services publics.

76. Insérer des clauses sociales, écologiques et de production locale dans tous les marchés publics.

77. Refuser les Grands projets inutiles imposés (GPII) comme la création d'un Parc des princes dans le bois de Vincennes. ✪

(73) En pratique : la règle verte sur le territoire communal

La règle verte repose sur un principe simple et puissant : ne pas prélever sur la nature plus que ce qu'elle est capable de régénérer, et ne pas produire plus de pollutions que ce qu'elle peut absorber. C'est une boussole écologique, mais aussi politique, qui vise à garantir la soutenabilité de nos choix collectifs sur le long terme. Elle invite à sortir d'une logique de court terme pour inscrire l'action publique dans le respect des équilibres du vivant.

Contrairement à une approche technocratique ou descendante de l'écologie, la règle verte n'est pas un catalogue de normes figées. Elle suppose au contraire un diagnostic partagé : mesurer concrètement, à l'échelle d'un territoire, les émissions de gaz à effet de serre, l'artificialisation des sols, la pression sur l'eau, l'état de la biodiversité ou encore la production de déchets. C'est à partir de cette photographie collective que peuvent être débattues les priorités, les efforts à fournir et les transformations nécessaires. La mise en œuvre de la règle verte est donc indissociable de la démocratie. Elle appelle un débat citoyen d'orientation écologique, associant habitant·es, associations, agent·es, élu·es et expert·es, pour définir ensemble ce qui doit être réduit, transformé ou développé.

Appliquée à l'échelle communale et intercommunale, la règle verte devient un outil de planification écologique. Elle permet d'établir une programmation pluriannuelle des politiques publiques cohérente avec les objectifs climatiques et environnementaux. Elle offre ainsi un cadre lisible pour arbitrer les choix budgétaires, éviter les incohérences et donner de la visibilité à long terme aux habitant·es comme aux acteurs locaux.

Enfin, la règle verte est un projet émancipateur. Elle rompt avec l'idée selon laquelle l'écologie serait une contrainte imposée d'en haut ou réservée aux plus favorisé·es. En partant des besoins réels et en les confrontant collectivement aux limites planétaires, elle permet de construire une transition juste, qui protège d'abord les plus vulnérables.

Sensibiliser et former à la transition écologique

78. Organiser des événements didactiques en lien avec des mobilisations nationales ou internationales.

79. Organiser une "journée de l'écologie populaire" annuelle succédant à la "journée du développement durable".

80. Mettre en place un plan de formation et de montée en compétences sur les enjeux écologiques pour l'ensemble des agent·es de la ville, tout particulièrement dans les métiers avec de fortes modifications des pratiques professionnelles (espaces verts, bâtiment, voirie).

Un urbanisme qui redonne sa place au vivant

La ville que nous connaissons aujourd'hui, dense, minérale et imperméable, n'est plus adaptée aux défis climatiques, écologiques et sociaux du XXIe siècle. Les vagues de chaleur, les épisodes de crue et la perte de biodiversité rappellent que l'urbanisme hérité du siècle dernier a oublié l'essentiel : le vivant. Joinville-le-Pont doit renouer avec sa nature, ses sols, son eau, ses arbres, sa rivière et ses habitant·es. Ce n'est pas un retour en arrière, mais un projet profondément moderne : celui d'une ville respirable et hospitalière, pour les humains et pour toutes les formes de vie.

Notre ambition est de réparer la ville pour mieux l'habiter. Cela passe par la débétonisation et la végétalisation de l'espace public, la réintroduction du vivant dans nos quartiers, la préservation des écosystèmes existants et la sobriété dans la construction. C'est aussi repenser la manière de concevoir nos rues, nos écoles, nos places et nos bâtiments pour qu'ils deviennent des refuges contre les îlots de chaleur, des espaces d'échange et des leviers de santé publique.

Enfin, redonner sa place au vivant, c'est aussi redonner sa place à l'eau, à la nuit et au silence — ces biens communs trop souvent oubliés. En luttant contre les pollutions visuelles, sonores et lumineuses, en restaurant des sols perméables et en repensant la gestion de l'eau comme une ressource partagée, nous ferons de Joinville une ville plus calme, plus fraîche, plus juste. Une ville qui respire, tout simplement.

Débétonner et végétaliser la ville

81. Adopter un plan pluriannuel de végétalisation de l'espace public fixant un objectif d'occupation végétale du sol en zone dense en début de mandat.

82. Intégrer des exigences environnementales dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) vers la neutralité environnementale et énergétique, plus ambitieuse que la norme de haute qualité environnementale (HQE) : matériaux biosourcés, performance énergétique, gestion des eaux pluviales, labels les mieux-disants possibles. ✪

✪ Ne relève pas directement des compétences de la commune, voir page 88 ("Agir à toutes les échelles pour transformer la ville")

83. Adopter une charte de construction durable contraignante pour les travaux de la commune incluant l'utilisation de matériaux locaux et biosourcés comme la paille, le bois ou la terre crue.

84. Conditionner les permis de construire à des labels environnementaux (E+C-, RE2020, Bâtiment Bas Carbone).

85. Atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050, et plus tôt si possible, en luttant notamment contre la sous-occupation des locaux et la rétention foncière et en priorisant la densification douce (division parcellaire, surélévation, réhabilitation).

86. Débétonner les grands axes piétons avec des dents creuses végétalisées : rue de Paris, boulevard Gallieni, bords de Marne... ✪

87. Améliorer et végétaliser les places, squares et parcs existants (nouvelles plantations, ombrières, désartificialisation des sols) : parvis de la Mairie, place des Canadiens... ✪

88. Végétaliser en mélangeant les espèces indigènes et celles adaptées à l'évolution prévisible du climat, en privilégiant les espèces non allergisantes et en introduisant des arbres fruitiers en milieu urbain.

89. Remplacer le revêtement synthétique de tous les stades de Joinville-le-Pont, notamment du stade Garchery, par un revêtement liège. ✪

90. Généraliser les cours végétalisées (dites "cours oasis") dans les écoles maternelles et primaires et améliorer celles existantes (Polangis et Eugène Voisin) en concertation avec les personnels éducatifs, périscolaires, les élèves et leurs parents.

91. Ouvrir l'accès aux cours oasis les week-end et pendant les vacances scolaires, en particulier l'été.

92. Favoriser la création de jardins partagés en maillant toute la ville.

93. Interdire la présence de fleurs en plastique, hautement inflammables, utilisées sur certaines enseignes. Les remplacer quand c'est possible par une vraie végétation avec le soutien de la commune.

Préserver la biodiversité et les écosystèmes locaux

94. Dresser un inventaire naturaliste sur la commune ou l'intercommunalité en réalisant un atlas de la biodiversité communale (ABC) pour mieux tenir compte du vivant en amont des projets d'urbanisme. ✪

95. Recruter un·e écologue en mairie pour s'assurer du respect de la biodiversité dans l'ensemble de l'action municipale.

(86) En pratique : de l'urgence de débétonner Joinville-le-Pont

Joinville-le-Pont souffre d'un urbanisme trop minéral, fragmenté et inadapté aux réalités climatiques actuelles. De nombreuses rues et places concentrent aujourd'hui les îlots de chaleur, l'imperméabilisation des sols et un manque criant de végétation, au détriment du confort, de la santé et de la qualité de vie. Les grands axes et les espaces centraux, dont le parvis de la mairie, comme les plus petites artères, notamment dans les quartiers Palissy, Vautier et Europe, sont régulièrement cités comme emblématiques de ces dysfonctionnements : trop de béton, trop peu d'ombre, des aménagements pensés sans vision d'ensemble.

Ces situations ne sont pas le fruit du hasard, mais le résultat d'années d'interventions ponctuelles, menées sans planification globale. Une rue est refaite ici, un square aménagé là, parfois même sur dalle bétonnée, sans remise en cause structurelle du modèle urbain. Résultat : des espaces peu accueillants en période de canicule, une infiltration de l'eau insuffisante en cas de fortes pluies, et une biodiversité mise à mal. À l'heure du dérèglement climatique, cette approche n'est plus tenable.

Face à cela, nous affirmons l'urgence d'un changement de cap. Débétonner Joinville-le-Pont, ce n'est pas « verdir à la marge » ou ajouter quelques plantations décoratives: c'est réparer la ville. Cela signifie désartificialiser les sols, végétaliser massivement l'espace public, redonner de la place aux arbres, à l'eau et aux continuités écologiques, en priorité dans les rues et quartiers les plus exposés. Cela implique aussi de repenser des axes structurants comme la rue de Paris, le boulevard Gallieni ou le quai de Polangis pour en faire des lieux de fraîcheur, de circulation apaisée et de vie, plutôt que des couloirs minéraux dominés par la voiture.

96. Diffuser les connaissances naturalistes acquises grâce à l'atlas de la biodiversité communale au travers d'actions de sensibilisation et d'une rubrique dans le journal municipal.

97. Préserver et protéger des zones sauvages existantes (friches, petits bois du boulevard des alliés, etc.). ✪

98. Établir, actualiser et respecter, avec les associations et scientifiques engagé·es, une charte de gestion des arbres de la commune sur le modèle de "la charte du patrimoine arboré" de Joinville Ecologie, adoptée lors de la mandature 2014-2020 mais peu appliquée depuis.

99. Interdire la coupe des vieux arbres sur toute la commune sauf en cas de danger avéré pour la sécurité publique.

100. Adopter une méthode d'élagage des arbres manuelle et moins invasive que l'utilisation des machines qui élaguent "au carré".

101. Entretenir les espaces verts communaux en gestion différenciée et y favoriser l'éco-pâturage.

102. Inciter et valoriser les bonnes pratiques dans les terrasses et jardins privés, notamment en créant un label "Jardin vert de Joinville-le-Pont" inspiré des labels existant comme Ecojardin : zéro insecticides, plantation des végétaux mellifères, mise en place de nichoirs et composteurs, débétonnage des allées, remplacement des gazons...

Garantir le droit à l'eau

103. Créer une régie publique de l'eau pour Joinville. Pour cela, faire adopter une délibération municipale affirmant le principe de l'eau comme bien commun et appelant Paris Est Marne et Bois (PEMB) à étudier la création d'une régie publique de l'eau et à intégrer la participation citoyenne à sa gouvernance pour garantir que l'eau soit un bien commun, contrôler les prix, la qualité et faire de la sensibilisation à la sobriété. ✪

104. Créer une commission municipale de suivi de l'eau avec des élu·es, habitant·es, associations et usager·ères avec pour mission le suivi des tarifs, de la qualité et des pertes sur réseau. ✪

105. Instaurer une tarification de l'eau progressive et différenciée selon les usages (professionnels, domestiques, administratifs) et les mésusages (confort, luxe) avec la gratuité des premiers m3 indispensables à la vie. Au niveau du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) et de Paris Est Marne et Bois (PEMB) dans un premier temps, avec la régie publique intercommunale ensuite dès sa création. ✪

106. Mettre en place un système d'alerte rapide pour les usager·ères concernant une consommation excessive d'eau liée à des fuites potentielles avant que la facture ne devienne impossible à payer assorti d'une aide à la mise en place via le centre communal d'action sociale (CCAS) pour les foyers les plus modestes et au sein des parcs HLM. ✪

(94) En pratique : un atlas de la biodiversité communale, comment et pourquoi ?

Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est un grand inventaire des milieux naturels et des espèces présentes sur un territoire. Il associe élu·es, associations, habitant·es, écoles et scientifiques pour mieux connaître et valoriser le patrimoine naturel local. Plus qu'un simple relevé de terrain, c'est un outil stratégique : il permet de cartographier les enjeux de biodiversité, d'identifier les zones à protéger et d'élaborer un plan d'action pluriannuel. L'ABC devient ainsi un véritable guide pour intégrer la nature et le vivant dans toutes les politiques locales, en particulier l'urbanisme, l'aménagement ou la gestion des espaces publics.

La mise en place d'un ABC est accessible à toutes les communes. Son coût moyen est estimé à 48 000 € sur trois à quatre ans, et est largement soutenu par l'Office français de la biodiversité (OFB), qui finance chaque année de nouveaux projets. Depuis 2017, plus de 4 800 communes en métropole et outre-mer se sont déjà engagées dans cette démarche, en autonomie ou en lien avec une intercommunalité.

Un ABC permet d'agir concrètement en faveur du vivant. Grâce aux inventaires et aux cartes produites, la commune peut prendre de meilleures décisions d'urbanisme, adapter ses espaces verts, mieux gérer l'eau et prévenir les risques de crues. L'Atlas devient aussi un formidable outil pédagogique et citoyen : il sensibilise les habitant·es, implique les écoles, valorise les associations locales et renforce le sentiment d'appartenance à un territoire riche en nature.

107. Ne plus délivrer d'autorisations d'urbanisme pour la construction de piscines privées.

108. Distribuer aux résident·es des mousseurs de robinets permettant des économies d'eau.

109. Désimperméabiliser la ville en restaurant des sols de pleine terre partout où c'est possible (aires de jeux, places de parkings, pieds d'arbres, etc.), en remplaçant les surfaces imperméables par des revêtements poreux et en aménageant des fossés et noues végétalisés favorisant l'infiltration naturelle des eaux de pluie. ✪

110. Minimiser le nombre de tontes et fauchages dans l'espace public pour limiter les arrosages.

111. Remplacer les gazons dans l'espace public par des couvre-sols moins gourmands en eau et en entretien (mélanges de prairies fleuries, adventices, plantes aromatiques, etc.).

112. Créer des mares, niches à biodiversité et anti-moustiques naturels.

113. Installer des récupérateurs d'eau de pluie pour le nettoyage des rues, l'arrosage des plantations municipales et des jardins collectifs.

114. Installer des toilettes publiques alimentées à l'eau de pluie.

115. Organiser des évènements de pêche à l'aimant pour dépolluer la Marne.

Retrouver la tranquillité sensorielle et l'obscurité en ville

116. Faire respecter la législation en s'assurant que les enseignes commerciales, bureaux et bâtiments municipaux éteignent leur éclairage la nuit.

117. Limiter la pollution publicitaire de l'espace public en maintenant la taxe locale sur la publicité extérieure instaurée à Joinville-le-Pont en 2023.

118. Réserver l'affichage publicitaire aux structures locales ou aux communications d'intérêt général et bannir les écrans publicitaires lumineux de l'espace public.

119. Mener un audit de l'éclairage public, de ses éventuelles nuisances sur les riverain·es et sur la biodiversité et dresser le bilan des expérimentations de l'extinction de nuit.

120. Consulter les Joinvillais·es pour développer en conséquence l'extinction de nuit, vitale pour la sauvegarde de la faune nocturne et bénéfique à la qualité du sommeil des habitant·es.

121. Mettre en place, de façon localisée, un éclairage dynamique à la demande et à détection de mouvement si un éclairage prolongé est jugé nécessaire par les citoyen·nes.

122. Militer pour un remplacement du revêtement et des panneaux anti-bruit et pour une extension de l'abaissement de la limite de vitesse à 70 km/h sur le pont de l'autoroute A4, source de nuisances importantes. ✪

123. Travailler avec la RATP sur les nuisances sonores liées au passage du RER A, notamment en réalisant un couvert végétal le long du RER. ✪

124. Limiter l'utilisation des souffleurs en ville et privilégier un ramassage manuel des feuilles.

Mener la révolution écologique sur l'énergie et les transports

L'énergie et les transports représentent, à eux seuls, plus d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre en France. Ces deux secteurs concentrent aussi une grande part des inégalités sociales et territoriales : précarité énergétique, dépendance à la voiture, absence d'alternatives accessibles… À Joinville-le-Pont, la transition écologique doit passer par une transformation en profondeur de nos modèles énergétiques et de mobilité. Nous voulons faire de la commune un territoire exemplaire de sobriété, d'efficacité et de justice écologique.

Nos modes de vie nous conduisent à utiliser énormément d'énergie pour la satisfaction de nos besoins quotidiens. C'est le résultat de choix d'infrastructures et d'évolutions socio-culturelles qui bouleversent le climat et mettent en péril les conditions mêmes de la vie de l'humanité. Il est urgent de rechercher la meilleure utilisation possible de l'énergie, plutôt que de continuer à en consommer toujours plus. Cette évolution de nos modes de vie ne dépend toutefois pas d'actes individuels, mais de choix collectifs et politiques.

Trop de ménages vivent encore dans des logements mal isolés, synonymes de factures insoutenables et d'inconfort quotidien. Avec un CCAS renforcé et des dispositifs d'accompagnement adaptés, nous voulons garantir à chacune et chacun le droit à un logement économe en énergie, sain et agréable à vivre. En parallèle, la collectivité doit montrer l'exemple : sobriété des usages, suppression des énergies fossiles, développement des énergies renouvelables locales et coopératives, et transparence sur l'origine de l'électricité consommée.

La révolution écologique passe aussi, voire surtout, par une révolution des mobilités, première cause d'émission de CO_2. Le modèle du tout-voiture n'est plus soutenable ni pour la planète, ni pour la santé, ni pour la qualité de vie. Nous devons redonner la priorité aux mobilités douces, à la marche, au vélo et aux transports collectifs, en construisant une ville apaisée, accessible et agréable à parcourir. Cela implique d'agir sur l'aménagement urbain, les infrastructures et les comportements, mais aussi de penser la mobilité comme un droit, au service de l'inclusion sociale et de la justice climatique. Joinville doit être une ville qui respire, qui se déplace autrement et qui prépare dès aujourd'hui l'après-carbone.

Agir pour la rénovation énergétique pour tous·tes

125. Accompagner les ménages au travers du centre communal d'action sociale (CCAS) dans la rénovation énergétique de leur logement : montage de dossiers afin qu'ils bénéficient des aides auxquelles ils ont droit (MaPrimeRénov', ANAH, éco-PTZ, etc.), recherche de subventions et, si nécessaire, versement d'un complément financier.

126. Repérer les ménages en situation de précarité énergétique et mettre en place des actions de suivi et d'accompagnement à la suite de cette détection.

127. Conduire une mobilisation auprès des bailleurs sociaux pour financer et engager un plan d'isolation du parc HLM.

Agir pour l'efficacité et la sobriété énergétique de la collectivité

128. Adopter un plan énergétique des bâtiments publics pour planifier la sobriété des usages et la rénovation thermique, en privilégiant la production d'énergies renouvelables et les matériaux biosourcés.

129. Développer les réseaux de chaleur et de froid urbains produits grâce aux énergies renouvelables avec un mode de gestion public pour donner accès aux habitant·es à une méthode de chauffage moins carbonée et à des tarifs contrôlés. Systématiser le raccordement aux bâtiments et équipements municipaux les plus consommateurs d'énergie. ✪

130. Porter au niveau intercommunal le projet de la création d'une société publique locale ou d'une régie publique ayant pour mission la chaleur et la fraîcheur. ✪

131. Supprimer les chauffages au fioul et au gaz des bâtiments publics et les remplacer par des réseaux de chaleur urbain, des pompes à chaleur ou des chauffages électriques.

132. Privilégier les énergies renouvelables dans les contrats d'approvisionnement de la commune et de l'intercommunalité. ✪

133. Mettre à disposition les toits et terrains des propriétés publiques pour y installer des équipements de production d'énergie renouvelables, notamment solaires et géothermiques.

134. Développer l'éclairage public LED en visant une couverture totale le plus rapidement possible.

135. Développer et distribuer aux Joinvillais·es un guide unique pour les aides à la rénovation thermique des logements.

Donner la priorité aux mobilités douces pour apaiser et sécuriser les mobilités

136. Mener une concertation communale sur les mobilités auprès des différents publics concernés pour refondre le plan de transport et les schémas de circulation en faveur des mobilités douces, des piéton·nes et des transports en commun. ✪

137. Réaménager l'avenue Gallieni, le boulevard du Maréchal Leclerc et le quai du Barrage en privilégiant les mobilités douces : passage de la vitesse autorisée à 30 km/h, création d'une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée et large et création de trottoirs larges, inclusifs et végétalisés. ✪

138. Réaménager le Quai de Polangis avec une chaussée mieux partagée, sous la forme d'un chaucidou comme en Quai de la Marne, et créer un large trottoir piéton débétonné le long des bords de Marne.

139. Réaménager la piste cyclable de la rue de Paris pour qu'elle soit mieux distincte du trottoir. ✪

140. Développer le réseau de pistes cyclables séparées de la circulation automobile et traiter les discontinuités cyclables, en limitant les détours et les obstacles pour les cyclistes, et en prévoyant des aménagements sûrs lors des travaux sur la voirie. ✪

141. Améliorer la signalisation en jalonnant les itinéraires et en étendant la mise en place de panneaux M12 pour les cyclistes. ✪

142. Mettre en place des trottoirs traversant aux entrées des zones résidentielles limitées à 30 km/h. ✪

143. Créer plus de zones de circulation apaisées, à l'instar des bords de Marne le week-end, propices à la pratique du vélo et de la marche et multiplier des occasions de piétonniser des rues pour des événements ponctuels.

144. Poursuivre la mise en œuvre de rues aux écoles (voies piétonnes) partout où cela est possible ; en attendant, fermer les rues adjacentes aux écoles et collèges aux heures d'entrée et sortie.

145. Organiser des sessions municipales d'apprentissage du vélo en partenariat avec les associations spécialisées.

Repenser l'usage et la place de la voiture

146. Limiter les véhicules surdimensionnés en modulant le coût du stationnement notamment selon la taille et le poids du véhicule.

147. Encourager le stationnement des véhicules dans les garages et emplacements privés prévus à cet effet plutôt qu'en voirie pour rééquilibrer l'occupation de l'espace public.

148. Adopter une tolérance zéro pour les abus de stationnement des véhicules.

149. Remplacer les arceaux ou dispositifs métalliques pour le stationnement des deux-roues motorisés par des marquages au sol.

150. Bannir les coussins berlinois accidentogènes, et les remplacer par des ralentisseurs classiques.

151. Réduire les déplacements en voiture de l'équipe et des agent·es municipales·aux, constituer un parc municipal de vélos électriques (notamment pour les policier·ères municipaux·ales) et choisir des véhicules électriques lors du renouvellement du parc automobile.

Pour des moyens de transport abordables et accessibles

152. Moduler la tarification du stationnement avec un prix préférentiel pour les résident·es joinvillais·es et instaurer une tarification sociale du stationnement en fonction du quotient familial.

153. Remunicipaliser la société privée qui s'occupe actuellement du stationnement.

154. Rembourser le pass Navigo à hauteur de 50 % aux lycéen·nes, aux étudiant·es, aux personnes privées d'emploi ou bénéficiant des minimas sociaux, touchant une petite retraite, aux personnes en situation de handicap, en compensant la honteuse suppression du remboursement du département.

155. Soutenir la création, le développement et la pérennisation de bourses à vélos et d'ateliers de réparation solidaires.

156. Encourager les modes de transport en voiture partagée comme le covoiturage, l'autopartage, l'auto-stop, notamment en développant les places de stationnement réservées et en communiquant sur les initiatives existantes.

157. Développer l'installation de bornes publiques de recharge des véhicules électriques et à hydrogène et auditer le fournisseur privé actuel.

158. Développer le stationnement vélo gratuit, sécurisé et accessible sur l'ensemble de l'espace public en y intégrant des places de stationnement pour les vélos cargos et les vélos adaptés aux personnes en situation de handicap.

159. Inclure des parkings vélos et deux roues dans les rénovations des résidences HLM et en installer dans les résidences existantes en travaillant avec les bailleurs sociaux et les copropriétés. ✪

160. Dédier davantage de places pour les personnes en situation de handicap, notamment dans les zones de forte fréquentation.

161. Voter une motion municipale contre la privatisation des lignes de bus RATP et pour le déplafonnement du taux minimal du versement transport destiné aux collectivités. ✪

(152) Bonnes pratiques : une tarification sociale et écologique du stationnement comme à Lyon ou Bordeaux

Plusieurs villes ont mis en place une tarification du stationnement plus juste, tenant compte à la fois des revenus des habitant·es et de l'impact environnemental des véhicules. À Lyon par exemple, la municipalité a instauré une tarification progressive du stationnement résidentiel : le coût de l'abonnement dépend du revenu fiscal de référence du foyer, avec des tarifs très réduits pour les ménages modestes et une contribution plus élevée pour les foyers aisés. Cette politique permet de garantir l'accès au stationnement pour celles et ceux qui en ont besoin.

À Bordeaux, la ville a choisi de moduler le stationnement en fonction du type et du poids des véhicules. Les véhicules les plus lourds et les plus polluants paient davantage, tandis que les petits véhicules et les véhicules peu émetteurs bénéficient de tarifs plus avantageux. Cette approche incitative vise à réduire l'encombrement de l'espace public, à limiter la pollution et à encourager des choix de mobilité plus sobres, sans pénaliser les usages essentiels.

Ces exemples montrent qu'il est possible de sortir d'une logique uniforme et injuste du stationnement. Une tarification sociale et écologique permet à la fois de mieux partager l'espace public, de soutenir les ménages les plus modestes et de contribuer à la transition écologique. C'est dans cette double-logique que nous souhaitons inscrire Joinville-le-Pont : un stationnement pensé comme un outil de justice sociale, de régulation et d'apaisement de la ville, et non comme un simple produit tarifaire.

162. Donner la possibilité aux personnes en ayant besoin de réclamer la création d'une place dédiée à proximité du logement de la personne en question.

Favoriser une consommation de proximité et une alimentation saine

Nos modes de consommation et de production ont un impact direct sur notre santé, notre environnement et nos solidarités. L'alimentation, les déchets, les circuits économiques : tout est lié. À Joinville-le-Pont, nous voulons engager une transformation profonde pour permettre à chacune et chacun d'accéder à une alimentation saine, durable et locale, tout en réduisant le gaspillage et la surconsommation qui épuisent la planète.

Favoriser une consommation écologique, c'est d'abord soutenir celles et ceux qui produisent autrement : les agriculteur·rices biologiques, les coopératives, les circuits courts. C'est aussi replacer l'alimentation au cœur de la démocratie locale — en faisant des événements municipaux, des marchés et des jardins partagés des lieux d'éducation populaire, de justice sociale et de convivialité. Une politique alimentaire juste, c'est une politique qui relie la ville et la campagne, les citoyen·nes et les producteur·rices, dans un même projet de solidarité écologique.

Mais consommer autrement, c'est aussi produire moins de déchets. Nous voulons faire de Joinville une commune zéro déchet, où le réemploi, la réparation et le compostage deviennent la norme. En soutenant la ressourcerie, en accompagnant les habitant·es et les commerces vers le tri, le vrac et le recyclage, nous inscrivons la ville dans une économie circulaire qui valorise les ressources plutôt que de les gaspiller. Ainsi, nous construirons une commune plus sobre, plus solidaire et plus saine — pour le vivant comme pour les générations futures.

Soutenir une agriculture paysanne pour promouvoir une alimentation végétale, saine et de qualité

163. Développer la démocratie alimentaire par l'élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT), le soutien à la mobilisation citoyenne, l'organisation de débats informés sur notre modèle agricole et des campagnes d'information du public concernant les bienfaits de l'alimentation à base de produits végétaux.

164. Prioriser l'agriculture biologique, végétale et locale dans la commande publique.

165. Faciliter la distribution de produits bio et locaux en soutenant et visibilisant les coopératives de consommateur·trices (AMAP) et en visant à développer plusieurs points de distribution du réseau amapien dans tout Joinville.

166. Créer des jumelages avec des communes rurales franciliennes pour soutenir des agriculteur·trices bio avec des engagements de commande publique.

163) Bonnes pratiques : un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'image du territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)

Certaines collectivités franciliennes ont engagé des démarches ambitieuses pour reprendre la main sur les enjeux alimentaires. C'est le cas de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), qui a élaboré un Projet Alimentaire Territorial (PAT) afin de structurer des filières locales, soutenir l'agriculture de proximité, améliorer la qualité de l'alimentation et lutter contre la précarité alimentaire. Cette démarche, prévue par la loi, repose sur un diagnostic partagé et une mobilisation large des collectivités, des agriculteur·rices, des associations et des habitant·es.

Si Joinville-le-Pont et le territoire Paris Est Marne & Bois ne disposent pas de vastes terres agricoles, cet exemple reste pleinement inspirant et transposable. Un PAT ne suppose pas nécessairement de produire sur place : il permet aussi d'organiser des coopérations territoriales entre villes urbaines et territoires agricoles proches, notamment dans le Val-de-Marne et en Seine-et-Marne.

À Joinville-le-Pont, nous voulons nous inscrire dans cette logique de proximité alimentaire : en nouant des partenariats durables avec des producteur·rices bio et locales·aux, en favorisant les circuits courts pour la restauration collective, en soutenant les AMAP et les coopératives de consommateur·rices, et en développant des actions d'éducation à l'alimentation pour les enfants et les habitant·es. Nous portons une ambition : faire de l'alimentation un levier de justice sociale, de santé publique et de transition écologique.

167. Soutenir les dispositifs favorisant un accès digne à une alimentation saine et durable pour tou□tes, en particulier les expérimentations de sécurité sociale de l'alimentation.

168. Intégrer au moins une option végétarienne et bannir la présence de foie gras dans les événements municipaux.

169. Favoriser le développement d'une offre de plats végétariens et végétaliens de qualité dans les restaurants, notamment avec des formations dédiées.

Développer une économie du prêt et de la mise en commun

170. Soutenir activement la ressourcerie en fournissant matériel, formation, supports de communication et en mettant à disposition des locaux assez spacieux et pérennes, potentiellement au sein de la Maison du peuple.

171. Favoriser la création d'un système d'échange local (SEL) au sein de la Maison du peuple, c'est-à-dire un groupe de personnes pratiquant l'échange sans argent de biens, de services et de savoirs, relié au réseau national des SELs.

172. Expérimenter un dispositif local de consigne pour les contenants en verre. ✪

173. Valoriser et soutenir les commerces de produits en vrac.

174. Organiser avec des associations une campagne de sensibilisation autour de la surconsommation de vêtements, notamment de fast fashion (mode éphémère), et promouvoir la seconde main.

Aller vers une commune zéro déchets par la revalorisation et le recyclage

175. Multiplier les points d'apports volontaires de biodéchets sur la commune et lancer une campagne de sensibilisation. ✪

176. Mettre en place une chaîne solidaire de volontaires pour collecter et apporter les biodéchets des personnes à mobilité réduite.

177. Soutenir et encourager les associations et habitant·es des quartiers et immeubles qui organisent le compostage partagé en fournissant du matériel et de la formation.

178. Valoriser les feuilles mortes pour en faire du compost. ✪

179. Proscrire le plastique à usage unique dans la commande publique.

180. Réorganiser la chaîne de restauration collective en vue de diminuer de 75 % le gaspillage alimentaire.

(171) Bonnes pratiques : les Systèmes d'Échange Local (SEL) comme à Villejuif ou Montreuil pour vivre et s'entraider autrement

Les Systèmes d'Échange Local (SEL) sont des associations solidaires qui permettent aux habitant·es d'un territoire d'échanger des services, des savoirs et des biens sans utiliser l'argent, grâce à une unité de compte symbolique. Chaque heure donnée a la même valeur, quel que soit le service rendu : aide informatique, couture, garde d'enfants, accompagnement de courses, bricolage, cours de langue… Ce principe simple reconnaît l'égale dignité de toutes les compétences et remet le lien humain au cœur des échanges.

À Villejuif, le SEL fonctionne depuis plus de vingt ans autour d'une monnaie fictive appelée les bulles : une heure de service vaut 60 bulles, que l'on peut ensuite utiliser pour bénéficier d'autres services. À Montreuil, le SEL Est utilise la pêche, emblème de la ville. Ces SEL ne sont pas du troc individuel : les échanges s'inscrivent dans une dynamique collective, fondée sur la confiance, la réciprocité et la convivialité.

Les SEL luttent contre l'isolement, valorisent les savoir-faire souvent invisibilisés, renforcent l'entraide de proximité et offrent des solutions concrètes à celles et ceux qui disposent de peu de ressources financières. Ils contribuent aussi à une sobriété heureuse, en favorisant le réemploi, le partage et l'économie du lien plutôt que la consommation marchande.

181. Accompagner les restaurants vers l'objectif zéro plastique, et les commerçant·es dans une transformation zéro déchet, notamment avec des formations dédiées.

182. Appliquer les recommandations de la Cour des comptes en mettant fin à l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) profitant à certaines entreprises à hauteur de 9,1 millions d'euros compensés par les ménages. ✪

183. Expérimenter la mise en place d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI) introduisant une part variable dans la taxe, calculée en fonction du nombre de levées de bacs à ordures et/ou du poids des déchets produits, pour encourager les comportements vertueux en matière de tri et de réduction des déchets. ✪

Protéger les animaux domestiques et indigènes

Les animaux, qu'ils soient sauvages ou domestiques, partagent avec nous le territoire joinvillais et participent pleinement à l'équilibre écologique, au bien-être collectif et à la qualité de vie en ville. Pourtant, la condition animale reste souvent reléguée au second plan des politiques locales. Repenser notre rapport au vivant suppose d'agir concrètement pour garantir la protection, le respect et la coexistence harmonieuse entre humains et animaux. Une ville attentive au bien être animal est une ville plus juste, plus apaisée et plus respectueuse de la nature dans toutes ses formes.

Cela passe par une action municipale volontariste, soutenant les associations, formant les agent·es et intégrant la cause animale dans toutes les politiques locales : marchés publics, police municipale, éducation, urbanisme, vie associative… La commune doit être à la fois actrice, facilitatrice et alliée de toutes celles et ceux qui défendent le bien-être animal au quotidien.

Enfin, protéger les animaux, c'est aussi protéger la biodiversité. Il s'agit de préserver la faune locale, de favoriser des aménagements urbains respectueux de la vie sauvage, de prévenir la souffrance animale et de promouvoir le vivre-ensemble entre habitant·es et animaux. Cette politique s'appuiera sur une éthique claire : celle d'une ville solidaire de tous les êtres vivants, humains ou non-humains.

Un engagement municipal et citoyen pour la cause animaliste

184. Créer un système de collecte et de récupération des cagettes lors de chacuns des marchés de la ville. ✪

185. Signer la charte de l'association PAZ "pour une ville qui prend au sérieux la condition animale".

186. Insérer une clause de protection animale dans les marchés publics et les contrats avec les prestataires, notamment en refusant les produits d'origine animale issus de l'élevage intensif et les produits testés sur les animaux.

187. Mettre la police municipale au service de la protection animale : former les agent·es à la lutte contre la maltraitance, les abandons et toutes les infractions envers les animaux.

188. Créer une page web dédiée aux animaux sur le site de la mairie ainsi qu'un numéro et une adresse mail pour signaler les cas de maltraitance ainsi que les animaux perdus ou trouvés.

189. Promouvoir l'éthique animale dans les activités périscolaires, les centres de loisirs communaux et le conseil municipal des enfants.

190. Organiser des actions éducatives de sensibilisation et de formation sur la condition animale.

191. Mettre en place des collections relatives à la question animale dans la bibliothèque municipale.

192. Intégrer au sein de la journée de l'écologie populaire un volet dédié aux animaux.

Favoriser l'épanouissement de la faune sauvage locale

193. Communiquer sur et inciter les habitants à participer à des opérations d'observation et de recensement de la faune en ville, par exemple "Mission hérisson" et "Observatoire Oiseaux des jardins" de la Ligue de Protection des Oiseaux.

194. Rappeler l'interdiction de donner du pain aux canards et oies avec de l'affichage public et de la sensibilisation dans les écoles.

195. Insérer dans les documents d'urbanisme l'obligation d'aménager, en façade et en toiture, des espaces favorables à l'accueil des animaux (alvéoles, recoins, corniches, végétalisation, nichoirs) et de minimiser les impacts négatifs lors de la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs.

196. Installer sur les baies vitrées des immeubles communaux des autocollants pour éviter la collision d'oiseaux et en mettre à disposition des habitants. Limiter la création de tels aménagements lors des nouvelles constructions comme c'est le cas de la résidence Haute Rive sur l'emplacement de l'ancienne école maternelle du centre ou du projet de musée des bords de Marne.

197. Privilégier les alternatives non génératrices de souffrance (ultrasons, épouvantails, graines contraceptives sélectives, clôtures...) pour éloigner les animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (rongeurs, pigeons...).

198. Privilégier les abris naturels (aux nichoirs et hôtels d'insectes artificiels) dans l'espace public en veillant à leur bonne installation et communiquer sur les bons gestes au public.

199. Sensibiliser élu·es, agent·es et habitant·es sur la lutte contre la prolifération des moustiques tigres et les bonnes pratiques en vigueur.

200. Développer un programme multifactoriel de long terme financé visant à lutter contre la prolifération des moustiques tigres et répondre à l'urgence sanitaire tout en améliorant la qualité de vie. Pour cela, recourir à des installations favorisant la biodiversité (chauve-souris, libellules) pour réduire de 30-50 % la population de moustique tigre dans notre commune. Secondairement, explorer les autres moyens possibles : répulsif naturel indigène (thym rouge), moustiques mâles stériles, pièges à moustiques non létaux.

201. S'opposer à la diffusion d'insecticides pollinisateurs.

Permettre une cohabitation harmonieuse entre les animaux domestiques et les êtres humains

202. Multiplier les parcs canins clos, végétalisés et arborés (ou avec ombrières) avec bancs, fontaines d'eau, poubelles et sacs de ramassage de crottes.

203. Soutenir la maîtrise de la population des chats errants tout en veillant à leur bien-être en poursuivant la collaboration avec les associations locales qui les capturent, soignent, stérilisent, puis proposent à l'adoption ou relâchent dans leur environnement).

204. Mettre à disposition un guide des bonnes pratiques pour les détenteur·ices d'animaux domestiques (versions papier et numérique).

205. Soutenir les associations proposant des soins vétérinaires gratuits aux animaux de personnes défavorisées.

206. Créer un partenariat avec une association de chiens guide d'aveugle comme chiens guides Paris pour sensibiliser et développer une politique publique locale ambitieuse sur le sujet.

POUR LES SERVICES PUBLICS, LA SANTÉ ET LES FAMILLES

Les services publics sont le cœur battant de la République au quotidien, et c'est à l'échelle communale qu'ils prennent une forme concrète. Si nous abordons dans ce chapitre spécifiquement la question des services publics, ils traversent en réalité l'ensemble de notre programme. Qu'il s'agisse d'action sociale, de logement, d'écologie, de démocratie locale, de sécurité, de culture ou d'alimentation, le service public constitue partout notre boussole politique. Ici, nous concentrons notre propos sur la ville qui prend soin et qui instruit, sur la santé, l'éducation, l'enfance, les familles et l'accompagnement des différents âges de la vie.

Depuis trop longtemps, la droite locale a fait le choix de déléguer, d'externaliser ou de renvoyer vers d'autres communes des missions essentielles : accès aux soins, accompagnement social, emploi, sécurité, protection de l'enfance. Cette logique éloigne les services des habitant·es, complique les parcours, accroît les inégalités et affaiblit le lien de confiance avec la puissance publique. Nous refusons cette vision minimaliste de la commune.

Renforcer les services publics, c'est d'abord élargir leur périmètre et leur ambition. Cela implique de défendre les communs municipaux, de résister aux logiques de privatisation, de redonner toute leur place aux agent·es qui font vivre le service public au quotidien. C'est aussi faire de la santé un droit effectif, accessible à toutes et tous, dans une approche globale : santé physique, mentale, sociale et environnementale. Et c'est prendre soin des familles, des enfants et des personnes âgées. De la petite enfance au grand âge, la commune doit accompagner les parcours de vie, soutenir les parents, protéger les enfants, garantir des temps éducatifs et périscolaires de qualité, et lutter contre l'isolement des aîné·es.

Notre ambition est simple et exigeante : faire de Joinville-le-Pont une commune qui assume pleinement ses responsabilités sociales, sanitaires et éducatives. Une ville où le service public n'est ni un coût ni une variable d'ajustement, mais un bien commun, au service de l'émancipation, de l'égalité et du soin porté aux habitant·es.

Élargir le domaine du service public au service des bénéficiaires et des agent·es

Le service public n'est pas une simple organisation administrative : il est un projet politique. À l'échelle communale, il incarne la capacité collective à répondre aux besoins essentiels, à garantir l'égalité d'accès aux droits et à faire primer l'intérêt général sur la logique du profit.

Nous affirmons que la commune doit reprendre la main sur ses services, développer les communs municipaux et garantir une gestion démocratique, transparente et efficace des biens et services indispensables à la vie digne.

Élargir le domaine du service public, c'est aussi reconnaître pleinement le rôle central des agent·es municipaux·ales. Ce sont elles et eux qui assurent la continuité du service, l'accueil des habitant·es et la mise en œuvre concrète des politiques publiques. Les défendre, améliorer leurs conditions de travail, reconnaître leurs compétences et les associer aux décisions est une condition indispensable pour renforcer la qualité du service rendu.

Enfin, cette ambition se heurte à un contexte de contraintes budgétaires imposées par les politiques austéritaires de l'État, qui asphyxient les collectivités locales et les poussent à réduire leurs ambitions. Nous refusons cette fatalité. Nous voulons au contraire construire une stratégie municipale offensive pour défendre les finances communales, sécuriser les ressources, et faire du service public un levier de justice sociale, de démocratie et d'émancipation.

Développer les communs municipaux contre les délégations de services publics (DSP) et les partenariats public-privé (PPP)

207. Lancer un audit de toutes les délégations de services publics au privé (DSP) et des partenariats public-privé (PPP) pour organiser leur retour en régie publique, en commençant par : l'eau, la production d'énergies renouvelables, la restauration scolaire et la gestion des déchets. Les régies publiques devront permettre aux usager·es et aux agent·es de siéger dans les conseils d'exploitation ou d'administration. ✪

208. Garantir de cette façon des services publics communaux pour couvrir les besoins essentiels de l'existence : se loger, se nourrir, se déplacer, se cultiver, se soigner... ✪

209. Créer une mission d'audit citoyen des services publics pour évaluer les services publics communaux et leur accessibilité, formée d'élu·es de la majorité et de l'opposition et de citoyen·nes.

210. Limiter au strict nécessaire le recours à l'expertise privée et aux cabinets onéreux, en recourant dès lors qu'elle existe à l'expertise publique mise à disposition des collectivités (CEREMA, ONF, ADEME, CSTB, etc.) et en développant l'emploi scientifique (thèses CIFRE, contrats de volontariat territorial en administration, etc.).

211. Nous doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales) en prenant notamment en compte les diagnostics sur la vulnérabilité dans les documents de planification et les marchés publics.

✪ Ne relève pas directement des compétences de la commune, voir page 88 ("Agir à toutes les échelles pour transformer la ville")

Reconnaître et valoriser le travail des agent·es de la commune

212. Lutter contre la précarité en mettant en place des plans de titularisation, d'éradication du temps partiel subi et des négociations salariales internes (primes et indemnités).

213. Garantir l'application effective des 35 heures pour les agent·es de la commune en concertation avec les agent·es.

214. Mettre en place les 32h pour les agent·es municipales·aux soumis à des travaux pénibles, du travail de nuit ou le dimanche.

215. Engager un plan de rattrapage pour garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes employé·es par la collectivité.

216. Associer l'ensemble des agent·es municipales·aux à l'élaboration des projets et des politiques municipales.

217. Développer la formation continue des agent·es territoriales·aux pour accompagner l'évolution des services, notamment liée au déploiement du numérique, en écoutant leurs besoins.

218. Renforcer et accompagner la représentation des salarié·es dans les instances paritaires, dans la syndicalisation des agent·es, la création de collectifs de défense de leurs droits, salaires et conditions de travail.

(215) En pratique : rattraper les inégalités salariales entres les femmes et les hommes employé·es par la commune

À Joinville-le-Pont, comme dans l'ensemble de la fonction publique territoriale, les inégalités salariales entre les femmes et les hommes ne relèvent ni d'un manque de compétences ni d'un déficit d'engagement, mais de mécanismes structurels profondément ancrés. Le rapport annuel 2024 sur l'égalité femmes-hommes dans la ville de Joinville-le-Pont met en lumière une réalité bien connue : les femmes sont majoritaires parmi les agent·es communales·aux, notamment dans les filières administrative, sociale, culturelle et médico-sociale, qui sont historiquement moins valorisées et moins rémunérées que d'autres.

Le rapport montre également que, à catégories et grades comparables, des écarts de rémunération persistent. Ces écarts ne portent pas uniquement sur le traitement indiciaire, mais aussi sur la part indemnitaire : primes, compléments et régimes indemnitaires bénéficient plus souvent et plus largement aux hommes, ce qui accentue les inégalités de revenus sur l'ensemble de la carrière

À cela s'ajoutent des carrières plus fragmentées pour les femmes, un recours plus fréquent et souvent subi au temps partiel et des perspectives d'avancement encore inégalement réparties.

Une première étape a été engagée par la collectivité avec une revalorisation ciblée du régime indemnitaire en 2024, qui a bénéficié majoritairement à des agentes occupant des postes sous-valorisés. Si cette mesure constitue un signal positif, le rapport souligne qu'elle reste insuffisante pour corriger durablement les écarts constatés et appelle à une action plus systémique et pérenne

C'est pourquoi nous proposons d'engager un véritable plan de rattrapage salarial, inscrit dans la durée, fondé sur une analyse fine des écarts de rémunération réels entre les femmes et les hommes, en intégrant à la fois le traitement indiciaire et l'ensemble des primes. Ce plan devra prioritairement concerner les filières et métiers féminisés, et s'accompagner d'une révision des critères d'attribution des régimes indemnitaires afin qu'ils ne reproduisent plus, implicitement, des inégalités de genre.

Garantir l'égalité salariale au sein de la collectivité n'est pas seulement une obligation légale ou un principe abstrait : c'est une condition essentielle de justice sociale, de reconnaissance du travail des agentes et d'attractivité du service public communal. Une commune qui prend soin de ses agent·es est aussi une commune qui rend un meilleur service à ses habitant·es.

Affronter les conséquences des politiques austéritaires

219. Exiger l'augmentation des dotations de l'État aux communes (DGF, maintien de l'autonomie fiscale, compensation à 100 % de la suppression de la taxe d'habitation...) et organiser des actions coordonnées avec d'autres collectivités. ✪

220. Travailler avec des banques coopératives pour s'affranchir de la mainmise des institutions financières.

221. Dénoncer les contrats déraisonnables signés par la majorité précédente pour les finances publiques municipales, souvent au profit d'entreprises privées.

222. Réclamer un calcul des capacités de financement de la commune en fonction de l'amortissement des équipements publics et non selon les 12 années consacrées par la loi. ✪

Pour un accès à la santé universel et diversifié

La santé est un droit fondamental, pas un privilège réservé à celles et ceux qui peuvent se soigner vite, loin et cher. Pourtant, partout en France, l'accès aux soins se dégrade : pénurie de professionnel·les, fermetures d'hôpitaux et de maternités, dépassements d'honoraires, renoncements aux soins. À Joinville-le-Pont comme ailleurs, ces inégalités de santé pèsent lourdement sur les plus précaires, les personnes âgées, les femmes, les jeunes et les personnes victimes de discriminations.

Face à cette situation, la commune ne peut se contenter d'un rôle d'observatrice. Elle dispose de leviers puissants pour garantir un accès effectif à la santé, renforcer la prévention, soutenir les professionnel·les et lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé. Nous défendons une politique municipale volontariste, fondée sur la proximité, la solidarité et la coopération avec les acteurs de santé du territoire.

Garantir la santé pour toutes et tous, c'est d'abord permettre l'accès à des soins de qualité, sans avance de frais, dans des structures publiques ou coopératives ancrées localement. C'est aussi reconnaître que la santé est profondément traversée par les rapports de domination : agir pour la santé, c'est donc lutter contre les discriminations et adapter les politiques publiques aux réalités vécues par les personnes concernées.

Enfin, nous affirmons une approche globale de la santé, qui dépasse le seul soin médical. La santé est aussi sociale, environnementale et mentale. Elle dépend des conditions de vie, de logement, de travail, d'alimentation, d'environnement, de lien social. En articulant prévention, santé mentale, santé environnementale et politiques sociales, nous voulons faire de Joinville-le-Pont une commune qui protège durablement la santé de ses habitant·es et qui prend soin, collectivement, des corps et des esprits.

De nouveaux équipements et services pour une santé publique et gratuite

223. Créer un centre municipal de santé (CMS) pluridisciplinaire de proximité à tiers payant intégral, sans paiement à l'acte ni dépassements d'honoraires.

224. Soutenir la création de coopératives médicales sur la commune.

225. Mettre en place une mutuelle municipale pour les personnes résidant ou travaillant sur le territoire de la commune avec un tarif préférentiel. Segmenter les besoins par tranche d'âge et situation sociale, proposer plusieurs niveaux de garanties et associer les associations locales et les professionnel·les de santé à la démarche.

226. Lutter et soutenir les personnels soignants dans leurs luttes contre les fermetures d'hôpitaux et de maternités publics et contre les groupements hospitaliers visant à réaliser des économies au détriment de la qualité de la couverture hospitalière et des conditions de travail des agent·es hospitalier·ères. ✪

(223) En pratique : un centre communal de santé pluridisciplinaire à tiers payant intégral, une réponse concrète aux besoins des Joinvillais·es

À Joinville-le-Pont, l'accès effectif aux soins est fragilisé. Beaucoup peinent à trouver un·e médecin traitant·e, les délais de rendez-vous s'allongent et les parcours de soins deviennent de plus en plus complexes, en particulier pour les personnes précaires, les jeunes, les familles et les seniors. Cette situation révèle un manque de santé publique de proximité : une offre pensée comme un bien commun, organisée, accessible et coordonnée, au service de toutes et tous.

Créer un centre communal de santé pluridisciplinaire répondra directement à cette urgence. Il s'agira d'un service public local de santé, géré par la commune ou une structure publique, où exerceront des professionnel·les de santé salarié·es : médecins généralistes, infirmier·es, sages-femmes, psychologues, kinésithérapeutes, dentistes et autres spécialistes selon les besoins identifiés. Ce modèle garantira une continuité des soins, une meilleure coordination entre professionnel·les et une prise en charge globale des patient·es, sans dépendre des logiques marchandes ou de la rentabilité.

Garantir la santé de toutes et tous avec des approches ciblées

227. Nous assurer de la prise en charge dans le centre de santé de la commune des problématiques spécifiques des femmes, et notamment de l'endométriose.

228. Mettre en place un congé menstruel et hormonal conséquent et non validiste à destination des agent·es des collectivités et des satellites.

229. Installer des distributeurs de protections périodiques gratuites dans tous les quartiers de la ville.

230. Mettre en réseau les associations locales qui accompagnent les femmes en situation de handicap et atteintes de cancer.

231. Faire connaître et soutenir le planning familial de Maisons-Alfort. ✪

232. Mettre en place des campagnes de prévention contre les risques et des sessions de dépistage itinérantes, gratuites et anonymes (infections sexuellement transmissibles et VIH/SIDA, consentement, addictions, soins dentaires, etc.). ✪

233. Accompagner les travailleur·ses du sexe, proposer des dispositifs de réduction des risques, de prévention et de réinsertion, et soutenir les associations de solidarité à leur égard. ✪

Le tiers payant intégral est un pilier essentiel de ce projet. Il permettra aux patient·es de ne faire aucune avance de frais, ni pour la part Sécurité sociale ni pour la part complémentaire. Dans un contexte de hausse du coût de la vie et de renoncements aux soins de plus en plus fréquents, ce dispositif est indispensable pour garantir un accès réel à la santé, indépendamment des ressources financières, de l'âge ou de la situation administrative.

En proposant des consultations ouvertes, un suivi régulier et un cadre collectif, il sécurisera les parcours de soins et permet à chacun·e de bénéficier d'un accompagnement médical stable. C'est aussi un outil d'attractivité pour les soignant·es, en offrant des conditions de travail protectrices : salariat, travail en équipe, horaires maîtrisés, et libération des contraintes administratives excessives.

Enfin, ce centre s'inscrira pleinement dans notre conception d'une santé globale, sociale et démocratique. En lien avec le CCAS, les associations locales, les dispositifs de prévention, la santé mentale et les politiques sociales, il deviendra un véritable lieu d'écoute, d'orientation et de prévention.

Adopter le prisme de la santé globale : sociale, environnementale et mentale

234. Développer des contrats locaux de santé pour articuler les politiques publiques de santé (prévention, santé communautaire, santé mentale, sport santé, accès aux droits, plan alimentation, éducation à la santé…).

235. Créer un conseil local de la santé mentale (CLSM) avec les soignant·es et les associations.

236. Proposer des campagnes de communication sur la santé mentale et des permanences de psychologues accessibles.

237. Évaluer les besoins en logements passerelles et inclusifs ciblés pour les personnes en souffrance psychique.

238. Signer la charte "Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens" proposée par le réseau environnement santé et déployer un plan d'action concret pour protéger durablement la santé des habitant·es.

239. Sortir de l'usage des produits chimiques (toxiques, perturbateurs endocriniens) dans les crèches, écoles, maisons de retraite, bâtiments municipaux et intercommunaux. ✪

Pour l'enfance, l'éducation et les familles

Prendre soin de l'enfance, c'est préparer l'avenir de la commune, c'est préparer l'avenir du monde. À Joinville-le-Pont, nous voulons une ville qui donne à chaque enfant les mêmes chances de grandir, d'apprendre, de s'épanouir et de construire son autonomie, quelle que soit leur origine sociale, la composition de leur famille ou leur situation administrative.

De la petite enfance à l'adolescence, les politiques éducatives et familiales façonnent profondément les parcours de vie. Accès aux modes de garde, qualité de l'école publique, protection de l'enfance, réussite scolaire, temps périscolaires, alimentation, loisirs, culture : ces dimensions sont indissociables. Elles doivent être pensées de manière cohérente, continue et inclusive, en lien étroit avec les parents, les professionnel·les, les associations, l'Éducation nationale et les agent·es municipaux·les.

Nous affirmons une conception du service public éducatif et de l'enfance comme un service protecteur, universel et émancipateur. Cela implique de renforcer la place de la commune dans l'accueil de la petite enfance, de défendre sans relâche l'école publique, de garantir des conditions d'apprentissage dignes, et de faire du temps périscolaire un véritable temps éducatif, culturel et citoyen, complémentaire de l'école.

Enfin, soutenir les familles, c'est reconnaître la diversité des réalités vécues : familles monoparentales, homoparentales, élargies, nucléaires, recomposées, précaires, migrantes, ou confrontées à des difficultés sociales. La commune doit être un point d'appui, un lieu de ressources et de confiance. En investissant dans l'enfance et l'éducation, Joinville-le-Pont investira dans le bien commun, la justice sociale et la promesse républicaine d'égalité dès le plus jeune âge.

Prendre soin de la petite enfance

240. Augmenter les places de crèche publique (municipale et/ou départementale) et établir un plan de suppression progressif des délégations de service public en assumant la gestion publique des crèches comme idéal. ✪

241. Commencer par un audit des subventions publiques importantes allouées aux crèches privées en établissant les différences d'objectifs, de fonctionnement, de financements entre les différents modèles de crèche.

242. Proposer des modes d'accueil diversifiés à taille humaine et adaptés à toutes et tous : multi-accueils, lieux d'accueil enfants-parents, relais assistant·es maternel·les... ✪

243. Créer une liste des assistant·es maternel·les agrémenté·es pouvant exercer sur la commune, disponible sur le site internet, au centre communal d'action sociale (CCAS) et en mairie et communiquée dans les réseaux sociaux et le journal municipal à chaque mise à jour.

244. Permettre, à long terme, à tous·tes les parents qui le souhaitent d'obtenir une place en crèche pour leurs enfants en augmentant l'offre de place chaque année tout en portant une vigilance particulière et prioritaire aux familles monoparentales. ✪

245. Rendre la procédure d'attribution des places en crèches plus transparente et plus rapide en créant un guichet unique de demande de place (crèches associatives, familiales, parentales ou municipales) à travers le centre communal d'action sociale (CCAS). ✪

Pour la protection de l'enfance

246. Faire respecter la Convention internationale des droits de l'enfant de l'ONU et réaffirmer son importance par un vœu présenté en conseil municipal.

247. Adhérer au réseau des villes amies des enfants, initiative de l'UNICEF qui regroupe des collectivités locales engagées à intégrer les droits et besoins des enfants dans leurs politiques publiques et leur cadre de vie.

248. Informer les mineur·es de leurs droits au travers de l'animation socio-culturelle.

249. Informer les enfants sur le consentement et lutter contre l'inceste en soutenant les initiatives d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité (EVARS). ✪

250. Former les personnels de crèche, du périscolaire et intervenant·es sur le temps scolaire à la prévention des violences éducatives. ✪

251. Créer un binôme élu·e / agent·e référent·es de la protection de l'enfance et de la lutte contre le harcèlement scolaire.

252. Former les agent·es à repérer et signaler les situations à risque.

253. Soutenir et promouvoir la Maison des adolescent·es du Val-de-Marne basée à Créteil.

254. Développer des espaces d'écoute et de soutien pour les enfants et les adolescent·es au sein de la Maison du peuple et de la Maison des jeunes et de la culture (MJC).

255. Tout faire pour prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire en lien avec les établissements scolaires de la ville, par exemple en mettant en place un mécanisme local de suivi des absences programmées des professeur·es et en portant le projet d'une création d'une brigade intercommunale de professeur·es remplaçant·es pour les absences prolongées. ✪

256. Faire pression sur le département pour redonner sa place initiale à la PMI (horaires d'ouverture, personnel encadrant et soignant) et pérenniser un local municipal. ✪

257. Étudier avec le département la possibilité et l'opportunité de la création d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP), structure gratuite dédiée à l'écoute, la socialisation des enfants, les échanges entre parents avec accompagnement professionnel... ✪

Pour une enfance épanouie et la réussite scolaire

258. Relancer activement les colonies de vacances municipales pour concrétiser l'idéal des vacances pour toutes et tous.

259. Impulser et faciliter l'existence de classes transplantées (classes de neige, de mer, etc.) et les correspondances internationales avec d'autres établissements en lien avec les enseignant·es de la ville en soutenant financièrement les familles modestes. ✪

260. Soutenir et développer l'accompagnement à la parentalité dans les équipements municipaux : temps d'échanges entre parents et professionnel·les, accueils jeux pour les tout-petits, ateliers, rendez-vous individuels ou réunions, etc.

261. Aménager des aires de jeux inventives, naturelles, intergénérationnelles, respectueuses des normes environnementales.

262. Allouer à tous·tes les élèves une dotation standard de fournitures scolaires gratuites à la rentrée au CP. ✪

263. Se mobiliser contre les fermetures d'écoles et de classes, contre les classes surchargées et pour de meilleures conditions de travail des enseignant·es. ✪

264. Refuser l'ouverture de toute nouvelle école privée sur le territoire communal.

265. Rénover les écoles publiques pour garantir à tous·tes les élèves de bonnes conditions d'étude (locaux isolés, accessibles, désamiantés) et en construire de nouvelles à taille humaine là où les classes sont en sureffectifs ou bien agrandir les écoles existantes le cas échéant. ✪

266. Garantir la présence d'un·e agent·e territorial·e spécialisé·e des écoles maternelles (ATSEM) par classe en maternelle à temps plein. ✪

267. Développer les actions de soutien scolaire et d'aide aux devoirs en liaison avec les associations et les parents d'élèves.

268. Développer des modes doux et collectifs (pédibus, vélobus...) pour les déplacements des enfants.

(258) Bonnes pratiques : relancer des colonies de vacances municipales, l'exemple de Bagnolet

À l'heure où le droit aux vacances recule pour de nombreuses familles, certaines communes font le choix politique fort de le défendre comme un véritable service public. C'est le cas de Bagnolet qui a décidé de maintenir et de renforcer ses colonies de vacances municipales, considérées non comme une charge, mais comme un patrimoine social, éducatif et émancipateur.

Depuis près d'un siècle, la ville de Bagnolet possède et gère directement ses centres de vacances, notamment celui de l'île d'Oléron, ouvert dès 1932 pour permettre aux enfants d'ouvrier·ères de partir à la mer. Aujourd'hui encore, ce centre accueille chaque été des centaines d'enfants, encadré·es par du personnel municipal qui les connaît souvent déjà grâce aux centres de loisirs. Cette continuité éducative est un facteur clé de confiance pour les familles et de bien-être pour les enfants, notamment lorsqu'il s'agit de leur premier départ loin du cadre familial.

Alors que de nombreuses communes ont vendu leurs centres, jugés trop coûteux, Bagnolet a fait un autre choix : investir pour les maintenir aux normes et garantir leur pérennité. Cette politique permet une tarification sociale très ambitieuse, calculée selon le quotient familial. Des familles aux revenus très modestes peuvent ainsi offrir à leurs enfants des séjours de 11 jours pour des montants symboliques, parfois inférieurs à 100 euros, rendant possible ce qui ne le serait pas autrement. Les bons CAF, les chèques-vacances et les paiements échelonnés complètent ce dispositif pour lever tous les freins financiers.

Bagnolet démontre également qu'il est possible de penser les colonies comme des équipements utiles au-delà de l'été. La ville gère aujourd'hui deux centres de vacances et organise chaque année des séjours variés pour plus de 600 enfants, avec des activités adaptées aux âges et aux environnements : mer, campagne, montagne, découverte de la nature, activités sportives, culturelles et artistiques.

Enfin, l'exemple de Bagnolet montre qu'un service public des vacances peut être assumé politiquement, y compris dans un contexte budgétaire contraint. Là où d'autres communes ont regretté d'avoir vendu leurs centres, Bagnolet fait le pari inverse : investir aujourd'hui pour garantir demain l'égalité d'accès aux vacances, la continuité éducative et l'émancipation des enfants.

Relancer des colonies de vacances municipales, c'est donc bien plus qu'organiser des séjours : c'est affirmer que le temps des vacances fait partie intégrante du droit à l'enfance, à l'éducation et à l'égalité.

269. Créer des zones apaisées aux abords des écoles en développant les espaces verts et en créant des zones sans tabac.

270. Manifester publiquement et par le dépôt de vœux au conseil municipal notre soutien plein, entier et actif aux luttes des enseignant·es, parents d'élèves et accompagnant·e des élèves en situation de handicap (AESH).

271. Contribuer à la réussite des jeunes par l'instauration de bourses d'accompagnement sur projets via le centre communal d'action sociale (CCAS).

272. Scolariser de façon inconditionnelle tous les enfants, quel que soit leur statut administratif, dans les établissements de la ville, en vertu du principe républicain d'égalité d'accès à l'éducation et de l'intérêt supérieur de l'enfant. ✪

Donner les moyens au périscolaire de devenir un véritable temps ludique, solidaire et fraternel

273. Garantir un nombre suffisant d'animateur·trices périscolaires formé·es et en emploi non précaire.

274. Étudier la possibilité d'augmenter le nombre de places ouvertes sur le temps périscolaire en lien avec des embauches supplémentaires.

275. S'assurer de la présence de salles dédiées au périscolaire dans chaque école.

276. Faire entrer l'art à l'école en développant des jumelages avec les structures culturelles et en ouvrant des résidences d'artistes en milieu scolaire.

277. Favoriser la création de parcours culturels sur le temps périscolaire et scolaire.

278. Faire du repas à la cantine un moment d'éducation à l'alimentation, à la saisonnalité des fruits et légumes et de lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour cela, organiser des ateliers dans les établissements scolaires, organiser avec les enfants le tri sélectif des déchets, co-construire les menus avec les enfants et la·e diététicien·ne de la ville, organiser des visites de fermes et étudier la possibilité de multiplier l'existence du dispositif "la semaine du goût" dans les établissements de la ville.

Pour des cantines scolaires abordables pour toutes et tous avec une alimentation biologique, moins carnée et locale

279. Planifier la ré-internalisation en régie de la production de repas, avec une régie publique de la restauration collective et une cuisine centrale, pour échapper à la mainmise de Sogeres, à l'échelle communale ou intercommunale en s'associant avec d'autres communes alentour, notamment Fontenay-sous-Bois. ✪

280. Instaurer progressivement la gratuité des cantines en commençant par renforcer la progressivité des tarifs et la gratuité immédiate pour les familles en dessous du seuil de pauvreté.

281. Se fixer l'objectif d'au moins 75 % de bio, local/circuit court et équitable avec 2 repas végétariens par semaine dès les premières années de mandat. Viser le 100 % de bio le plus rapidement possible.

282. Contractualiser avec des fournisseur·euses bio et locaux notamment via les coopératives de paysan·nes bio.

283. Lancer sur la mandature un programme expérimental d'approvisionnement bio et local des cantines comme "Ma cantine en AMAP" qui serait mené par un comité de pilotage regroupant parents, paysan·nes, directeur·ices d'écoles, cuisinier·es, élu·es...

284. Bannir les produits industriels ultra-transformés de la restauration scolaire.

285. Proposer à tous les repas une alternative végétarienne, voire végétalienne dans les cantines municipales.

286. Faire confiance aux équipes de cuisine pour réinvestir leur métier et améliorer leur savoir-faire dans une alimentation moins carnée, moins transformée et issue de l'agriculture biologique ; proposer des formations si nécessaire le cas échéant.

287. Étudier l'opportunité de la création d'une légumerie municipale pour la restauration collective.

288. Ouvrir des jardins potagers biologiques cultivés par les élèves dans les écoles comme cela existe à l'école du Parangon.

289. Expérimenter des cantines municipales ouvertes aux séniors pour favoriser les échanges intergénérationnels.

290. Favoriser la mise en place de cours de cuisine végétale au profit des habitant·es, en privilégiant les aliments locaux, de saison et accessibles.

(283) Bonnes pratiques : « Ma cantine en AMAP » comme à Moret-Loing-et-Orvanne

« Ma cantine en AMAP » est une expérimentation portée depuis 2017 par le Réseau AMAP Île-de-France pour accompagner les communes vers un approvisionnement bio, local et solidaire de la restauration collective, en particulier des cantines scolaires. Le principe est simple et ambitieux : transposer l'esprit et les valeurs des AMAP au cadre réglementé de la restauration scolaire publique, avec des produits de qualité, une juste rémunération des producteur·rices et un lien direct entre producteur·ices et consommateur·ices.

Concrètement, l'expérimentation a débuté avec la commune de Moret-Loing-et-Orvanne (77), où des partenariats durables ont été noués entre des paysan·nes bio locaux et les écoles, tout en respectant les contraintes juridiques et budgétaires des cantines. Au-delà de l'approvisionnement, le projet intègre une forte dimension pédagogique : sensibilisation des élèves à l'alimentation, à l'agriculture biologique, aux saisons, aux circuits courts et aux enjeux écologiques et sociaux de ce qu'ils mangent.

La clé de la réussite du dispositif repose sur une gouvernance collective. Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteur·rices concerné·es : équipes de cuisine, équipes éducatives, animateur·rices de cantine, parents d'élèves, paysan·nes, AMAP locales et élu·es. Cette démarche de concertation et de co-décision favorise l'appropriation citoyenne des enjeux alimentaires et redonne du sens au service public de la restauration scolaire.

Renforcer les politiques publiques à destination des seniors

La vieillesse n'est pas une difficulté et ne devrait pas être un stigmate, c'est une étape de la vie qui appelle des politiques publiques justes, attentives et émancipatrices. À Joinville-le-Pont comme ailleurs, les personnes âgées sont trop souvent appréhendées comme un groupe homogène, alors que les réalités du vieillissement sont multiples. Il existe des différences majeures entre une personne nouvellement retraitée ou encore en activité, autonome et socialement entourée, et une personne confrontée à des difficultés de mobilité, à la perte d'autonomie ou à l'isolement. Reconnaître cette diversité des situations est une condition indispensable pour construire des réponses publiques pertinentes.

Nous voulons résolument lutter contre l'âgisme, cette forme de discrimination qui invisibilise, infantilise ou marginalise les seniors. Les personnes âgées ont toute leur place dans la cité : comme citoyen·nes à part entière, comme acteurs et actrices de la vie sociale, culturelle et associative, comme détenteur·ices de savoirs, d'expériences et de mémoire collective. Bien vieillir, c'est pouvoir continuer à choisir son mode de vie, à s'engager, à se loger dignement, à se déplacer, à pratiquer une activité physique et culturelle, et à maintenir des liens sociaux riches, notamment intergénérationnels.

Dans le même temps, la commune a un devoir de protection et de solidarité envers les aîné·es les plus fragiles ou dépendant·es, ainsi qu'envers leurs proches aidant·es, trop souvent laissé·es seul·es face à des démarches complexes. Maintien à domicile, accès aux soins, accompagnement social, lutte contre l'isolement, soutien aux aidant·es : ces enjeux doivent être pris en charge de manière coordonnée, humaine et accessible.

Bien vieillir à Joinville-le-Pont, pour les seniors actif·ves, indépendant·es ou semi-indépendant·es

291. Auditer la pertinence du conseil des séniors à Joinville-le-Pont (modalités de fonctionnement, composition, travaux, moyens alloués, bénéfices généraux et spécifiques pour la commune).

292. Favoriser les structures de co-logement entre seniors et étudiant·es.

293. Soutenir les projets de logement partagé des séniors.

294. Ouvrir la restauration scolaire aux seniors en commençant par un jour fixe par semaine, favorisant le dialogue intergénérationnel.

295. Favoriser le lien intergénérationnel en facilitant la mise en relation des personnes âgées avec les associations de soutien scolaire, lien social dans les quartiers, animation événementielle, visites à domicile, etc.

296. Développer des initiatives avec les seniors dans les écoles pour raconter leurs expériences passées et leurs compétences comme l'initiative "lire et faire lire".

(294) Bonnes pratiques : une cantine intergénérationnelle sur l'exemple de Landrecies

Certaines communes expérimentent des dispositifs simples et efficaces pour lutter contre l'isolement des seniors tout en enrichissant le quotidien des enfants. C'est le cas de Landrecies, dans le Nord, qui a mis en place depuis fin 2022 une cantine intergénérationnelle en ouvrant, un jour fixe par semaine, la restauration scolaire aux retraité·es de la commune.

Tous les mardis midi, des seniors volontaires déjeunent à la cantine avec les élèves des écoles maternelle et élémentaire. Le dispositif a été construit avec le conseil des aîné·es et repose sur des règles claires et partagées : mêmes repas que les enfants, participation financière identique pour toutes et tous, nombre de places limité par service et inscription volontaire. Les personnes âgées suivent le même parcours que les élèves (file au self, choix de la place à table) favorisant une véritable égalité et une convivialité spontanée.

Très vite, l'expérience a rencontré un succès inattendu. Les enfants attendent la venue des seniors avec impatience, les réclament et tissent avec eux des liens naturels, faits de discussions, de confidences et de rires. Pour certain·es enfants éloigné·es de leurs grands-parents, ces moments créent une relation affective précieuse. Pour des seniors parfois isolé·es, ce rendez-vous hebdomadaire devient un temps de sociabilité essentiel, rompant la solitude et redonnant une place active dans la vie collective.

297. Développer et soutenir des dispositifs à tarification sociale proposant aux Joinvillais·es de 55 ans et plus de s'initier ou de reprendre une activité sportive régulière et encadrée : cours de vélo, cours de natation, mise à disposition d'équipements et vêtements sportifs en lien avec le ressourcerie, compétitions sportives intergénérationnelles...

298. Favoriser le développement des clubs séniors sous forme associative.

299. Inclure pleinement les ancien·nes au sein de la Maison du Peuple, dans une démarche intergénérationnelle.

Prendre soin de nos aîné·es fragiles ou dépendant·es et de leur entourage

300. Auditer les aides municipales existantes à destination des seniors isolé·es (portages de repas, etc.) et évaluer les besoins éventuels non couverts.

301. Développer des services à la personne accessibles et adaptés dans le cadre du maintien à domicile en lien avec l'association joinvillaise d'aide à domicile (AJAD).

302. Mettre en place un service d'aide aux aidant·es en leur fournissant un lieu de parole, de partage d'expériences.

303. Aider les aidant·es à prendre contact avec les services départementaux à Créteil et avec son Espace Autonomie, notamment sur les services fournis ou la prise de rendez-vous.

POUR LE POUVOIR DE VIVRE ET LE POUVOIR D'ACHAT

Se loger, accéder à ses droits, se former, travailler, consommer sans être étranglé·e par les prix : à Joinville-le-Pont comme ailleurs, ces conditions essentielles pour vivre dignement sont fragilisées. La hausse continue du coût de la vie, la crise du logement, la précarisation de l'emploi et l'affaiblissement des services publics pèsent lourdement sur le quotidien des habitant·es et grignotent, année après année, notre pouvoir de vivre.

La politique du renoncement menée par la droite locale affaiblit la solidarité, creuse les inégalités et laisse trop de Joinvillais·es seul·es face à leurs difficultés. Nous refusons cette logique. Une commune a le devoir de protéger, d'accompagner et de garantir des droits effectifs à toutes et tous, sans condition ni clientélisme.

Redonner du pouvoir de vivre, c'est d'abord réaffirmer le rôle central des services publics locaux et de l'action sociale municipale. Nous voulons faire du Centre communal d'action sociale (CCAS) l'avant-poste de la solidarité à Joinville : un guichet d'accueil central, lisible, accessible, capable d'accompagner les habitant·es tout au long de leur parcours de vie. Le CCAS, comme l'ensemble des services municipaux, doit être renforcé, davantage soutenu et élargi dans ses missions.

Mais le pouvoir de vivre ne se décrète pas, il se construit concrètement. Cela passe par un droit au logement réellement effectif, par la lutte contre la spéculation et les logements vacants, par le soutien à l'emploi local et à la formation, par le développement de l'économie sociale et solidaire, et par la protection des commerces de proximité face aux géants de la grande distribution. Il s'agit d'agir sur tous les déterminants matériels de la vie quotidienne, avec une boussole : la justice sociale.

Pour un droit au logement digne et effectif

À Joinville-le-Pont, la majorité sortante se targue d'avoir atteint le seuil légal de 25 % de logements sociaux. Mais ce chiffre est trompeur. Une part importante de ces logements relève en réalité du logement intermédiaire ou du logement étudiant privé, qui ne répondent pas aux besoins des ménages les plus modestes. Or, 7 personnes sur 10 sont aujourd'hui éligibles à un logement social : 25 % ne constituent donc qu'un minimum légal, en aucun cas une politique ambitieuse du logement pour toutes et tous.

Cette situation locale s'inscrit dans une crise du logement d'une ampleur inédite. En France, près de 3 millions de ménages sont en attente d'un logement social. Plus de 4 millions de personnes sont mal-logées, tandis que les promesses de construction de logements publics ne sont pas tenues : sur les 100 000 logements sociaux annoncés chaque année par l'État, à peine la moitié voient réellement le jour.

Face à cette urgence sociale, Joinville en commun fait le choix d'une politique volontariste du logement public et non spéculatif. Nous défendons un logement pour toutes et tous, garantissant la mixité sociale, l'ancrage territorial et le droit de chacune et chacun à vivre dignement dans sa ville. La densification urbaine doit être écologique et sociale, au service de l'intérêt général et non des logiques financières. À terme, notre objectif est clair : zéro sans-abri, zéro passoires thermiques, zéro habitat insalubre ou indigne.

Lutter contre la spéculation foncière et immobilière, lutter contre la gentrification et la ghettoïsation, et mettre fin aux pratiques opaques de gestion du foncier public sera donc une priorité. Permettre aux Joinvillais·es de rester à Joinville, accueillir de nouveaux·elles résident·es et répondre aux besoins réels de logement sont des conditions indispensables pour garantir le pouvoir de vivre et le pouvoir d'achat. Le logement n'est pas une marchandise : c'est un droit fondamental, que la commune doit défendre avec détermination.

Garantir un logement pour toutes et tous

304. Exiger des bailleurs sociaux la garantie de conditions de logement décentes et la transparence sur le montant des charges locatives et générales souvent liées à de la maintenance. ✪

305. Mettre en place un contingent étudiant et de logement social à hauteur de 50 % dans tous les nouveaux projets immobiliers tout en faisant attention à ce que les logements étudiants n'éclipsent pas les logements réellement sociaux.

306. Expérimenter une sécurité sociale du logement incluant un guichet unique local pour l'accès au logement et à l'accompagnement social, une garantie de logement abordable pour toutes et tous, via des loyers plafonnés ou des aides ciblées, un fonds communal ou intercommunal pour soutenir les ménages en difficulté et des partenariats ou convention avec les bailleurs sociaux, les associations, et les services sociaux. ✪

307. Plaider pour le renforcement du Fonds de solidarité logement départemental (FSL). ✪

308. Exiger du préfet ou de la préfète la garantie de la mise en place effective de l'encadrement des loyers, Joinville-le-Pont étant en zone tendue, et explorer tous les moyens possibles pour s'assurer de sa bonne application. ✪

(308) En pratique : obtenir l'encadrement des loyers à Joinville-le-Pont

Joinville-le-Pont est située en zone tendue : la demande de logements y est largement supérieure à l'offre, ce qui favorise la flambée des loyers et fragilise de nombreux ménages. La loi permet pourtant, dans ces territoires, de plafonner les loyers afin de lutter contre les abus et de garantir un accès plus juste au logement. L'encadrement des loyers n'est donc pas une option idéologique, mais un outil légal de régulation au service du droit au logement.

Concrètement, la mise en œuvre de l'encadrement des loyers relève de l'État, par décision préfectorale. La commune peut toutefois jouer un rôle politique et opérationnel déterminant. Nous exigerons du préfet ou de la préfète l'extension effective de ce dispositif à Joinville-le-Pont et en ferons un combat prioritaire, en lien avec les autres communes concernées du territoire. Une fois l'encadrement instauré, la municipalité pourra informer massivement les locataires et les propriétaires sur les loyers de référence applicables, afin que chacun·e connaisse ses droits et ses obligations.

Faire appliquer l'encadrement des loyers, c'est agir concrètement contre la spéculation immobilière, protéger les locataires face aux abus et redonner de la transparence au marché du logement. C'est un levier essentiel pour garantir un logement digne et abordable à Joinville-le-Pont, en particulier pour les classes populaires, les jeunes, les familles monoparentales et les personnes âgées.

309. Favoriser la construction de structures d'insertion pérennes (pensions de familles, maisons relais, etc.) dans une logique de "logement d'abord".

310. Porter le projet au niveau intercommunal d'ouverture de centres d'hébergement pour les personnes ne pouvant pas accéder à des logements individuels, en particulier pour les personnes vulnérables, sans-abris ou mal-logées. ✪

311. Faire reposer sur les bailleurs privés ou publics le coût de la lutte contre les nuisibles (punaises de lit, teigne, cafards...) sans augmentation des charges locatives en prenant des arrêtés municipaux en ce sens.

Accompagner et défendre les locataires

312. Créer au sein du centre communal d'action sociale (CCAS) une branche chargée de la défense et de l'accompagnement des locataires, incluant les logements étudiants et foyers de jeunes travailleur·euses, entre autres chargée d'obtenir des arrêtés d'insalubrité de la part de la Préfecture obligeant le bailleur ou le propriétaire à agir.

313. Ouvrir une permanence d'information et d'accompagnement des locataires, si possible en lien avec les associations de défense des locataires.

314. Mieux accompagner les demandeur·euses de logements dans leurs démarches, par exemple par l'organisation de "forums logement" réunissant les bailleurs sociaux, les assistant·es sociaux·ales, les demandeur·euses, et les structures de défense du logement social.

315. Développer des outils de prévention efficaces contre les expulsions locatives (commission de prévention des impayés locatifs avec les bailleurs, permanence d'aide juridique, médiation, etc.).

316. Pour lutter contre l'insalubrité, prendre des arrêtés de péril pour imposer aux propriétaires ou aux bailleurs la rénovation de leurs logements.

317. Prendre des arrêtés anti-expulsion locative pour les personnes sans solution de relogement pérenne et se coordonner avec les maires qui prennent de tels arrêtés pour faire reconnaître leur légalité. ✪

318. Se constituer partie civile contre les expulsions abusives.

319. Garantir l'accessibilité des logements publics aux personnes hébergées.

(312) Bonnes pratiques : accompagner et défendre les locataires avec un service municipal dédié, comme le service de lutte contre l'habitat insalubre à Montrouge

À Montrouge, la municipalité a mis en place un service municipal spécifiquement dédié à la salubrité et à l'hygiène des logements, démontrant qu'une commune peut agir concrètement pour défendre les locataires face à l'habitat indigne et aux abus de certains bailleurs. Ce service, composé d'agent·es municipales·ux formé·es, constitue un point d'entrée clair et identifié pour les habitant·es confronté·es à des problèmes de logement : humidité persistante, défaut de ventilation, chauffage défaillant, insalubrité, ou conflits avec un propriétaire, qu'il soit public ou privé.

Le fonctionnement est simple et efficace. À la suite d'un signalement effectué par un·e locataire, le service se déplace directement dans le logement afin d'établir un constat objectif de la situation. Lorsque les manquements sont avérés, la municipalité peut engager une procédure administrative, notamment en adressant une mise en demeure au bailleur pour exiger la réalisation des travaux nécessaires à la mise en conformité du logement. Le service assure ensuite un suivi auprès du locataire pour vérifier que les travaux ont bien été réalisés et que la situation s'est effectivement améliorée. Cette présence municipale rééquilibre le rapport de force entre locataires et propriétaires et permet de sortir de situations souvent vécues dans l'isolement.

Ce type de dispositif montre que la lutte contre l'habitat insalubre n'est pas seulement une compétence technique : c'est une politique sociale de proximité. En travaillant en lien avec les services de l'État, notamment la préfecture, la commune peut appuyer les démarches visant à obtenir des arrêtés d'insalubrité ou de péril lorsque la situation l'exige, obligeant légalement les propriétaires à agir. À Montrouge, ce service est devenu un outil central de protection des droits des locataires et de prévention des situations de grande précarité résidentielle.

C'est cette logique que nous souhaitons transposer à Joinville-le-Pont, en créant au sein du centre communal d'action sociale (CCAS) une branche dédiée à la défense et à l'accompagnement des locataires. Adossée à une permanence d'information ouverte et accessible, et en partenariat avec les associations de défense des locataires, cette structure permettra d'informer, d'accompagner et de protéger concrètement les habitant·es, afin que le droit à un logement digne ne reste jamais théorique mais devienne une réalité vécue.

Défendre et développer le logement public et social

320. Militer pour le renforcement de l'aide à la pierre afin de répondre à l'objectif national de construction de 100 000 logements par an, déjà sous-évalué. ✪

321. Construire des logements publics pour réduire les inégalités en introduisant dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) une obligation de 40 % de logements sociaux et très sociaux (PLUS et PLAI) dans les opérations neuves. ✪

322. Faire de la mixité sociale une priorité en favorisant l'implantation des logements les plus sociaux (PLAI) dans tous les quartiers, y compris les plus aisés.

323. Impulser l'élaboration rapide et concertée d'un pro gramme local de l'habitat (PLH) au niveau intercommunal (PEMB). ✪

324. Adhérer à un organisme de foncier solidaire (OFS) pour bénéficier de son expertise et proposer des logements en bail réel solidaires (BRS), à un coût réduit de 20 à 40 %.

325. Intégrer le BRS dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et dans les appels à projets immobiliers. ✪

326. Informer les habitant·es sur les opportunités d'accession via le BRS.

327. Réserver une part de logements aux Joinvillais·es en bail réel solidaire dans tous les programmes immobiliers et via des chartes ville/promoteurs.

328. Céder du foncier communal à un organisme de foncier solidaire (OFS) pour lancer une opération de logements abordables.

329. Privilégier la gestion des logements étudiants par le CROUS plutôt que par le secteur privé.

330. Empêcher la privatisation du logement social prévue par la loi ELAN, en refusant de donner des avis conformes pour la vente de logements sociaux et en négociant des engagements "zéro vente" sur le territoire municipal avec les entreprises sociales de l'habitat (Logirep).

331. Exercer le droit de préemption à chaque fois que cela est possible notamment pour développer le logement social.

332. Mettre fin au clientélisme en élaborant des critères transparents dans l'attribution des logements sociaux en transformant le droit de réservation de la maire (autrefois dit "quota du maire") en une décision collégiale du conseil municipal, soumise à discussion après élaboration d'une grille claire de critères.

✪ Ne relève pas directement des compétences de la commune, voir page 88 ("Agir à toutes les échelles pour transformer la ville")

Lutter contre la spéculation immobilière et foncière et les logements vacants

333. Créer un service du droit au logement chargé de contrôler que les annonces mises en ligne correspondent à l'encadrement des loyers, que les logements mis en location correspondent aux critères légaux de décence et que les propriétaires de location touristiques en respectent les règles.

334. Utiliser les pouvoirs de police de la maire pour établir un état des lieux des biens sans maître ou présumés sans maître, et prendre des arrêtés de réquisition de bâtiments vides et mettre en place des conventions d'occupation transitoire ou intercalaire.

335. Utiliser les données fiscales (taxe d'habitation, taxe foncière) pour repérer les logements inoccupés.

336. Adhérer à des plateformes comme Zéro Logement Vacant qui accompagnent les communes dans le repérage et la mobilisation des propriétaires.

337. Contacter les propriétaires pour identifier les freins à la remise en location (travaux, succession, incertitude, etc.).

338. Proposer des aides à la rénovation via l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) ou des dispositifs locaux, conditionnées à une mise en location. ✪

339. Majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

340. Promouvoir des dispositifs comme Loc'Avantages, Solibail ou l'intermédiation locative pour faciliter l'accès au logement des ménages modestes.

341. Travailler avec les bailleurs sociaux pour transformer les logements inoccupés en logements sociaux ou à loyer maîtrisé, grâce à une convention passée avec l'État permettant de remettre des biens sur le marché, de sécuriser les propriétaires et d'augmenter l'offre accessible pour les ménages modestes. ✪

Lutter contre les locations Airbnb

342. Imposer l'enregistrement des meublés de tourisme en mettant en place une procédure d'enregistrement obligatoire avec numéro à afficher sur les annonces et contrôler les plateformes pour vérifier le respect des règles.

343. Baisser le seuil en termes de jours de location au-delà duquel la location saisonnière relève de l'activité hôtelière à 90 jours et nécessite le respect de normes de sécurité et sanitaires plus strictes ; surveiller les dépassements et appliquer des sanctions.

344. Réguler les changements d'usage en exigeant une autorisation pour transformer un logement en meublé touristique.

345. Demander à Airbnb, Abritel, etc. de transmettre les données de location pour faciliter les contrôles.

Inventer et développer une propriété non spéculative du logement

346. Définir une charte ville/promoteur indiquant le prix de vente moyen maximum et la grille de prix en application, imposant des normes écologiques et d'inclusion pour toute nouvelle construction mieux-disantes que la loi, donnant priorité d'acquisition aux demandeur·euses de la commune, précisant la typologie et les surfaces de logement souhaitées.

347. Sortir de la logique spéculative et mettre fin aux ventes de patrimoine foncier municipal en privilégiant la location de longue durée aux entreprises et le logement social pour les particuliers.

348. Accompagner les projets d'habitat coopératif et participatif.

349. Mener un moratoire sur toute forme de gentrification et de ghettoïsation.

350. Lutter contre les marchands de sommeil en mettant en œuvre le permis de louer, c'est-à-dire une autorisation préalable de mise en location, avec des moyens suffisants pour instruire les dossiers dans des délais raisonnables.

351. Développer les contrôles d'hygiène et de salubrité dans les logements privés par l'embauche d'inspecteur·ices.

352. Permettre l'accession à la propriété non spéculative (via les offices fonciers solidaires, l'habitat coopératif, etc.), notamment par l'exercice du droit de préemption.

353. Accélérer la réhabilitation des bâtiments insalubres en proposant leur acquisition à l'amiable ou en ayant recours au droit de préemption, dans l'objectif de les convertir en lieu de vie dynamisant le tissu urbain dans les délais les plus brefs (logements, commerces, espaces verts), en luttant contre la gentrification, par exemple en garantissant l'implantation de logements sociaux (PLAI, PLUS) dans les quartiers réhabilités.

Renforcer l'action sociale en direction de toutes et tous

Dans un contexte de hausse des inégalités, de précarisation des parcours de vie et de recul des services publics sociaux, l'action sociale locale joue un rôle déterminant pour garantir le pouvoir de vivre et la dignité de chacune et chacun. À Joinville-le-Pont, comme partout ailleurs, de plus en plus d'habitant·es sont confronté·es à des difficultés liées au logement, à l'énergie, à l'alimentation, à l'isolement, à la parentalité, au vieillissement ou à la perte d'accès aux droits.

Cette situation est aggravée par les politiques de désengagement de l'État, de la région et du département, notamment la stratégie dite de "nouvelle polyvalence" du Val-de-Marne. Ce transfert de fait des besoins sociaux vers les communes impose une réponse municipale volontariste, anticipée et structurée, sous peine de laisser des milliers de personnes sans accompagnement.

Pour Joinville en commun, l'action sociale ne doit pas être une politique résiduelle ou compassionnelle : elle doit constituer un pilier central de l'action municipale, fondé sur l'accès effectif aux droits, la prévention des ruptures sociales et l'accompagnement des parcours de vie. Cela suppose de renforcer le rôle du centre communal d'action sociale (CCAS), de le rendre plus lisible, plus accessible, plus humain, et de l'inscrire au cœur d'un réseau d'acteurs publics, associatifs et citoyens.

Notre ambition est claire : faire de Joinville-le-Pont une commune protectrice, qui ne laisse personne au bord du chemin. Une ville qui agit contre l'extrême pauvreté, soutient les familles populaires et monoparentales, accompagne les seniors, protège les plus fragiles et garantit à toutes et tous un accès réel aux droits fondamentaux. L'action sociale municipale doit être universelle dans ses principes, ciblée dans ses moyens et profondément émancipatrice.

Un centre communal d'action sociale (CCAS) transparent, central et élargi

354. Prévoir et provisionner une augmentation des besoins vis-à-vis du CCAS de Joinville-le-Pont liée à la stratégie "Nouvelle polyvalence" du département visant à fermer 85 % des espaces départementaux des solidarités (EDS).

355. Renforcer les moyens humains et financiers du CCAS pour élargir les périodes d'ouverture et de permanences sans rendez-vous.

356. Revoir et rendre accessibles et visibles aux bénéficiaires potentiels du CCAS les actions menées.

357. Remodeler le CCAS en tant que guichet d'accueil du public de telle sorte que les situations de chacun·e fassent l'objet d'une évaluation avant orientation vers les partenaires appropriés.

358. Fluidifier les relations entre le CCAS et les autres services sociaux de la ville comme le service du logement.

359. Créer des permanences gratuites d'accès aux droits, d'aide juridique et contre toutes les discriminations (aides sociales, logement, droit du travail, violences sexistes et sexuelles - violences conjugales, droit des enfants, droits LGBTI+, droit des animaux...), tout en les décentralisant dans les différents quartiers de la ville.

360. Expérimenter la création d'une "carte famille monoparentale" délivrée par le CCAS.

361. Évaluer les besoins humains et matériels de renforcement du CCAS en faisant un bilan interne de l'efficacité des moyens actuels (logiciels, partage d'information) et de son accessibilité par rapport aux besoins.

362. Mettre en place à travers le CCAS un chèque solidarité ponctuel, notamment avec la vocation d'en faire une aide énergétique.

363. Réviser les quotients familiaux pour renforcer la protection des classes moyennes, des familles monoparentales et des séniors tout en maintenant le soutien aux plus précaires.

364. Prendre en compte la monoparentalité dans toutes les décisions municipales, avec une définition large, assimilée à celle de l'INSEE, sans demander un jugement ou une garde principale.

365. Proposer, en lien avec les associations, des colis repas et vêtements pour les familles populaires, les jeunes et les personnes âgées.

366. Expérimenter un revenu municipal garanti temporaire permettant de compléter les revenus des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire (50 % du revenu médian) à travers le CCAS, en prenant exemple sur l'initiative menée à Grande Synthe en 2019.

(360) En pratique : une "carte famille monoparentale" délivrée par le CCAS

Les familles monoparentales sont aujourd'hui parmi les plus exposées à la précarité. Alors qu'elles représentaient moins de 10 % des familles en 1970, elles concernent désormais près d'un quart des familles, selon l'Insee. Cette réalité sociale est fortement genrée : 80 % des familles monoparentales sont composées de mères seules, et elles sont plus nombreuses en milieu urbain, où le coût de la vie et du logement accentue les difficultés du quotidien.

C'est pourquoi, Joinville en commun propose d'expérimenter la création d'une "carte famille monoparentale", délivrée par le Centre communal d'action sociale (CCAS). Cette carte vise à reconnaître concrètement la situation de monoparentalité et à ouvrir des droits spécifiques. Sa délivrance devra reposer sur une démarche simple, accessible et rapide, portée par des professionnel·les formé·es à l'accueil et à l'accompagnement des familles.

Elle permettra d'abord une priorisation dans l'accès aux services essentiels : crèches municipales, périscolaire, logements sociaux, centre de santé municipal, scolarisation dès 2 ans, ainsi que des solutions de garde adaptées lors des temps de démocratie locale ou d'obligations professionnelles.

Elle donnera aussi droit à des tarifs préférentiels et des gratuités ciblées : transports en commun, équipements et services municipaux culturels et sportifs.

Enfin, elle favorisera l'accès à des lieux et des temps de répit : accompagnement à la réalisation des devoirs, ateliers socio-linguistiques et pratiques, accueil et soutien psychologique, organisation de week-ends et de séjours adaptés.

Prendre soin des plus fragiles en luttant contre l'extrême pauvreté pour un accès effectif aux droits

367. Abolir le mobilier anti-SDF et le remplacer par un mobilier urbain inclusif.

368. Renouveler et renforcer le mobilier urbain en installant des bancs inclusifs, des fontaines à eau sans gaspillage, des poubelles avec couvercle, des douches et sanitaires publics, maillant l'ensemble de la commune.

369. Garantir le droit à la domiciliation des sans-abris en commençant par organiser des maraudes et l'accompagnement social des personnes survivant dans l'espace public.

370. Ouvrir les vestiaires des gymnases et stades pour faciliter l'accès à l'hygiène gratuitement. Si nécessaire, créer des bains-douches sécurisés aux horaires d'ouverture étendus.

371. Prendre des arrêtés municipaux d'interdiction des coupures d'eau et d'énergies.

372. Proposer une simulation sur mesaides.gouv à tout·e nouvel·le arrivant·e dans la commune.

373. Soutenir, favoriser et communiquer sur les actions des associations de collecte alimentaire dans les magasins, redistribution, maraudes menées par les associations locales comme la Protection civile Paris Seine et la Croix Rouge Française.

Une commune pour l'emploi et la formation

Le travail est un pilier essentiel du pouvoir de vivre. Il conditionne l'autonomie matérielle, l'accès aux droits, la capacité à se projeter et à choisir sa vie. Pourtant, à Joinville-le-Pont comme ailleurs, l'emploi est fragilisé : chômage de longue durée, précarité, temps partiels subis, difficultés d'insertion pour les jeunes, isolement des indépendant·es et fragilité croissante des petites activités économiques.

Contrairement à ce que prétend la droite locale, la commune n'est pas impuissante face à ces enjeux. Les collectivités locales sont au contraire les premières employeuses du territoire, directement et indirectement. En renforçant les services publics — en les ré-internalisant, en développant de nouveaux communs municipaux, en investissant dans la santé, l'éducation, l'action sociale, l'écologie — nous créons de l'emploi local, non délocalisable, utile socialement et porteur de sens. Ce choix, déjà affirmé dans les autres chapitres de notre programme, est un levier majeur contre la précarité et le déclassement.

Mais nous voulons aller plus loin. Cette partie affirme une ambition claire : concevoir l'économie autrement, pour une économie solidaire, circulaire et coopérative, qui dépasse les cloisonnements professionnels. Auto-entrepreneur·euses, artisan·es, commerçant·es, salarié·es, acteur·ices de l'économie sociale et solidaire (ESS) ne doivent plus être opposé·es ou isolé·es, mais soutenu·es dans des logiques de coopération, de mutualisation et de sécurisation des parcours.

Notre commune doit prendre sa part pour l'emploi et la formation, en mobilisant tous les leviers à sa disposition : commande publique, politiques d'insertion, soutien à l'ESS, tiers-lieux de travail et de production, accompagnement des jeunes, articulation entre formation et besoins réels du territoire. L'emploi que nous défendons n'est ni précaire ni sacrifié sur l'autel de la rentabilité à court terme. Il est ancré localement, socialement utile, respectueux des droits des travailleur·euses et compatible avec les urgences écologiques.

Garantir le droit à un emploi de qualité pour toutes et tous et développer l'emploi local

374. Développer une politique locale de garantie d'emploi notamment en faisant entrer la commune ou l'intercommunalité dans le dispositif "territoires zéro chômeur de longue durée", en tenant compte des bilans tirés, notamment par les syndicats, et actionner tous les leviers pour favoriser l'emploi local de qualité : commande publique, fonction publique...

375. Soutenir les structures d'insertion par l'activité économique (ateliers, chantiers d'insertion, régies de quartier...), notamment via le plan local d'insertion et d'emploi (PLIE) intercommunal. ✪

376. Imposer la publication régulière d'une évaluation critique du plan local d'insertion et d'emploi (PLIE) intercommunal. ✪

377. Nommer un·e maire adjoint·e en charge de l'emploi, interlocuteur·ice des entreprises et des services de l'État.

378. Étudier la possibilité de créer des tiers-lieux de production sur le territoire communal.

379. Favoriser la création d'espaces publics de travail partagés au cœur des quartiers et de la Maison du peuple permettant aux habitant·es de bénéficier à moindre coût de matériels et d'espaces utiles au développement de leur activité professionnelle (bureaux, photocopieuses, salles de réunion, etc.) et de services mutualisés (crèches, espaces de restauration, cafés, etc.).

380. Introduire des critères pour la création d'emplois locaux dans tous les appels d'offres.

381. Refuser le recours aux travailleur·euses détaché·es, en surveillant les clauses d'emploi et de sous-traitance des appels d'offres.

382. Mettre en œuvre un plan volontariste de recrutement de personnes en situation de handicap avec comme objectif de dépasser le taux minimal légal de 6 % dans l'effectif global des agent·es municipales·aux.

383. Se tourner vers des programmes comme Handimatch de France Travail ou les conseillers "Team Handicap" pour l'accompagnement dans les démarches liées à l'inclusion des personnes en situation de handicap (sourcing, recrutement, maintien dans l'emploi).

Pour l'économie sociale et solidaire (ESS)

384. Favoriser la création de coopératives d'activité et d'emploi (CAE) pour favoriser le développement de l'ESS et introduire des économies d'échelle pour lutter contre le gaspillage du capital : services mutualisés, bureaux ou locaux de stockage collectifs...

385. Réviser les critères d'attribution de la commande publique en faveur des entreprises de l'ESS, en conditionnant notamment les aides publiques à la mesure de l'impact social et/ou environnemental dans les conditions d'exécution, y compris en termes de création et de maintien d'un emploi de qualité sur le territoire.

386. Embaucher un·e expert·e en reprise d'entreprise au niveau intercommunal et favoriser les liens entre entreprises

patrimoniales et entreprises de l'ESS pour accompagner et soutenir les salarié·es de l'ESS, notamment pour la reprise d'entreprises en forme coopérative (SCOP, SCIC...). ✪

387. Mettre en place un guichet unique de la formation professionnelle, citoyenne et de l'emploi spécifiquement dédié à l'ESS, en lien avec les acteurs économiques pour l'orientation, l'apprentissage, la formation demandeur·euses d'emploi, l'information et l'orientation des élèves et des apprenti·es.

388. Développer des formations à destination des administrateur·trices et des directions des structures de l'ESS pour renforcer la gouvernance, la gestion financière et la fonction employeur.

389. Créer une pépinière pour les entreprises de l'ESS (SCOP, SCIC...) au sein de la Maison du peuple.

390. Créer, au niveau intercommunal, un service d'aide aux entreprises et producteur·ices locaux·ales pour leur permettre de bénéficier des marchés publics : conseil, coopérative (SCIC) permettant aux producteur·ices de répondre de façon groupée. ✪

391. Maintenir et défendre les subventions aux associations (contrats aidés, subventions départementales et régionales) et aux entreprises de l'ESS. ✪

392. Renforcer la progressivité indirecte de la cotisation foncière des entreprises (CFE) prélevée par Paris Est Marne et Bois en faisant évoluer la base minimum en ce sens. ✪

Pour l'emploi des jeunes

393. Inclure une Maison des réussites sur le modèle de la ville de Bonneuil-sur-Marne dans la Maison du peuple et dans la Maison des jeunes et de la culture (MJC).

394. Développer des initiatives en faveur de l'orientation et de l'accès à l'emploi des jeunes : bourses aux stages, forums, aide à la rédaction de CV et à l'orientation, etc.

395. Orienter les jeunes Joinvillais·es vers la Mission locale des Bords de Marne, dispositif à destination des jeunes de 16 à 25 ans pour les accompagner dans l'emploi, la formation, la citoyenneté, le logement, etc.

(393) Bonnes pratiques : la Maison des réussites de Bonneuil-sur-Marne

À Bonneuil-sur-Marne, la municipalité a fait le choix d'un outil puissant et lisible pour accompagner les jeunes vers l'autonomie, l'emploi et la formation: la Maison des réussites, aujourd'hui installée au sein de l'espace Nelson Mandela. Pensée comme un véritable service public de la jeunesse, elle constitue un point d'entrée unique pour les 11-25 ans, quels que soient leur parcours scolaire, leur situation sociale ou leur niveau de qualification.

Dès la classe de 3e, les jeunes peuvent y être accompagné·es par le service municipal de la sécurité de l'emploi et de la formation. Orientation scolaire, recherche de stages, accès à la formation, aide à l'obtention du BAFA ou du permis de conduire : l'accompagnement est global, personnalisé et inscrit dans la durée. La Maison des réussites agit en lien étroit avec les entreprises locales, les centres de formation et les acteurs de l'insertion, afin de sécuriser les parcours et d'ouvrir des perspectives concrètes d'avenir.

L'un des points forts du dispositif réside dans la concentration, en un même lieu, de l'ensemble des services utiles à la jeunesse. L'espace Nelson Mandela accueille à la fois des activités de loisirs pour les 11-17 ans, des ateliers culturels pour les 18-25 ans, le service municipal emploi-formation et une antenne de la Mission locale intercommunale. Ce guichet unique évite les ruptures de parcours, simplifie les démarches et permet aux jeunes d'être orienté·es rapidement vers les bons interlocuteurs, dans un cadre accueillant et non stigmatisant.

C'est cette philosophie que nous voulons faire vivre à Joinville-le-Pont, en intégrant une Maison des réussites au sein de la Maison du peuple et de la Maison des jeunes et de la culture (MJC). Deux lieux repères pour les jeunes Joinvillais·es, pensés comme un service public de proximité, pour sécuriser les parcours, lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge et faire de l'accès à l'emploi, à la formation et à l'autonomie un droit effectif.

Pour des commerces de proximité et accessibles

Le commerce de proximité est un pilier essentiel du pouvoir de vivre. Il conditionne l'accès quotidien à des biens de première nécessité, à une alimentation de qualité, à des services utiles, mais aussi à des lieux de rencontre et de sociabilité qui font la vie des quartiers. À Joinville-le-Pont, comme dans de nombreuses communes, la hausse des prix, la concentration de l'offre commerciale et la pression immobilière fragilisent à la fois les habitant·es et les petit·es commerçant·es.

L'accès à une consommation populaire et accessible est aujourd'hui une question sociale majeure. Trop de familles renoncent à certains achats essentiels ou à une alimentation de qualité faute de solutions abordables à proximité. Dans le même temps, le gaspillage alimentaire perdure alors que des besoins élémentaires ne sont pas couverts. Nous refusons cette situation absurde et injuste : une commune doit pouvoir garantir à toutes et tous un accès digne aux produits de base, sans stigmatisation ni marchandisation de la précarité.

Face aux géants de la grande distribution, qui standardisent l'offre, détruisent l'emploi local de qualité et participent à la hausse des loyers commerciaux, nous faisons le choix clair de défendre et de développer le commerce indépendant, artisanal et de proximité. Cela suppose une politique volontariste de maîtrise du foncier commercial, de régulation des implantations, de protection contre la spéculation et de soutien actif aux activités utiles socialement et écologiquement. Le commerce ne doit pas être livré aux seules lois du marché : il relève pleinement de l'intérêt général et de l'aménagement du territoire.

Nous voulons ainsi faire du commerce local un levier de justice sociale, de transition écologique et de vitalité urbaine. Une politique commerciale municipale ambitieuse doit permettre de consommer autrement : à prix juste, en circuit court, dans des lieux vivants, accessibles et ancrés dans les quartiers. Défendre les commerces de proximité, c'est défendre à la fois le pouvoir d'achat, l'emploi local, le lien social et la qualité de vie à Joinville-le-Pont.

Pour une consommation populaire et accessible

396. Palier le manque de supermarchés abordables en créant une épicerie solidaire communale ou intercommunale. ✪

397. Faire de l'établissement intercommunal Au Marché un véritable restaurant populaire bio, à petits prix avec une visée éducative sur les enjeux de la transition alimentaire. ✪

398. Installer un réfrigérateur solidaire, c'est-à-dire un réfrigérateur en libre-service, ouvert devant des commerces, associations, écoles, entreprises, dans lequel chacun·e peut donner ou prendre.

399. Mettre en place de dispositifs de partage des aliments consommables (soutien aux associations de collecte des invendus, action d'éducation à la cantine, etc.) ou proposer à la vente à faible coût les repas restants de la restauration scolaire.

Défendre le petit commerce face aux géants de la grande distribution

400. Créer des foncières commerciales pour le maintien/la diversification des commerces de proximité : préemption et acquisition des fonds de commerce et mise en place de loyers incitatifs pour les artisan·es et les commerçant·es selon les priorités décidées par les habitant·es.

401. Réserver dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) des zones aux fonctions productives (artisanat, industrie) pour assurer le maintien et le développement d'activités. ✪

402. Refuser les permis de construire et modifier le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de façon à empêcher la construction de nouvelles grandes surfaces. ✪

403. Aider, par la mise à disposition de locaux, l'installation ou le maintien de petits commerces de proximité (librairies, boulangeries, boucheries, épiceries, maraîchers, cafés...).

404. Promouvoir les marchés locaux dans une démarche de valorisation des circuits courts et du vrac. ✪

405. Accorder des exonérations ou abattements de taxe foncière, lorsque la loi le permet, aux commerces de proximité situés dans les secteurs à revitaliser ou engagés dans la transition écologique et sociale.

406. Mobiliser la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) afin de mieux réguler le développement du grand commerce périphérique. ✪

407. Valoriser les commerces exemplaires en matière de circuits courts et d'approvisionnement local, en conditionnant certaines aides municipales (subventions, accompagnement, mise à disposition d'espaces, communication) à leur engagement auprès des producteurs locaux et des filières de proximité.

408. Utiliser le droit de préemption de la mairie pour favoriser les commerces indépendants.

409. Encadrer les loyers commerciaux pour préserver les commerces de proximité de la spéculation immobilière.

410. Animer les jours du marché par des artistes de rue. ✪

(398) En pratique : les réfrigérateurs solidaires, un outil associatif contre le gaspillage et la précarité alimentaire

Les frigos solidaires sont portés par une association loi 1901 créée en 2017 par une mère et sa fille. Cette initiative est née d'une expérience très concrète de terrain : le premier frigo solidaire a été installé devant leur ancien restaurant, La Cantine du 18, à Paris. Ce lieu était alors un point de rencontre du quartier, mêlant habitant·es, commerçant·es et acteur·ices de la solidarité autour d'une cuisine savoureuse et locale.

Le principe du Frigo Solidaire est volontairement simple. Il s'agit d'un réfrigérateur en libre-service, installé dans un espace visible et accessible, dans lequel chacun·e peut déposer ou prendre des denrées alimentaires, dans le respect de règles sanitaires claires. Les produits proviennent de dons de commerçant·es, d'habitant·es, d'associations, de producteur·ices ou de partenaires locales·aux, et sont destinés à toutes les personnes qui en ont besoin, sans condition ni stigmatisation.

Au-delà de la lutte contre le gaspillage alimentaire, les frigos solidaires jouent un rôle essentiel de recréation du lien social. Ils transforment un geste quotidien - donner ou prendre de la nourriture - en un acte de solidarité concrète, visible et partagée. Implantés au cœur des quartiers, ils favorisent une approche digne et directe de l'aide alimentaire, fondée sur la confiance et la responsabilité collective.

Plusieurs villes se sont depuis appuyées sur cette initiative, à l'image de Malakoff, du Pré Saint Gervais ou de Pantin. À Joinville-le-Pont, l'installation de réfrigérateurs solidaires s'inscrira pleinement dans cette démarche associative, citoyenne et coopérative : un outil simple, peu coûteux et immédiatement utile, pour lutter contre le gaspillage, soutenir le pouvoir d'achat, renforcer la solidarité de proximité et promouvoir une consommation plus juste, plus humaine et plus respectueuse des ressources.

POUR L'ÉMANCIPATION PAR LA CULTURE, LES SPORTS ET LES LOISIRS

La culture, le sport et les loisirs sont au cœur de l'émancipation individuelle et collective. Ils nourrissent l'esprit critique, créent du lien social, participent à la santé physique et mentale, et façonnent le vivre-ensemble. Joinville-le-Pont s'inscrit dans une histoire culturelle forte : ville-hôte du cinéma, Joinville bénéficie aussi d'un héritage municipal de gauche qui nous a doté·es d'équipements culturels structurants, comme l'École municipale des arts, créée sous la mandature de Guy Gibout (1977-1983).

Toutefois, la politique culturelle municipale souffre aujourd'hui d'un déséquilibre : trop souvent tournée vers l'événementiel, elle peine à s'inscrire dans la durée, à soutenir la création et les artistes locaux, les pratiques amateurs, les arts vivants et l'animation culturelle de proximité. Le cinéma indépendant et la culture populaire, expérimentale ou numérique restent insuffisamment présents dans la vie quotidienne de la ville. Les jeunes, en particulier, manquent d'espaces, de reconnaissance et de moyens pour créer, expérimenter et s'exprimer.

Nous défendons pour notre part une conception émancipatrice de la culture : une culture globale, diverse, subversive, parfois dérangeante, toujours ouverte, qui donne à chacune et chacun les moyens de penser, de créer et de s'affirmer. Une culture qui va au-devant des publics, qui ose la diversité des esthétiques, des formats et des pratiques, qui soutient les artistes locaux, les associations et les initiatives citoyennes. Une culture accessible financièrement, avec des tarifs réellement adaptés aux situations sociales, pour que personne ne renonce à se cultiver ou à pratiquer une activité sportive pour des raisons économiques.

Le sport participe lui aussi au rayonnement de Joinville-le-Pont, grâce à un tissu associatif dynamique et à l'engagement quotidien de clubs, de bénévoles et de sportif·ves, souvent avec des moyens limités. Là aussi, la priorité est claire : garantir un accès réel à toutes les pratiques sportives, quels que soient l'âge, le genre, la condition physique ou les ressources. Cela requiert un soutien durable au fonctionnement quotidien des clubs et des équipements, indispensable à une pratique populaire et inclusive du sport.

Faire de Joinville une ville vivante et émancipatrice, c'est aussi affirmer que l'art, la culture et les sports sont des combats politiques majeurs : pour la paix, pour la liberté de création, pour la démocratie et contre toutes les formes d'exclusion. C'est pourquoi nous défendrons, aux côtés d'autres communes et élu·es, des financements publics ambitieux et pérennes, en interpellant l'État et les parlementaires afin que les politiques culturelles et sportives ne soient jamais les variables d'ajustement budgétaire.

Renforcer et diversifier l'offre culturelle au sein des équipements municipaux

Joinville-le-Pont dispose d'équipements culturels municipaux précieux et structurants : l'École municipale des arts (EMA) sur l'Île Fanac, la salle Prévert, la bibliothèque, la ludothèque, ainsi que plusieurs lieux aujourd'hui sous-utilisés ou abandonnés, comme le Chalet du boulevard de l'Europe. Ces équipements, pour beaucoup l'héritage des majorités de gauche qui ont fait Joinville-le-Pont, constituent un patrimoine culturel public essentiel. Pourtant, leur potentiel est loin d'être pleinement exploité.

La programmation culturelle actuelle souffre d'un double écueil : une offre parfois restreinte, peu audacieuse, et une difficulté à toucher durablement l'ensemble des publics. Les jeunes, les publics éloignés de la culture, les pratiques amateurs et les initiatives citoyennes peinent à trouver leur place dans des équipements trop souvent pensés comme des lieux de diffusion ponctuelle plutôt que comme des espaces de vie culturelle au long cours. La culture y est encore trop cloisonnée, alors qu'elle devrait irriguer les quartiers, les écoles, les temps de la vie quotidienne.

Nous voulons faire des équipements culturels municipaux de véritables biens communs, ouverts, vivants et complémentaires. Cela suppose de les préserver, de les entretenir et de les rendre pleinement accessibles, mais aussi d'y impulser une programmation plus diverse, participative et subversive, tournée vers les arts vivants, le cinéma, la lecture, le jeu et la création collective. Nous voulons des lieux où l'on apprend, où l'on débat, où l'on crée, où l'on se rencontre. Des lieux qui donnent envie de franchir la porte, quel que soit son âge, son quartier ou son parcours.

Créer une Maison des jeunes de la culture (MJC) à Joinville-le-Pont

411. Faire renaître le Châlet (27 boulevard de l'Europe), chef-lieu de l'animation socio-culturelle à destination des jeunes laissé à l'abandon par la majorité sortante, et en faire une véritable MJC dotée d'une équipe de médiateur·ices culturel·les.

412. Favoriser les synergies entre la MJC et la Maison du peuple pour en faire les points d'orgues de l'animation socio-culturelle locale.

413. À terme, faire en sorte que la MJC soit présente dans toute la ville avec des antennes dans les quartiers et un encadrement adapté.

Préserver et entretenir les équipements municipaux

414. Entretenir et s'assurer de l'accessibilité et de la mise aux normes de l'ensemble des équipements culturels municipaux.

415. Sanctuariser la présence de l'école municipale des arts (EMA) sur l'Île Fanac.

416. Inscrire les équipements culturels municipaux en réseau avec les autres lieux culturels du département, comme le Musée d'Art Contemporain du Val-de-Marne (MAC-VAL), l'Exploradôme à Vitry-sur-Seine ou le Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne.

Favoriser l'accès à la bibliothèque et à la ludothèque pour toutes et tous

417. Multiplier les actions "hors les murs" de la ludothèque et de la bibliothèque pour renforcer l'accès à leurs actions auprès de tous les publics.

418. En particulier, acquérir un bibliobus électrique qui stationnerait dans les quartiers et les cours d'école à intervalles réguliers.

419. Développer et publiciser les ateliers vivants dans la bibliothèque comme ceux des conteur·euses pour enfants.

420. Développer des annexes de la bibliothèque et de la ludothèque, par exemple à la résidence Égalité ou à la ludothèque de Barbusse.

421. Faire confiance aux agent·es de la bibliothèque et de la ludothèque pour mener les projets qu'ils et elles souhaitent et s'assurer de leur fournir les moyens nécessaires à leur action.

422. Faire connaître la ludothèque au travers d'actions de communication, notamment dans les écoles de la ville.

Pour une programmation vivante à la salle Prévert

423. Proposer un ciné-club avec des débats sur tous les sujets (de société, politiques, artistiques, scientifiques) y compris pour les publics scolaires et la jeunesse, en concertation avec les personnels de la salle Prévert.

424. Mettre en place un festival de cinéma sur des thèmes suscitant le débat (discriminations, éducation, religions...).

425. Travailler avec les associations locales et les citoyen·nes pour enrichir la programmation de la salle Prévert.

(411) Bonnes pratiques : une Maison des jeunes et de la culture comme la MJC Club de Créteil

À Créteil, la MJC Club illustre ce que peut être une Maison des jeunes de la culture pleinement ancrée dans son territoire. Créée en 1975 sous la forme d'une association de loi 1901, la MJC Club porte depuis près de cinquante ans un projet ambitieux : favoriser l'autonomie, l'épanouissement et l'engagement citoyen des habitant·es, de l'enfance à l'âge adulte. Sa gouvernance associative repose sur un conseil d'administration composé de bénévoles, ouvert aux adhérent·es, garantissant une gestion démocratique et une forte implication des habitant·es dans les orientations de la structure

On y retrouve des activités très diverses : pratiques artistiques (musique, théâtre, danse, arts plastiques), sport et bien-être, ateliers numériques et radio, accompagnement à la scolarité, actions sociales et familiales, accueil de loisirs pour les enfants et les jeunes, mais aussi soutien aux initiatives citoyennes. Elle constitue un véritable lieu ressource de proximité, capable de répondre à des besoins multiples, culturels, éducatifs et sociaux, tout en créant du lien entre les générations et les quartiers.

Autre force du modèle cristolien : une équipe professionnelle de médiation et d'animation travaillant en lien étroit avec les bénévoles, les associations locales, les établissements scolaires et les institutions publiques. La MJC Club accueille également des artistes en résidence, soutient la création locale, organise des événements culturels ouverts à toutes et tous et développe des espaces d'expression comme une web-radio citoyenne. Elle fonctionne ainsi comme un véritable carrefour de la vie culturelle et sociale, accessible financièrement grâce à des tarifs modulés et à des dispositifs de soutien via le CCAS.

S'inspirer de cette expérience pour Joinville-le-Pont, c'est faire le choix d'une MJC vivante, populaire et inclusive : un lieu identifié, doté de moyens humains et matériels, capable d'aller au-devant des jeunes, de soutenir leurs projets, de favoriser l'engagement bénévole et de faire de la culture un levier d'émancipation et de cohésion sociale au quotidien.

Pour une culture locale, populaire et participative

Joinville-le-Pont porte une identité culturelle singulière, façonnée par son histoire populaire, ouvrière et fluviale. Ville-hôte du cinéma, terre-mère des guinguettes et des fêtes au bord de l'eau, elle s'est construite par des pratiques culturelles vivantes, accessibles, souvent nées hors des cadres institutionnels. Cette richesse ne relève pas seulement des équipements municipaux : elle vit dans les associations, les collectifs, les lieux indépendants, les artistes et les habitant·es qui font la culture au quotidien.

Nous voulons affirmer une politique culturelle qui reconnaît pleinement cette diversité et cette vitalité. Une culture qui ne se limite pas à une programmation descendante, mais qui soutient la création locale, valorise les pratiques amateurs, protège les lieux culturels indépendants à l'image de la Péniche du Lapin Vert et donne toute sa place à l'expérimentation artistique. La culture n'est pas seulement ce que la municipalité organise ; c'est aussi ce que les habitant·es inventent, transmettent et partagent.

Faire vivre une culture populaire, c'est aussi créer des occasions régulières de rencontre, de fête et de débat. Festivals, cinés en plein air, journées culturelles, animations de quartier : ces moments doivent irriguer toute la ville, dans la continuité de l'année, et non comme de simples parenthèses événementielles. Ils doivent permettre la juste rémunération des artistes, l'accès du plus grand nombre aux œuvres et la participation active des publics.

Enfin, nous défendons une culture profondément démocratique. Cela suppose des tarifs réellement accessibles, une gouvernance partagée des projets culturels et une attention particulière au patrimoine local, des guinguettes aux bâtiments historiques, non comme des objets figés, mais comme des biens communs à faire vivre, à transformer et à transmettre. La culture, à Joinville-le-Pont, doit être un levier d'émancipation, de fierté collective et de cohésion sociale, porté avec et par les habitant·es.

Soutenir et faire rayonner les artistes locales·aux

426. Se battre pour le maintien de la Péniche du Lapin Vert à Joinville-le-Pont et consacrer la reconnaissance pleine et entière de ce lieu comme un acteur légitime de la vie culturelle joinvillaise. ✪

427. Appliquer le 1 % artistique, c'est-à-dire la commande d'œuvres d'art dans la construction et la rénovation de chaque bâtiment public et prévoir des actions de médiation culturelle autour des œuvres installées.

428. Faire appel à des artistes pour l'ensemble de la vie municipale (illuminations, fêtes de quartier ou de ville, projets d'aménagements...).

429. Soutenir des projets artistiques diversifiés en particulier ceux proposés par les associations et résident·es joinvillaises.

430. Créer un dispositif pour valoriser, accompagner et soutenir les artistes émergent·es joinvillais·es sur le modèle du "Tremplin des jeunes talents" à Vincennes ou de la "Bourse jeunes talents" de Cergy.

431. Améliorer les conditions de travail des professionnel·les de la culture et défendre leur liberté de création, en contribuant par exemple aux Groupements d'Intérêt Public (GIP) Cafés Cultures.

✪ Ne relève pas directement des compétences de la commune, voir page 88 ("Agir à toutes les échelles pour transformer la ville")

432. Soutenir les Coopératives d'Utilisation de Matériel Culturel (CUMC).

433. Garantir la diversité et la liberté de création et d'expression dans la vie culturelle locale.

434. Inclure des prestations d'artistes joinvillais·es dans la programmation de la salle Prévert.

435. Mettre à disposition d'artistes les lieux vacants pour proposer des espaces de création, de fabrique, de recherche, d'exposition, d'expression, d'universités populaires, permanents ou non.

436. Soutenir les artistes et équipes artistiques locales, notamment émergentes, grâce à des financements dédiés, la programmation culturelle municipale, la commande publique en lien avec l'artothèque intercommunale située à Saint-Maur-des-Fossés. ✪

Créer de nouvelles rencontres, animations et festivals culturels

437. Pérenniser la tenue du Festival Joinville Arts et Scènes, dont la deuxième édition s'est tenue en avril 2025, en favorisant la juste rémunération de l'ensemble des artistes exposant·es, notamment avec un catalogue pour permettre la vente des créations matérielles, en s'assurant que toutes les formes d'art puissent y avoir leur place.

438. Prévoir chaque année des animations locales pour le Printemps des poètes.

439. Pérenniser les cinés en plein-air dans tous les quartiers de la ville.

Pour une politique culturelle participative et populaire

440. Permettre au plus grand nombre d'accéder à un enseignement et une pratique artistique au conservatoire ou à l'école de musique (EMA), de danse, de théâtre en proposant notamment une politique tarifaire liée au quotient familial.

441. Généraliser et renforcer la tarification sociale des équipements culturels, voire la gratuité lorsque cela est possible. ✪

442. Créer un comité de soutien aux initiatives culturelles locales composé des acteur·ices de la culture, des élu·es, des associations, des citoyen·-nes et des instances participatives, chargé de faire émerger et d'accompagner les projets culturels locaux.

(430) Bonnes pratiques : soutenir les artistes émergent·es comme à Cergy et Vincennes

De nombreuses communes ont fait le choix de soutenir activement les artistes émergent·es de leur territoire en mettant en place des dispositifs dédiés. C'est notamment le cas de Vincennes avec son "Tremplin des jeunes talents" et de Cergy avec sa "Bourse jeunes talents".

À Vincennes, le Tremplin des jeunes talents s'adresse aux jeunes artistes et groupes amateurs ou semi-professionnels, notamment dans les domaines de la musique et des arts vivants. Le dispositif repose sur un appel à candidatures ouvert, suivi d'une sélection par un jury associant professionnel·les de la culture et élu·es. Les lauréat·es bénéficient d'une mise en visibilité concrète (concerts, scènes ouvertes, événements municipaux), d'un accompagnement artistique et technique (résidences, répétitions, conseils professionnels) et d'une reconnaissance institutionnelle qui constitue souvent un premier levier décisif dans leur parcours.

À Cergy, la Bourse jeunes talents adopte une approche complémentaire, centrée sur le soutien financier direct à la création. Elle permet à de jeunes artistes, tous champs artistiques confondus (arts plastiques, musique, danse, cinéma, écriture, arts numériques...), de bénéficier d'une aide financière pour développer un projet précis : production d'une œuvre, enregistrement, exposition, édition, recherche artistique. Au-delà de l'aide économique, la bourse s'accompagne souvent d'un suivi par les services culturels et de temps de restitution publique, favorisant l'ancrage local des projets et la rencontre avec les habitant·es.

Ces deux dispositifs partagent une même philosophie : faire confiance aux artistes émergent·es, reconnaître leur rôle dans la vitalité culturelle locale et leur donner les moyens de créer, d'expérimenter et de se projeter. En s'inspirant de ces modèles, nous voulons proposer un dispositif "Talents émergents joinvillais", combinant appel à projets, accompagnement artistique, soutien financier et programmation dans les événements et équipements municipaux. Un tel outil permettrait de révéler les talents du territoire, de soutenir l'émergence artistique et de faire de la culture locale un espace vivant, audacieux et partagé.

Sanctuariser et faire vivre le patrimoine local

443. Revoir le projet du musée intercommunal et son restaurant “rooftop” haut de gamme sur l’ancien site du Petit Robinson et soumettre à la place, par référendum local, un projet de guinguette moderne, sous la forme d’une ferme urbaine mixant agriculture urbaine, transmission des connaissances, solidarité, convivialité, culture, musique, restauration... ✪

444. Sanctuariser la présence et la vivacité des guinguettes joinvillaises en soutenant les repreneurs portant une vision populaire et écologique des guinguettes.

445. Planifier l’entretien et la valorisation du patrimoine communal ainsi que la bifurcation écologique des structures et évènements culturels en partenariat avec les autres acteurs publics concernés.

446. Construire avec les habitant·es des projets de rénovation du patrimoine historique de la commune pour l’ouvrir à la culture et à l’événementiel.

447. Faire participer les enfants à travers les écoles pour transmettre le patrimoine et l’histoire locale.

448. Valoriser nos bords de marne en les réaménageant pour en faire un lieu de promenade et d'éducation à la biodiversité.

Faire du sport un vecteur d’émancipation collective et individuelle

Le sport est un enjeu social majeur. Il contribue à la santé physique et mentale, au bien-être, à l’émancipation individuelle, mais aussi au lien social, à l’apprentissage du collectif et au vivre-ensemble. À Joinville-le-Pont, la pratique sportive repose sur un patrimoine public important et un tissu associatif engagé : équipements municipaux, gymnases, école de danse, clubs d’aviron, de canoë-kayak, d’athlétisme, de football, de tennis, de judo, d’arts martiaux, d’activités de plein air... Cette richesse constitue un bien commun précieux qu’il nous faut protéger, développer et rendre accessible à toutes et tous.

Pourtant, l’accès au sport reste encore trop inégal, freiné par des barrières financières, matérielles ou culturelles. Les équipements publics sont parfois sous tension, certaines pratiques restent absentes ou difficiles d’accès, et la logique événementielle tend trop souvent à primer sur le soutien durable aux clubs, aux bénévoles et aux usages quotidiens. Nous défendons une autre approche : celle d’un sport ancré dans la durée, soutenu par la puissance publique, pensé comme un droit et non comme un privilège.

Nous voulons faire du sport un véritable service public local, populaire et inclusif. Cela passe par la défense du patrimoine sportif municipal, la gratuité ou la tarification sociale des équipements, le développement d’espaces sportifs en accès libre et la diversification des pratiques proposées, en lien avec les associations et les communes voisines. Le sport doit pouvoir se pratiquer à tous les âges de la vie, quels que soient le niveau, le genre, la situation sociale ou les capacités physiques.

Une pratique sportive diversifiée pour toutes et tous

449. Maintenir le stade Jean-Pierre Garchery dans le patrimoine municipal. ✪

450. Favoriser la gratuité et la tarification sociale des équipements sportifs, notamment en visant les subventions municipales à cet effet et en créant un “pass’sport social” municipal.

451. Installer des espaces sportifs en accès libre dans la ville.

452. Renforcer, par des partenariats avec les villes alentour et des projets multisports au sein des gymnases municipaux, l’accès aux pratiques sportives absentes de la ville, et notamment celles rendues populaires par les J0 2024 telles que le tennis de table et le badminton. ✪

453. Développer un “pass’sport découverte” permettant une initiation à la pratique sportive dans plusieurs sports.

454. Pérenniser l’action des centres de loisirs au bénéfice des enfants en y poursuivant les activités sportives.

455. Instaurer la gratuité des baignades de Paris Est Marne et Bois pour les mineur·es. ✪

456. Pérenniser un dispositif gratuit d’apprentissage de la natation dès le plus jeune âge en lien avec les communes alentour mais également pour les adultes et les séniors. ✪

457. Refuser le nommage des équipements sportifs par des marques d'équipements sportifs et toute autre forme de privatisation.

(450) En pratique : la gratuité et la tarification sociale des équipements sportifs

Favoriser la gratuité et la tarification sociale des équipements sportifs, c’est faire du sport un droit effectif et non un privilège réservé à celles et ceux qui peuvent se le permettre. À Joinville-le-Pont comme ailleurs, le coût des inscriptions, des licences, des créneaux ou de l’accès aux équipements constitue encore trop souvent un frein majeur à la pratique sportive, en particulier pour les familles modestes, les jeunes, les étudiant·es, les personnes âgées ou en situation de précarité.

Concrètement, une politique municipale volontariste peut agir à plusieurs niveaux. D’abord, nous renforcerons les subventions municipales aux clubs et associations sportives, à condition qu’elles s’engagent à proposer des tarifs modulés selon le quotient familial, voire des gratuités ciblées pour certains publics. Cette logique permettra de soutenir le tissu associatif local tout en garantissant une accessibilité réelle aux pratiques sportives, sans fragiliser économiquement les structures.

Ensuite, nous mettrons en place des dispositifs municipaux de prise en charge partielle ou totale des frais d’inscription, via le centre communal d’action sociale (CCAS), avec un “pass’sport social”, cumulable avec les aides existantes (État, CAF, département). Ce type de mécanisme simplifiera les démarches pour les familles et permettra d’orienter l’effort public vers celles et ceux qui en ont le plus besoin, sans stigmatisation.

Enfin, la tarification sociale concernera aussi l’accès direct aux équipements municipaux: gymnases, stades, terrains extérieurs, piscines intercommunales. En développant des créneaux gratuits ou à très faible coût, en accès libre ou encadré, la ville favorisera une pratique sportive autonome, régulière et inclusive.

Pour une pratique ludique, bienveillante et inclusive du sport

458. Garantir l’existence du sport loisir dans tous les clubs subventionnés par la ville.

459. Favoriser la pratique et la mise en place de clubs inclusifs, permettant la pratique du handisport.

460. Soutenir la pratique sportive féminine et mixte en engageant une réflexion sur le type d’équipement sportif à construire et en élaborant, avec les associations sportives locales, une charte de lutte contre les discriminations dans le sport.

POUR UNE VILLE PROTECTRICE ET INCLUSIVE

Se loger, accéder à ses droits, se former, travailler, consommer sans être étranglé·e par les prix : à Joinville-le-Pont comme ailleurs, ces conditions essentielles pour vivre dignement sont fragilisées. La hausse continue du coût de la vie, la crise du logement, la précarisation de l'emploi et l'affaiblissement des services publics pèsent lourdement sur le quotidien des habitant·es et grignotent, année après année, notre pouvoir de vivre.

La politique du renoncement menée par la droite locale affaiblit la solidarité, creuse les inégalités et laisse trop de Joinvillais·es seul·es face à leurs difficultés. Nous refusons cette logique. Une commune a le devoir de protéger, d'accompagner et de garantir des droits effectifs à toutes et tous, sans condition ni clientélisme.

Redonner du pouvoir de vivre, c'est d'abord réaffirmer le rôle central des services publics locaux et de l'action sociale municipale. Nous voulons faire du Centre communal d'action sociale (CCAS) l'avant-poste de la solidarité à Joinville : un guichet d'accueil central, lisible, accessible, capable d'accompagner les habitant·es tout au long de leur parcours de vie. Le CCAS, comme l'ensemble des services municipaux, doit être renforcé, davantage soutenu et élargi dans ses missions.

Mais le pouvoir de vivre ne se décrète pas, il se construit concrètement. Cela passe par un droit au logement réellement effectif, par la lutte contre la spéculation et les logements vacants, par le soutien à l'emploi local et à la formation, par le développement de l'économie sociale et solidaire, et par la protection des commerces de proximité face aux géants de la grande distribution. Il s'agit d'agir sur tous les déterminants matériels de la vie quotidienne, avec une boussole : la justice sociale.

Une ville pionnière de la lutte contre toutes les discriminations

Joinville-le-Pont, à l'instar du reste du pays, n'est pas épargnée par les discriminations : racisme(s), antisémitisme, islamophobie, sexisme, LGBTIphobie, validisme, psychophobie, âgisme, classisme... Ces violences systémiques affectent le quotidien de nombreuses personnes dans leurs droits les plus fondamentaux : se loger, travailler, se déplacer, s'éduquer, se soigner, s'exprimer.

Dans ce contexte, la laïcité — principe de séparation des Églises et de l'État — est souvent mal comprise ou détournée de sa fonction émancipatrice pour devenir un instrument d'exclusion. Nous réaffirmons qu'elle doit au contraire garantir à chacune et chacun la liberté de croire ou de ne pas croire, dans le respect des convictions de toutes et tous.

À l'heure où les offensives réactionnaires et autoritaires se renforcent, les communes ont le pouvoir d'agir au plus proche des citoyen·nes pour sensibiliser, protéger, garantir l'égalité des droits et faire vivre un cadre laïque, pacifié et inclusif. Il est urgent que Joinville-le-Pont prenne toute sa part dans cette lutte pour l'égalité réelle.

Notre objectif : faire de Joinville une ville pionnière de la lutte contre toutes les discriminations, en adoptant une approche intersectionnelle et holistique. Cela signifie reconnaître que toutes les oppressions ne s'exercent jamais de manière isolée, mais qu'au contraire elles se cumulent et se renforcent mutuellement. Agir de façon intersectionnelle, c'est donc refuser les politiques en silos et prendre en compte la complexité des parcours de vie. Agir de manière holistique, c'est faire de la lutte contre les discriminations un fil conducteur de l'ensemble des politiques municipales en combinant prévention, formation, protection, sanction et accompagnement des victimes. C'est à cette condition que l'égalité des droits peut devenir une réalité vécue par toutes et tous, au quotidien, à Joinville-le-Pont.

Une municipalité exemplaire dans ses pratiques

461. Désigner un·e adjoint·e en charge de la lutte contre toutes les discriminations.

462. Constituer un observatoire communal des discriminations, co-géré avec les habitant·es et les associations locales, doté d'un budget propre, chargé de fixer et de conduire un plan d'action volontariste en matière de lutte contre les discriminations et de dresser un bilan annuel de la situation locale.

463. Former l'ensemble des agent·es municipaux·les pour garantir un accueil respectueux de toutes les personnes, de tous les couples et de toutes les familles, en portant une attention particulière à l'accueil des personnes trans.

464. Appliquer une politique RH de non discrimination et de promotion de la diversité pour les agent·es, au niveau du recrutement et de l'évolution des carrières. Formaliser cet engagement par la signature de chartes, comme la charte de la diversité et la charte d'engagement LGBT+ de l'Autre Cercle.

465. En matière de commande publique : évaluer les risques de discrimination dans les marchés publics, et favoriser les structures inclusives dans les critères d'attribution.

466. Conditionner l'attribution des subventions municipales à l'engagement des structures financées dans la prévention des discriminations et au respect de cet engagement. Compléter le contrat d'engagement républicain d'une charte communale prévoyant l'intégration d'un volet dédié dans le rapport d'activité de ces structures et inscrire ces engagements dans la convention de subvention pour les structures concernées.

467. Organiser des formations municipales à la lutte contre les discriminations à destination des responsables de structures locales, subventionnées ou non.

468. Intégrer systématiquement les personnes concernées dans les réflexions sur les politiques publiques les concernant.

469. Signer la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

470. Partager équitablement les délégations en mettant fin aux attributions genrées et nommer a minima paritairement sur les postes à responsabilités.

471. Mettre en place progressivement une budgétisation municipale sensible au genre.

472. Adopter une charte de communication inclusive.

Protéger les victimes et garantir les droits

473. Constituer la municipalité en partie civile dans toute affaire grave de discrimination commise dans l'espace public joinvillais.

474. Mettre en place des référent·es discrimination identifié·es dans tous les services publics municipaux, dont la police municipale.

475. Garantir une solution d'accueil et d'accompagnement communal à toutes les personnes victimes de violences, notamment en soutenant les équipements existants sur le territoire.

476. Proclamer Joinville-le-Pont "zone de liberté LGBTI+" en suivant la résolution du Parlement européen du 11 mars 2021.

477. Offrir aux Joinvillais·es des séances d'initiation à l'autodéfense pour apprendre et expérimenter en toute sécurité des techniques simples afin de gagner en autonomie, confiance et sérénité.

478. Distribuer des "repousse-relous" ou sifflets anti-agression aux Joinvillais·es qui le souhaitent.

(476) Bonnes pratiques : comme Quimper, proclamons Joinville-le-Pont "zone de liberté LGBTI+"

En proclamant Joinville-le-Pont "zone de liberté LGBTI+", nous inscrirons notre commune dans le mouvement initié par le Parlement européen le 11 mars 2021 — une réponse politique et symbolique face aux "zones sans idéologie LGBT" proclamées dans plusieurs régions de Pologne et de Hongrie. Cette démarche, déjà adoptée par plusieurs villes françaises comme Quimper, la première à l'avoir fait en 2021, affirme un principe clair : chaque personne doit pouvoir vivre librement, en sécurité et dans la dignité, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre.

À Quimper, cette proclamation a marqué un tournant. La municipalité n'a pas seulement hissé le drapeau arc-en-ciel sur son fronton : elle s'est aussi engagée à former ses agent·es à l'accueil des personnes LGBTI+, à renforcer la lutte contre les discriminations et à soutenir les victimes d'agressions. L'enjeu est d'incarner, à l'échelle locale, la promesse européenne d'égalité et de liberté : faire de la ville un refuge face aux violences, aux discours de haine et aux discriminations qui persistent encore trop souvent dans notre pays.

À Joinville-le-Pont, nous voulons donner corps à cette ambition. Face à la montée de l'extrême droite et à la remise en cause des droits fondamentaux à toutes les échelles, ce vœu affirmera notamment la volonté de la commune de désobéir aux éventuelles lois ou directives attentatoires aux droits fondamentaux des personnes LGBTI+.

Éduquer, sensibiliser, visibiliser

479. Financer et organiser des interventions de sensibilisation dans les écoles, collèges et centres de loisirs, en lien avec le réseau Canopé, les associations culturelles locales et les associations nationales spécialisées et agréées comme le MAG Jeunes LGBT+ ou Amnesty International.

480. Créer une commission “inclusion et diversité” au sein du Conseil municipal des enfants pour qu’iels puissent se saisir avec leur propre regard de ces enjeux et diffuser auprès des autres enfants une culture de l’inclusion et de la diversité dès le plus jeune âge.

481. Mettre à disposition dans les lieux accueillant des jeunes, notamment dans les établissements culturels et scolaires, des ressources éducatives sur l’égalité.

482. Relayer dans les supports de communication de la ville des campagnes nationales de sensibilisation, de prévention et d’information sur la lutte contre les discriminations.

483. Mettre à disposition dans la bibliothèque municipale des ouvrages jeunesse et adulte inclusifs, représentant la diversité des identités et des familles.

484. Programmer des cycles culturels annuels pour les dates clés des luttes féministes (8 mars), antiracistes (21 mars), LGBTI+ (17 mai) et anti-validistes (3 décembre) : ciné-débats, conférences, expositions, commémorations.

Un espace et des équipements publics pour toutes et tous

485. Dresser un plan municipal pour l’accessibilité universelle, notamment aux personnes à mobilité réduite, visant à une mise en conformité progressive de tous les équipements publics et voiries. Réévaluer l’aménagement urbain en conduisant un audit initial, comprenant notamment des marches exploratoires genrées et handi-politiques, puis en fixant une programmation pluriannuelle. Objectif "zéro lieu inaccessible" d’ici la fin du mandat.

486. Renommer les noms des rues et établissements publics de sorte à atteindre la parité femme-homme et à en désinvisibiliser les minorités.

487. Doter les écoles en matériel adapté pour les enfants en situation de handicap.

488. Mettre en place, au travers un appel à projets, une bourse de matériel médical (fauteuils, aides à la mobilité, etc.) et soutenir les ateliers de réparation solidaires.

489. Favoriser l’accueil des enfants en situation de handicap dans les crèches publiques.

490. Développer des marches exploratoires avec les habitant·e·s pour identifier les zones à risque pour les personnes minorisées ou les trottoirs inadaptés par exemple.

Défendre et faire vivre la laïcité

491. Respecter strictement la neutralité du service public, notamment en refusant toute intervention d’associations religieuses dans le périscolaire et en bannissant tout type d’objet à caractère religieux de tous les lieux gérés par la commune ou l’intercommunalité. ✪

✪ Ne relève pas directement des compétences de la commune, voir page 88 ("Agir à toutes les échelles pour transformer la ville")

492. Refuser le financement public communal supra-légal des structures confessionnelles et cultuelles et des établissements d’enseignement privé.

493. Mettre en place un service public funéraire municipal, laïc et gratuit, garantissant l’accès à des obsèques dignes, sobres et accessibles à toutes et tous, sans discrimination sociale ni religieuse.

Pour la sécurité, la sûreté et la tranquillité publique

Le droit à la sûreté, garanti par l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, est un droit fondamental. À Joinville-le-Pont, il est en grande partie mis à l'épreuve par les vols et les cambriolages, qui représentent à eux seuls près de la moitié des crimes et délits recensés dans la commune.

Au-delà, ce sont aussi les incivilités du quotidien, les nuisances, l'abandon de certains espaces publics et le manque de lien entre institutions et habitant·es qui alimentent un sentiment d'insécurité. Trop souvent, les réponses politiques à ces enjeux sont inefficaces car fondées sur la répression, la surveillance de masse et la défiance, plutôt que sur l'écoute et la présence humaine. À Joinville-le-Pont comme ailleurs, les difficultés en matière de tranquillité publique sont les conséquences de la précarité sociale, du désinvestissement dans la médiation et d'une rupture de confiance entre habitant·es et institutions.

Nous défendons une autre voie : une approche de la tranquillité publique ancrée dans la justice sociale, la prévention, la médiation et la coopération. Plutôt que de nous engager dans la fuite en avant du tout-répressif, nous voulons faire de Joinville une ville apaisée, protectrice et digne, où les réponses aux difficultés se construisent avec les habitant·es, dans une logique de responsabilité collective et de lien social.

Une police municipale de proximité

494. Refuser la doctrine de maintien de l'ordre répressif imposée par les gouvernements de droite successifs et mettre en place une police de proximité en recentrant ses missions autour de la tranquillité publique, de la citoyenneté, de la sécurité routière et du respect de l'environnement, avec des équipes présentes dans tous les quartiers en lien étroit avec les commerçant·es, les écoles, les associations et les habitant·es.

495. Pour lutter contre les vols et cambriolages, renforcer les patrouilles de proximité de la police municipale, visibles et à horaires variables, notamment dans les zones isolées. Prolonger le dispositif Tranquillité Vacances pour orienter ces patrouilles.

496. Adapter l'équipement de la police municipale à ses compétences, plus resserrées que celles de la police nationale en refusant les armes à feu et celles à létalité réduite (taser, matraque) étant donné qu'elles demeurent vectrices de dommages invalidants.

497. Renforcer la formation de la police municipale aux stratégies de désescalade, à la santé mentale, à la prévention des violences intrafamiliales, à l'intervention auprès d'enfants et jeunes et à la lutte contre toutes les formes de discriminations.

498. Mettre en place un dispositif de signalement pour les victimes de violences, discriminations ou harcèlement de rue afin d'identifier les situations problématiques et créer

une cellule municipale de première écoute et d'orientation pour offrir un accompagnement juridique et social le cas échéant.

499. Mettre en place un guichet d'accueil et d'orientation au poste de police municipale pour simplifier le parcours de dépôt de plainte des victimes notamment en aidant à la formulation des faits, en orientant vers la juridiction compétente et si besoin en accompagnant physiquement vers la police nationale.

500. Renforcer le lien de confiance avec la population en évaluant régulièrement les politiques de sûreté de la mairie, notamment par des enquêtes en porte-à-porte menées auprès des habitant·es.

Prévention, médiation et tranquillité publique démocratique

501. Constituer une équipe communale de médiateur·ices sociales·aux et d'éducateur·rices de rue, en coordination avec le CCAS et la police municipale.

502. Refonder le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) en un organe participatif et co-géré, ouvert aux habitant·es, associations, éducateur·rices, travailleurs sociaux.

503. Réorienter l'action du CLSPD vers la prévention et la médiation en limitant la place des logiques répressives.

504. Garantir la transparence du fonctionnement du CLSPD et rendre publics ses rapports, objectifs et moyens.

505. Créer des espaces de médiation au sein des conseils de quartiers, pour résoudre à l'amiable les conflits entre voisin·es, dans les familles ou sur l'espace public.

506. Former des médiateur·rices communautaires au sein des conseils de quartiers pour animer les espaces de médiation.

507. En lien avec les espaces de médiation, constituer des comités de réparation collective pour certains délits ou incivilités, composés de personnes choisies par les parties en conflit et d'habitant·es volontaires, pour proposer des actions de réparation bénéfiques à la communauté, dans une logique de justice réhabilitative.

508. Instaurer un moratoire sur la vidéosurveillance (y compris algorithmique) financée par la commune et l'intercommunalité et réaliser un audit financier et une étude indépendante pour évaluer l'efficacité réelle de ces dispositifs à l'échelle locale. ✪

509. Redéployer, au moins en partie, les moyens alloués à la vidéosurveillance vers la médiation, la tranquillité publique et l'animation sociale.

(501) En pratique : la médiation sociale pour remettre l'humain au cœur de la tranquillité publique

Plutôt que de multiplier les caméras ou de renforcer les logiques sécuritaires inefficaces, nous voulons miser sur la prévention, l'écoute et la médiation. La tranquillité publique se construit d'abord dans la confiance : une présence quotidienne, visible et bienveillante, capable d'apaiser les tensions, de prévenir les conflits et d'accompagner les plus fragiles. C'est pourquoi nous proposons de constituer une équipe communale de médiateur·ices sociaux·ales et d'éducateur·rices de rue, en lien avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) et la police municipale.

La sécurité, ce n'est pas seulement l'absence de délit : c'est le sentiment de vivre dans une ville apaisée, où chacun·e peut se sentir respecté·e et entendu·e. Les médiateur·ices auront un rôle essentiel dans cette approche : ils et elles rétabliront le dialogue, désamorceront les tensions avant qu'elles ne dégénèrent, repèreront les situations de détresse et orienteront vers les bons services. En travaillant étroitement avec la police municipale, elles et ils permetteront à celle-ci de se concentrer sur ses missions de prévention et de sécurité, tout en maintenant un lien humain et social au quotidien.

Concrètement, l'équipe de médiation interviendra en journée et en soirée, sur l'ensemble du territoire communal. Composée de professionnel·les, elle assurera une veille sociale et urbaine : accompagnement des personnes isolées, repérage des situations de précarité, signalement des dégradations, prévention des incivilités et des nuisances. En appui de la police municipale, les médiateur·ices contribueront à améliorer le cadre de vie et à renforcer la cohésion entre habitant·es, services publics et institutions. Ce dispositif permettra de refonder la sécurité locale sur la proximité, la coopération et la dignité, en redonnant à la commune un rôle actif dans la prévention des violences et des inégalités sociales.

Lutter contre les trafics et leurs effets : santé publique, réduction des risques et réinsertion

510. Travailler étroitement et proactivement avec les autorités judiciaires pour démanteler les réseaux structurants sans stigmatiser les usager·ères.

511. Refuser la doctrine du chiffre dans le maintien de l'ordre, conduisant à la chasse aux usager·ères de drogues et à une inefficacité de la lutte contre les trafics, et recentrer les moyens publics sur des approches préventives et sanitaires.

512. En collaboration avec les associations et le ministère de la Santé, mettre en place un plan communal de prévention des conduites addictives et de soin aux personnes dépendantes : actions dans les écoles, formations pour les familles, accompagnement psychologique et social, mise à disposition de matériel stérilisé afin de réduire les risques d'infection… ✪

513. Relayer dans les supports de communication de la ville des campagnes de prévention et de sensibilisation aux dangers des addictions : tabac, drogues, alcool, jeux…

514. Proposer des parcours de sortie de la délinquance en accompagnant les dealers ou ex-dealer·euses vers la réinsertion sociale et professionnelle hors des trafics et de l'argent de la drogue.

515. Travailler en lien avec les services de l'État pour réaffecter les biens mal acquis à des projets sociaux et inclusifs. ✪

Une ville résiliente, formée, organisée et solidaire face aux crises

Les crises ne sont plus des événements exceptionnels : elles rythment désormais notre quotidien. Canicules à répétition, inondations, risques sanitaires, accidents industriels, attentats : la commune doit être prête à faire face à ces bouleversements. Joinville-le-Pont doit anticiper, organiser, protéger et accompagner, afin que personne ne soit laissé de côté lors de ces situations difficiles.

Il devient indispensable que les décisions prises par la collectivité mettent en balance les nécessités de l'urgence et du court terme avec les impacts – souvent irrémédiables – sur l'environnement, sur l'avenir et les conditions de vie de tous les êtres vivants.

Cela passe par des choix d'urbanisme pensés pour réduire les risques, par une ville équipée pour être performante dans la gestion des crises et des catastrophes, mais aussi par la diffusion d'une culture de crise au sein de la population. Chacun·e, habitant·e, agent·e, association, doit pouvoir connaître son rôle et disposer des moyens pour agir. C'est en développant cette intelligence collective que nous serons capables de transformer la peur en confiance, et l'impréparation en force commune.

Car être une ville résiliente, c'est être une ville solidaire. Dans les crises, les plus vulnérables sont toujours les plus exposé·es : les personnes âgées, les enfants, les personnes en situation de handicap, les ménages précaires, les personnes sans-abri. Nous voulons bâtir une ville où l'entraide est structurée, où les services publics sont au cœur de la réponse, et où chaque citoyen·ne peut compter sur ses voisin·es comme sur la collectivité. Face aux défis du XXIe siècle, Joinville-le-Pont doit devenir une commune protectrice, formée et organisée, où la solidarité et l'anticipation sont les clés de notre sécurité commune.

Lancer la grande adaptation nécessaire face aux conséquences irréversibles des changements climatiques

516. Prendre en compte dans toutes les décisions, tous les projets, tous les permis de construire accordés, les impacts environnementaux et sociaux et les risques afférents.

517. Mettre en œuvre un plan de développement des îlots de fraîcheur végétaux contre les effets des canicules et un plan de renaturation d'une partie des sols pour lutter contre les inondations et les ruissellements. Fixer l'objectif d'un îlot de fraîcheur à moins de 10 minutes à pied de tous·tes les habitant·es.

518. Mettre en place des toits écologiques avec un revêtement blanc qui permet de réduire de 3 à 5 degrés la température d'un batiment.

519. Restaurer au maximum la régénération des écosystèmes de berges des cours d'eau pour limiter l'exposition aux inondations et à la submersion.

520. Préserver, protéger, créer des bassins de déversement pour maîtriser les risques de crue.

Cultiver une culture de crise au travers de la population joinvillaise

521. Créer une délégation en charge des risques majeurs pour qu'il existe un·e interlocuteur·ice référent·e formé·e sur le sujet.

522. Former la population au secourisme avec l'appui des sapeurs-pompiers et des associations spécialisées, en finançant des sessions de formation : gestes qui sauvent, premiers secours citoyens (PSC), premiers secours en santé mentale (PSSM), secourisme animal…

523. Créer une réserve communale de sécurité civile composée de volontaires formé·es à la prévention, à l'information de voisinage, à l'accompagnement des personnes isolées ou vulnérables lors d'événements exceptionnels, notamment de crues.

524. Au travers de campagnes de sensibilisation, faire connaître et favoriser l'adoption du plan individuel de mise en sûreté (PIMS) : un document personnalisé permettant à chaque foyer de prévoir comment agir en cas de crise.

525. Intégrer des exercices d'alerte dans les établissements scolaires, les résidences seniors et les équipements publics, au-delà du minimum légal.

(523) Bonnes pratiques : la Réserve communale de sécurité civile d'Alfortville

Face aux risques majeurs et aux crises climatiques, sanitaires ou sociales, de nombreuses villes de différentes tailles se sont dotées d'une réserve communale de sécurité civile, outil de solidarité locale et de résilience collective, placé sous l'autorité directe du maire. C'est par exemple le cas d'Alfortville où cette réserve repose sur l'engagement volontaire de citoyen·nes formé·es, venant en appui des services municipaux et des services de secours, sans jamais s'y substituer.

À Alfortville, la réserve citoyenne a pour missions principales la prévention des risques, l'information de la population, l'aide aux populations et le soutien logistique en cas de situation exceptionnelle : crues, canicules, épisodes climatiques extrêmes, crises sanitaires ou événements majeurs. Les réservistes participent par exemple à l'identification des personnes vulnérables, à l'orientation des habitant·es, à l'accueil et au soutien des sinistré·es et à la diffusion des consignes de sécurité. Les bénévoles y sont formé·es régulièrement (gestes de premiers secours, gestion de crise, information préventive) et équipé·es par la commune.

Consolider nos outils d'anticipation des risques et de réponse aux crises et aux catastrophes

526. À l'heure de la multiplication des risques, notamment environnementaux et sanitaires, réviser et renforcer la doctrine de gestion des risques et des crises en actualisant avec des experts professionnels et associatifs le plan communal de sauvegarde (PCS) et le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

527. Actualiser le plan de prévention des risques (PPR) en prenant en compte les effets attendus du réchauffement climatique incluant notamment un diagnostic d'exposition et de vulnérabilité climatique des réseaux critiques, des infrastructures, des populations, et en impliquant les Groupes régionaux d'évaluation climatique (GREC).

528. Réévaluer les besoins et reconstituer le cas échéant des réserves stratégiques de biens essentiels (médicaments, denrées non périssables…).

529. Organiser des campagnes locales d'information et de recrutement autour du volontariat citoyen en lien avec le service départemental d'incendie et de secours 94 (SDIS 94) et les Sapeurs-Pompiers de Paris.

530. Collaborer avec la préfecture, les services de l'État et les organismes de protection civile pour organiser des exercices de gestion de crise sur la commune. ✪

Une ville engagée sur le territoire comme à l'international

Partout en France, l'extrême droite progresse. Elle alimente la peur, attise les haines et cherche à opposer les citoyen·nes les un·es aux autres. Son projet repose sur la répression, le racisme d'État, sur la stigmatisation des pauvres, des étranger·es, des femmes, des personnes LGBTI+, des personnes racisées, des personnes en situation de handicap.

À l'échelle locale, Joinville-le-Pont n'est pas épargnée. Les idées réactionnaires s'y expriment parfois sans complexe, jusqu'au sein du conseil municipal. Dans le même temps, la droite départementale et régionale démantèle les services publics, précarise les associations, coupe les subventions culturelles et abandonne les jeunes, les personnes âgées et les familles populaires.

Enfin, à l'heure où les conflits internationaux s'intensifient, où les droits humains sont piétinés aux frontières de l'Europe et au-delà, les collectivités locales ont un rôle à jouer. Face à la montée des nationalismes et au repli identitaire, il est urgent de réaffirmer la place des communes dans le combat pour la paix, les droits humains et la coopération entre les peuples.

Joinville-le-Pont doit être une ville debout. Une ville qui protège, qui accueille, qui soigne. Une ville qui se mobilise sans ambiguïté contre l'extrême droite, contre les politiques de casse sociale, contre les logiques de haine et de guerre.

Nous voulons une municipalité qui assume son devoir de parole et d'action. Une municipalité qui ne se contente pas de "gérer" mais qui agit pour la dignité de toutes et tous. Qui défend les droits fondamentaux, ici comme ailleurs. Qui soutient les luttes démocratiques dans le monde et construit des solidarités concrètes au-delà des frontières.

Une ville rempart contre l'extrême droite

531. Prendre systématiquement position en cas d'agression, de discours haineux ou de récupération politique par l'extrême droite.

532. Refuser d'inviter aux événements ou d'offrir une plateforme de visibilité aux représentant·es de l'extrême droite.

533. Refuser tout partenariat, subvention ou mise à disposition de locaux à des associations ou collectifs réactionnaires, liés à l'extrême droite et/ou prônant les discriminations.

534. Dans un contexte d'incertitude sur les échéances électorales nationales, défendre le droit à la désobéissance civile, notamment en refusant l'application de potentielles lois réactionnaires sur la commune.

535. Investir la mémoire locale de la Résistance joinvillaise et du passé ouvrier, syndical et populaire de la ville pour ancrer dans le présent des récits communs de lutte et d'émancipation en organisant chaque année un cycle "Mémoire, résistance, vigilance" composé d'expositions, de conférences, de projections, d'actions éducatives et de mobilisations collectives.

Une ville mobilisée contre la casse sociale du département et de la région

536. Dénoncer publiquement les politiques régressives menées par le conseil départemental du Val-de-Marne et le conseil régional d'Île-de-France, qui affaiblissent les services publics, réduisent les subventions aux associations, démantèlent les politiques sociales et environnementales.

537. S'opposer à la privatisation et à l'abandon progressif de compétences essentielles des communes - protection maternelle et infantile (PMI), crèches, collèges, transports, lycées, culture, logement, insertion… - qui impactent directement la vie des Joinvillais·es.

538. Soutenir les acteurs locaux victimes de cette casse sociale, en assurant un relais municipal lorsque les compétences le permettent.

539. Participer aux mobilisations locales et régionales pour la défense des services publics, de la santé, de la jeunesse et de la solidarité, aux côtés des syndicats, collectifs et associations concernées.

540. Interpeller les élu·es départementales·aux et régionales·aux pour exiger le respect du principe d'égalité de traitement des citoyen·nes face au service public, au travers de budgets à la hauteur des besoins sociaux et écologiques de notre territoire, sans favoritisme partisan.

Une ville refuge pour les exilé·es

541. Se déclarer ville sanctuaire pour les personnes étrangères notamment en refusant de coopérer avec l'État s'il se mettait à poursuivre les personnes sans papiers présentes sur le territoire.

542. Mettre en place une carte d'identité municipale permettant une preuve de domiciliation et l'accès aux services municipaux et développer les parrainages républicains de personnes sans papiers.

543. Renforcer et soutenir, en lien avec les associations, les initiatives locales de solidarité internationale et les dispositifs d'accompagnement des personnes migrantes et d'aide à la parentalité : cours de français, soutien administratif, actions socio-éducatives…

544. Militer pour l'ouverture du droit de vote à tous·tes les étranger·ères, y compris extracommunautaires, et encourager leur participation aux processus démocratiques municipaux et intercommunaux.

(542) En pratique : une carte d'identité municipale pour garantir la domiciliation et l'accès aux droits et services

À Joinville-le-Pont, comme dans de nombreuses communes d'Île-de-France, des personnes exilé·es vivent, travaillent, élèvent leurs enfants ou survivent dans des conditions administratives précaires. L'absence de titre de séjour stable, de domicile fixe ou de justificatifs reconnus constitue souvent un obstacle majeur à l'accès aux droits, aux services publics et à l'accompagnement social. Cette invisibilisation administrative nourrit le non-recours aux droits, l'isolement et la grande précarité.

Face à cette réalité, Joinville en commun propose la mise en place d'une carte d'identité municipale d'accès aux droits et services, délivrée par la commune. Cette carte ne se substitue pas à un titre d'identité national : elle constitue un outil local, pratique et sécurisé, permettant d'attester d'une domiciliation communale et de faciliter l'accès aux services municipaux, indépendamment du statut administratif.

Cette carte vise en priorité à garantir les droits des personnes exilé·es, à commencer par le droit à la domiciliation, condition indispensable pour accéder à l'aide sociale, à la santé, à la scolarisation, à l'accompagnement juridique ou aux démarches de régularisation. Elle assurera aussi l'accès effectif aux services municipaux (action sociale, culture, sport, dispositifs de solidarité), sans discrimination liée à la nationalité ou au statut de séjour. Elle favorisera enfin une orientation et un accompagnement renforcés vers les partenaires associatifs, juridiques et sociaux compétents.

Délivrée sur la base de critères transparents, dans le respect strict de la protection des données personnelles, cette carte sera facultative, gratuite et simple d'accès. Elle s'inscrit dans une approche de solidarité active, assumant le rôle de la commune comme premier échelon de protection des droits fondamentaux.

Une ville internationaliste et altermondialiste, pour la paix et la coopération internationale

545. Faire adopter par le conseil municipal des motions de solidarité internationale en soutien aux peuples en lutte pour leurs droits et la dignité. Ces motions de solidarités exprimerons le soutien des Joinvillais·es aux peuples victimes de répression politique, en lutte pour leur autodétermination, aux peuples autochtones menacés par l'extractivisme, aux populations civiles victimes de guerre, de crimes de masse, de nettoyage ethnique ou de génocide, aux journalistes, artistes et intellectuel·les persécuté·es, ou encore pour l'accueil digne des réfugié·es de guerre et des exilé·es politiques.

546. Participer à la création d'un réseau international de communes antifascistes, en lien avec d'autres collectivités locales, pour échanger sur les politiques de lutte contre l'extrême droite et les violations des droits fondamentaux.

547. Entretenir et renouveler les jumelages existants (Bergisch Gladbach en Allemagne, Runnymede en Angleterre, Batalha au Portugal et Joinville au Brésil) en y intégrant des dimensions écologiques, citoyennes, progressistes et solidaires.

548. Nouer de nouveaux jumelages et partenariats internationaux engagés, notamment avec des villes du "Sud global" en lutte pour la démocratie, l'écologie ou les droits humains.

549. Initier, dès les premiers mois du mandat, un jumelage avec une ville palestinienne menacée par la colonisation en Cisjordanie ou par l'extermination génocidaire dans la bande de Gaza, et avec une ville ukrainienne confrontée à l'agression et aux annexions menées par Vladimir Poutine, afin de témoigner notre solidarité et de soutenir les peuples palestiniens et ukrainiens.

550. Dédier chaque année une enveloppe à l'aide internationale directe.

551. Hisser les drapeaux des peuples agressés sur le fronton de la mairie pour les soutenir symboliquement à l'occasion des moments clés pour ces différents peuples.

552. Hisser, dès les premiers jours du mandat, les drapeaux palestinien et ukrainien sur le fronton de la mairie.

ANNEXES

Comment ce programme a-t-il été co-construit ?

- 1 an de travail collectif
- 6 groupes de travail thématiques
- +30 réunions de débats pour faire émerger des consensus
- 9 déambulations-diagnostics du territoire
- 2 rencontres citoyennes publiques et participatives

Le programme de Joinville en commun est le fruit d'un travail collectif, rigoureux et transparent, mené sur près d'un an. Il repose sur une méthode assumée de co-construction politique et citoyenne, associant militant·es, habitant·es, forces politiques de gauche et écologistes, et acteurs de la société civile joinvillaise.

Une phase d'émergence politique et de priorisation (hiver 2024 - avril 2025)

La démarche programmatique a débuté par une série de réunions plénières thématiques, sur une base mensuelle, entre la fin de l'année 2024 et le printemps 2025. Ces échanges ont permis de dégager un socle politique commun, de partager les diagnostics sur la situation de Joinville-le-Pont et d'identifier les priorités programmatiques autour de six grands axes : démocratie locale, ville durable, services publics, logement, culture et convivialité, ville protectrice et inclusive.

Cette phase pose un principe central : le programme doit être réaliste, ancré dans le terrain joinvillais, tout en restant ambitieux socialement, écologiquement et démocratiquement.

Des groupes de travail programmatiques ouverts et auto-organisés (mai - août 2025)

À partir du printemps 2025, le collectif a fait le choix d'un fonctionnement par groupes de travail (GT) programmatiques thématiques. Ces GT étaient ouverts à toutes les bonnes volontés, sans condition d'appartenance partisane, et pouvaient être rejoints ponctuellement ou dans la durée.

Chaque GT a reçu une feuille de mission claire sur un périmètre thématique donné :

- auditer l'existant à Joinville-le-Pont
- construire une doctrine politique partagée
- formuler des propositions concrètes et opérationnelles

Les GT s'organisaient de manière autonome (réunions, échanges écrits, contributions sur documents partagés), sous l'animation de pilotes volontaires chargé·es de garantir l'avancement des travaux et leur restitution en plénière. Cette méthode a permis de produire, à l'été 2025, plus de 300 propositions, issues du terrain et nourries par les expériences militantes et professionnelles des participant·es.

Ancrer le programme dans la réalité des quartiers : les tours de quartiers militants (été 2025)

En parallèle des GT, des tours de quartiers militants ont été organisés dans l'ensemble des quartiers de Joinville-le-Pont. Ces déambulations collectives ont permis d'identifier concrètement les dysfonctionnements, les usages, les potentiels fonciers ou écologiques, et d'enrichir les propositions programmatiques par des exemples précis et localisés.

Cette démarche a renforcé l'ancrage territorial du programme et permis d'éviter une approche abstraite ou technocratique de l'action municipale.

Structuration, débats et arbitrages collectifs (septembre - novembre 2025)

À la rentrée, une première version structurée du programme a servi de base à une nouvelle phase de travail. Les propositions issues des GT et des tours de quartiers ont été mises en débat lors de réunions d'approfondissement, de réunions plénières et au sein du comité de pilotage de la campagne de Joinville en commun.

Des points de désaccord ont été identifiés, discutés collectivement pour faire émerger des consensus et, lorsque nécessaire, arbitrés par vote majoritaire. Cette étape a permis d'améliorer la cohérence d'ensemble, de préciser certaines propositions sensibles et de consolider une vision politique commune.

Ouverture aux contributions citoyennes et à la société civile (été - automne 2025)

Le programme a en parallèle été enrichi par 2 rencontres citoyennes publiques, des échanges en porte-à-porte, des contributions écrites et des rencontres organisées avec les acteurs associatifs et de la société civile joinvillaise. Ces apports ont permis d'amender, de compléter ou préciser certaines orientations, dans une logique d'écoute et de dialogue.

Budgétisation, déclinaisons et validation collective (hiver 2025)

Enfin, un travail spécifique de budgétisation a été engagé afin de vérifier la faisabilité financière des propositions et d'identifier des priorités de mise en œuvre. Le programme a été décliné en plusieurs formats complémentaires : document programmatique complet, versions synthétiques et mesures phares.

L'ensemble du programme a été validé collectivement, en plénière et en coordination, garantissant à la fois la légitimité démocratique du processus et l'appropriation politique du projet par l'ensemble du collectif.

Ce programme n'est donc pas un document figé, ni l'œuvre de quelques expert·es : il est le résultat d'un processus collectif, itératif et exigeant, fidèle à la vision de Joinville en commun d'une démocratie locale vivante, populaire et émancipatrice.

Agir à toutes les échelles pour transformer la ville

Commune, EPT, EPCI… Qu'est-ce que c'est ?

La commune reste, en droit comme dans les faits, l'échelon fondamental de la démocratie locale. Elle est la collectivité de proximité, celle où s'exerce le lien le plus direct entre les habitant·es et leurs élu·es. Historiquement, les communes bénéficient de la clause de compétence générale, qui leur permet d'intervenir dans tous les domaines présentant un intérêt local.

Depuis une quinzaine d'années, cette capacité d'agir a été fortement réduite par des réformes territoriales successives, en particulier les lois MAPTAM (2014) et NOTRe (2015). Ces textes ont organisé le transfert obligatoire de nombreuses compétences vers des structures intercommunales : les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et, dans le cas francilien, les établissements publics territoriaux (EPT), créés dans le cadre de la Métropole du Grand Paris.

Les EPCI ont pour objectif officiel de mutualiser des moyens et de traiter à une échelle plus large des enjeux comme l'urbanisme, le logement, le développement économique ou la transition écologique. Dans la Métropole du Grand Paris, ce rôle est partagé entre la Métropole elle-même (EPCI à statut particulier) et les 12 EPT qui la composent, dont Paris Est Marne & Bois (PEMB), auquel appartient Joinville-le-Pont.

Paris Est Marne & Bois : un échelon imposé, peu démocratique

Créé en 2016, l'EPT Paris Est Marne & Bois regroupe 13 communes et plus de 500 000 habitant·es. Il exerce aujourd'hui des compétences majeures : urbanisme (PLUi), habitat et logement, eau et assainissement, déchets, politique de la ville, action sociale d'intérêt territorial ou encore plan climat.

Pourtant, cet échelon souffre de limites structurelles profondes. Les représentant·es au conseil territorial ne sont pas élu·es directement par les citoyen·nes, mais désigné·es parmi les élu·es municipales·aux. Les décisions sont éloignées du débat public local, peu lisibles, et souvent prises sans réel contrôle citoyen. Ainsi, 70 % des Français·es pensent que le pouvoir des maires reculent au profit des intercommunalités (Observatoire des politiques publiques, Ifop, 2025). Comme rappelé par la Cour des comptes dans son rapport de juillet 2025, les promesses de mutualisation et d'économies ne se sont pas concrétisées, tandis que la complexité institutionnelle s'est accrue.

Pour Joinville en commun, l'EPT Paris Est Marne & Bois incarne aujourd'hui une intercommunalité subie, technocratique et majoritairement dirigée par la droite, qui affaiblit la capacité des communes à mener des politiques publiques ambitieuses, sociales et écologiques. Une autre vision de l'EPT est possible : une intercommunalité sociale, écologique, de proximité, tournée vers les besoins réels des habitant·es, dotée d'une gouvernance démocratique et transparente, et capable de soutenir des politiques publiques ambitieuses au service de l'intérêt général.

Il en va de même pour la Métropole du Grand Paris, aujourd'hui instrumentalisée par la droite qui y impose sa vision néolibérale et excluante du monde. À l'inverse, nous lui opposons notre vision post-capitaliste de la solidarité, de l'entraide et du partage, une vision écologiste portée par l'idéal d'une biorégion pour un EPCI avec une gouvernance réellement démocratique, transparente et en cohérence avec les aspirations des citoyen·nes.

Cette analyse vaut en premier lieu pour l'EPT, mais aussi plus largement pour les autres niveaux institutionnels qui structurent aujourd'hui l'action publique locale : le département du Val-de-Marne, la région Île-de-France ainsi que l'État.

Un programme lucide sur les compétences… et volontaire sur l'action

Par honnêteté démocratique, nous affirmons clairement que plusieurs propositions de ce programme, signalées le pictogramme ✪ , ne relèvent pas – ou pas entièrement – des compétences directes de la commune. C'est notamment le cas de celles transférées au l'EPT dans les domaines du logement, de l'urbanisme, de l'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets ou encore de certaines politiques sociales et environnementales.

Dire cela ne signifie pas renoncer. Au contraire : cela implique d'assumer une stratégie politique offensive à toutes les échelles.

Faire plier les autres échelons : notre stratégie

Mobiliser les habitant·es. Nous ferons de Joinville une commune qui s'appuie sur la mobilisation citoyenne, les collectifs locaux, les associations et les syndicats pour peser sur les décisions intercommunales, départementales, régionales et nationales. La démocratie ne s'arrête pas aux compétences juridiques.

Porter la conflictualité politique là où elle est nécessaire. Nos élu·es refuseront la cogestion silencieuse dans les instances intercommunales. Nous assumerons des positions claires,

publiques et argumentées face à l'EPT, à la Métropole du Grand Paris, au Département, à la Région et à l'État.

Faire gagner la gauche partout. Les marges de manœuvre locales dépendent aussi des rapports de force politiques. Nous travaillerons à la convergence des majorités de gauche et écologistes à toutes les échelles, condition indispensable pour transformer réellement les politiques publiques.

Récupérer et renforcer les compétences communales. Nous défendrons le retour en gestion publique communale ou intercommunale démocratique chaque fois que cela est possible (eau, assainissement, services publics locaux), et soutiendrons toutes les initiatives visant à redonner du pouvoir aux communes.

Agir même sans compétence directe. Une municipalité peut impulser, expérimenter, conditionner ses choix, utiliser le levier foncier, le rapport de force politique et la visibilité

Notre approche budgétaire humaine et rigoureuse

Notre projet budgétaire repose sur un principe simple : assurer la soutenabilité financière de la commune tout en réorientant l'argent public vers l'intérêt général, la qualité des services publics et l'investissement d'avenir, en particulier pour lutter et nous adapter aux conséquences du réchauffement climatique.

Les finances locales sont de plus en plus contraintes et les marges de manœuvre budgétaire de plus en plus restreintes. Elles font en effet face à de nombreux défis que ce soit la baisse continue par l'Etat de la dotation globale de fonctionnement (DGF), l'inflation ou encore la hausse des coûts de l'énergie. C'est pourquoi nous faisons le choix d'une gestion rigoureuse, transparente et responsable, refusant à la fois l'austérité aveugle et l'endettement excessif.

Analyse rétrospective des finances locales : analyse de la situation financière actuelle de la commune

La situation financière de Joinville-le-Pont présente aujourd'hui des fondamentaux globalement sains, mais elle est marquée par des signaux d'alerte clairs pour les exercices budgétaires à venir, qui imposent une gestion rigoureuse et stratégique.

Entre 2020 et 2024, les produits de fonctionnement (taxes locales, dotation de l'État, produits de services, etc) ont progressé de 16,4 %, tandis que les charges de fonctionnement (charges de personnel, charges à caractère général) ont augmenté de 28,8 %, entraînant une baisse de l'épargne brute de près de 30 % (source : compte individuel de Joinville-le-Pont, DGFiP). Cette dynamique crée un risque "d'effet ciseaux", dans lequel la croissance des dépenses dépasse structurellement celle des recettes. Or, la commune a l'obligation de voter son budget à l'équilibre et n'a pas la possibilité de recourir à l'emprunt pour financer ses dépenses de fonctionnement – ce n'est possible que pour les dépenses d'investissement.

Le taux d'épargne brute, c'est-à-dire la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement et qui peut ainsi constituer une recette d'investissement, a reculé de 36,8 % entre 2020 et 2024. Il s'agit d'un indicateur central de la santé financière communale qui nous amène à constater la réduction de la capacité d'autofinancement de la commune et la fragilisation, à terme, de sa capacité à investir sans recourir excessivement à l'emprunt.

En revanche, la commune dispose d'un atout majeur : une dette très faible, avec une capacité de désendettement d'environ 3,5 années, ce qui est nettement inférieur aux seuils d'alerte généralement admis (10 à 12 ans). Cette situation offre une marge de manœuvre réelle pour recourir à l'emprunt, à condition que celui-ci soit strictement encadré, ciblé sur l'investissement d'avenir pour un monde soutenable, et adossé à une épargne brute consolidée.

Principes directeurs de notre stratégie budgétaire

Notre projet budgétaire s'inscrit donc dans un triple objectif :

- maîtriser durablement les dépenses de fonctionnement ;
- restaurer et consolider l'épargne brute ;
- mobiliser l'investissement et l'emprunt de manière responsable, au service de la transition écologique et de la justice sociale.

La priorité est de rompre la dynamique d'augmentation non maîtrisée des charges courantes, tout en améliorant et en développant la qualité des services publics communaux et intercommunaux. Cela suppose :

- une revue systématique des dépenses récurrentes, ;
- une renégociation des contrats de délégation de service public (DSP) arrivant à échéance.

À chaque fois que cela sera pertinent, nous réinternaliserons les services locaux d'intérêt général, permettant de réduire les coûts à moyen terme, de reprendre la maîtrise du service rendu et d'améliorer les conditions de travail. La remunicipalisation de certains services (comme la restauration scolaire) peut générer des économies structurelles, malgré un transfert de charges vers la masse salariale, dès lors que les marges des délégataires et les coûts de pilotage externe sont supprimés.

L'épargne brute est la clé de voûte de l'autonomie financière communale. Notre objectif est de stabiliser le niveau d'épargne brute sur la mandature, de garantir que toute nouvelle dépense de fonctionnement soit financée ou compensée afin de préserver une capacité d'autofinancement suffisante pour recourir de façon raisonnable à l'emprunt.

Compte tenu d'une capacité de désendettement très faible, la commune peut en effet recourir à l'emprunt pour financer des investissements structurants et ambitieux, car il permet de mettre à contribution les générations futures pour financer les services publics dont elles bénéficieront directement. Il s'agira notamment de la rénovation des équipements publics, de la transition écologique, des infrastructures favorisant les mobilités durables, de la création d'équipements de santé, culturels, associatifs, etc. L'emprunt sera strictement adossé à des projets générateurs de bénéfices sociaux et environnementaux durables, et à des projets utiles et subventionnables.

Méthode de financement et leviers de soutenabilité budgétaire

La mise en œuvre du programme repose sur une méthode de financement claire, progressive et soutenable, fondée sur la mobilisation de l'ensemble des leviers budgétaires et juridiques à la disposition de la commune. Ces leviers sont les suivants :

1. Mobilisation systématique des subventions et cofinancements
Chaque projet d'investissement écologique, démocratique ou d'innovation sociale fera l'objet d'une recherche exhaustive de subventions auprès de l'État, de la région, du département, des agences et opérateurs publics (ANCT, ARS, CAF, ADEME, Fonds Vert, DSIL, DETER, etc.). L'objectif est de

réduire au maximum le reste à charge pour la commune, en priorisant les projets fortement subventionnables et en phasant les opérations lorsque cela est nécessaire.

2. Réorientation et optimisation des services existants
Plutôt que de créer systématiquement de nouvelles structures, la commune privilégiera la réorganisation et l'élargissement des missions de services existants, lorsque cela est pertinent. Cette logique permet de limiter la création de dépenses nouvelles, de mieux valoriser les compétences internes et d'améliorer la transversalité de l'action publique.

3. Fin ou non-renouvellement de certaines délégations de service public
Lorsque l'analyse économique et qualitative le justifie, la commune mettra fin à certaines délégations de service public au profit d'une gestion en régie, seule ou mutualisée. Cette stratégie vise à réduire les coûts globaux, à supprimer les marges des opérateurs privés, et à reprendre la maîtrise publique du service rendu, tout en améliorant les conditions de travail des agent·es.

4. Mutualisation intercommunale et partenariats territoriaux
La commune s'inscrira dans une logique active de mutualisation avec les communes voisines partageant sa vision du service public au service de l'intérêt général, notamment pour les fonctions support, certains équipements, ou des politiques publiques spécialisées. Cette mutualisation permettra de partager les coûts fixes, d'accéder à des compétences plus pointues et de renforcer la solidarité territoriale.

5. Révision des marchés publics
Les marchés public feront l'objet d'un réexamen systématique afin d'optimiser les coûts à qualité équivalente, d'intégrer des clauses sociales et environnementales ambitieuses, de favoriser les circuits courts, les PME et l'économie sociale et solidaire, et de réduire les impacts environnementaux à long terme (maintenance, consommation énergétique, durabilité des matériaux). Cette approche permettra de réaliser des économies sur le cycle de vie des projets, au-delà du seul coût initial.

6. Recours encadré à l'emprunt pour l'investissement
Enfin, la commune recourra à l'emprunt de manière ciblée et maîtrisée, exclusivement pour financer des investissements structurants et durables, en veillant à maintenir une capacité de désendettement soutenable. L'emprunt sera utilisé comme un levier au service du projet communal, et non comme une variable d'ajustement de l'investissement.

© Joinville en commun 2026

ENFIN
LA GAUCHE !